

CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE Y

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
1800 – 1940

par Georges-François POTTIER, rédacteur chef

coordination
Régine MALVEAU
chargée d'études documentaires

sous la direction de
Luc FORLIVESI
conservateur du patrimoine
directeur des Archives départementales d'Indre-et-Loire

publié avec le visa du Ministère de la Culture, Direction des Archives de France

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
TOURS
2006

© Direction des Archives départementales d'Indre-et-Loire

Reproduction, traduction, reprise entière ou partielle de cette publication ne peuvent être réalisées, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur

Qualifiée de « nécessité provisoire » par l'un des auteurs du Code pénal de 1791, la prison reste de nos jours une réalité durable. Au-delà d'une vision trop manichéenne du problème pénitentiaire, la lecture et l'exploitation historique des archives des prisons permet de mieux comprendre la complexité des enjeux et de l'application des décisions de justice. Si la société met à l'écart ceux qui ont porté atteinte à son bon fonctionnement ou aux hommes qui la composent, les modalités d'incarcération ont varié en fonction des régimes politiques, de la réflexion des élites et des moyens dont disposaient les gouvernements.

En Indre-et-Loire comme ailleurs, « l'envers de la tapisserie » comme l'écrivait Balzac demeure difficile à appréhender globalement. La complexité administrative de la carte des circonscriptions pénitentiaires, les réformes successives et les modifications des établissements de détention ne facilitent pas la tâche. Qu'il s'agisse du système cellulaire individuel ou du panoptique, de l'amendement du condamné, de sa repentance ou de sa réinsertion, les débats ont été - et demeurent - animés. La preuve la plus manifeste réside sans doute dans les variations de prise en charge de la jeunesse délinquante, des maisons de correction aux centres éducatifs fermés, non sans oublier les colonies agricoles et pénitentiaires au premier rang desquelles figure Mettray.

Les archives des prisons donnent des éléments rétrospectifs pertinents sur la manière dont une société gère la vie des détenus. Le répertoire de ces dossiers en est la clé, l'outil de recherche indispensable, à condition de garder en mémoire quelques précautions essentielles d'utilisation. Les archives décrites dans ces pages ont été produites par les services pénitentiaires pour un besoin élémentaire de gestion, d'administration écrite de la preuve, pour incarner une action ou une décision dans un environnement réglementaire et législatif donné. En aucun cas, ceux qui ont rédigé ces dossiers n'avaient en tête qu'ils serviraient un jour de matériau historique pour la recherche. Dans ce contexte, la parole des prisonniers est quasiment absente.

Ce glissement de la valeur primaire des documents à leur valeur secondaire s'opère progressivement et le chercheur doit en être conscient. Il lui faut aussi accepter les injures que le temps fait subir aux papiers et les destructions fortuites qui laissent parfois un goût d'inachevé. Malgré ces réserves, ce nouvel instrument de recherche facilitera le travail de tous, en complément du répertoire des archives de la justice en Indre-et-Loire publié en 2002.

Qu'il me soit permis de remercier très sincèrement tous les agents de la Direction des Archives départementales qui, de près ou de loin, ont contribué par un travail long et minutieux, parfois fastidieux mais toujours passionnant, à la réalisation de ce volume. Comme médiateurs, ils ont contribué à faire mieux connaître la richesse de notre patrimoine écrit pour la plus grande satisfaction du public, chercheur ou simple citoyen désireux de mieux comprendre ses racines. Mes remerciements vont aussi aux autres services du Conseil général qui, par leurs compétences et leur souci de l'excellence ont permis la réalisation matérielle de cet ouvrage.

Marc POMMEREAU

Président du Conseil Général

« *Et pourquoi je suis en prison s'est que il me fallait de l'argent pour le commerce que je voulait ouvrir et l'or d'un Bisnesse avec un copain sa sais mal passer et on a n'est venue au main et il a trébucher et il ma tirer ver lui est le couteau que je portée et tombée de ma poche et il la ramassé est sur la peur je lai retournée plusieure foits sur lui mais envant quont n'en vient au main il m'avais menacer moi et ma famille alors quant je les vue qu'il sestait enparus de mon couteaux saitaient moi ou lui mes aujourd'hui ses moi qui se retrouve en Prison est si saurait était moi qui serait mort ses lui que vous aurait trouver à ma place car il mavait menacer et il avait jurer que sétait moi ou lui et comme je le connaiser il étaient capable de le faire et sur la peur voilà le geste que j'ai fait est jamais je pourraient me le pardonnait... »*

François BON, *Prison*,
Editions Verdier, 1997, 124 p.

« *Les prisons, qui sont considérées comme un moyen préventif contre les délits anti-sociaux, sont justement l'institution qui contribue le plus à les multiplier et à les aggraver par suite de l'éducation pénitentiaire que reçoivent les détenus* »

Kropotkine, *AUTOUR D'UNE VIE, MÉMOIRES*,
PARIS, STOCK, 1902, PP. 470

INTRODUCTION

La loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence pose le principe de l'encellulement individuel des personnes placées en détention provisoire, mesure applicable à compter du 15 juin 2003.

Peu de temps avant son application, cette règle a été remise en question par le gouvernement. Il a fait adopter, dans la loi du 13 juin 2003 sur « la lutte contre la violence routière », un article qui permet de déroger au régime de l'emprisonnement individuel quand « *le détenu en fait la demande [...] ou lorsque la distribution intérieure des maisons d'arrêt ou le nombre de détenus présents ne [le] permet pas* ».

Cette péripétie récente est significative des aléas de la question du régime cellulaire qui a toujours fait l'objet de controverse au cours des deux derniers siècles. Officiellement adopté dès 1836, le régime de l'encellulement individuel des détenus a été tour à tour abandonné, rétabli, ignoré, généralisé mais jamais réellement mis en pratique. Instaurée par la loi Bérenger de 1875, cette règle a toujours été affichée comme l'une des priorités par les multiples commissions d'enquête parlementaires sur les prisons au cours des XIX^e et XX^e siècles. En juillet 2000, la dernière en date dénonce une situation carcérale « *humiliante pour la République* », « *indigne de la patrie des droits de l'homme* ». Cette question revient comme un leitmotiv dans toute étude, analyse ou rapport sur l'histoire des prisons, sur les conditions de détention ou sur la politique de réinsertion des détenus.

Contexte historique

La Révolution française a substitué à l'arbitraire¹, au système répressif, au châtiment corporel et au supplice expiatoire le principe de l'établissement de la peine de prison comme châtiment. La fonction dissuasive de la peine, proportionnée au délit, apparaît dès 1789. La privation de liberté devient une punition ; l'enfermement un système d'exclusion ou d'élimination des délinquants et des criminels.

Depuis la Révolution, la justice pénale repose sur la notion de responsabilité du coupable et la Constituante pose comme principe que tout coupable demeure un homme avec ses faiblesses et ses passions.

Le premier code pénal de 1791 définit les peines encourues et fait de la prison le cœur du dispositif pénal pour à la fois punir et dissuader, mais surtout pour amender le condamné.

Entre 1804 et 1810, le code civil, le code pénal et le code d'instruction criminelle viennent parfaire l'organisation administrative du système pénitentiaire. Le code pénal de 1810 permet l'application des principes issus de la Révolution française et fonde les bases juridiques du système pénitentiaire français. Il met en place des peines plus complètes. Si la philosophie des

1. Au XVII^e siècle, certains condamnés à perpétuité pouvaient être libérés au bout de trois ou quatre ans et des condamnés de courte peine en faire une vingtaine.

Lumières veut orienter la sanction vers l'éducation et le redressement des coupables, le nouveau code confirme un système pénal fondé sur la prison. La prison devient l'essence même de la peine.

L'utopie du cellulaire individuel

Au cours du XIX^e siècle, les peines d'enfermement représentent plus de 60% des condamnations. Il n'en est pas moins vrai que toutes les incarcérations n'ont pas un caractère pénal : c'est le cas des placements des mineurs acquittés comme ayant agi sans discernement, de la détention par voie de correction paternelle, de la contrainte par corps pour assurer le paiement des amendes, ou bien de la détention des individus dépourvus de titre en règle.

La prison reste un lieu où le délinquant effectue une pénitence moralisatrice, seul pour se repentir. Le problème de l'évidence de la prison comme modalité punitive exclusive a été posé par Michel Foucault dans son ouvrage *Surveiller et Punir* en 1975.

Le code pénal est réformé le 28 avril 1832 ; la détention se substitue à la déportation pour les détenus politiques. La monarchie de Juillet, pour résoudre l'encombrement, l'insalubrité et la promiscuité construit de nouvelles prisons en nombre important ; on isole les jeunes détenus dans des établissements spécifiques.

Le principe architectural des prisons repose alors sur le système cellulaire imaginé par Franklin à Philadelphie. Le système de Pennsylvanie ou de Philadelphie est un système qui préconise l'isolement cellulaire total, de jour comme de nuit. Le système d'Auburn préconise l'isolement la nuit, le travail en commun et en silence le jour. La question pénitentiaire préoccupe les esprits sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Une vive controverse oppose les tenants des deux systèmes. Pour Tocqueville, la prison doit être dissuasive, austère (silence permanent) et la cellule doit permettre la rédemption du détenu. En réalité le choix de l'emprisonnement cellulaire, sous la monarchie de Juillet, n'est guère appliqué. Dans les faits, l'isolement strict est critiqué et rapidement abandonné ; la carence des conseils généraux et de l'Etat à assumer le coût de la transformation en cellulaire est déplorée : « *Comme il arrive souvent dans ce type de discours irréel, largement idéologique, la controverse fait d'autant plus rage ; les écrits foisonnent, à coups de brochures ou de gros livres ; les camps se forment. Contre le cellulaire, Marquet-Vasselot, Léon Faucher, Gaëtan de La Rochefoucauld-Liancourt et surtout Charles Lucas, dont le grand ouvrage, « De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement », paraît en 1836-1838 [...]. Pour Philadelphie, pour la cellule : le vicomte Brétignères de Courteilles, Demetz et Blouet, Bérenger, Allier et surtout Moreau-Christophe. Si Tocqueville est le chef du parti cellulaire, Moreau-Christophe en est le lieutenant* »².

La circulaire Duchatel de 1841 définit le premier programme d'architecture pénitentiaire en France et adopte les principes du panoptisme de Bentham : « *Rien de bouleversant. Dortoirs ou cellules communes la nuit, travail en commun le jour demeurent la pratique la plus répandue. Dans les faits, la cellule pour tous reste une utopie* »³. En 1841, l'administration envoie dans chaque département une instruction très précise sur la construction des prisons départementales qui contient un atlas avec des dessins de l'architecte Blouet.

2. Michelle PERROT, *Les Ombres de l'Histoire, crime et châtiment au XIX^e siècle*, Flammarion, 2001.

3. Michelle PERROT, *op. cit.*

Les partisans du système philadelphien comme Tocqueville, Demetz ou Blouet sont souvent critiqués, fustigés comme dans l'ouvrage « *L'Intérieur des prisons par un détenu* » de Pierre Joigneaux publié en 1846 à Paris.

En 1843, une commission dont Tocqueville est le rapporteur, présente un projet de réorganisation des prisons. Le système cellulaire est préconisé comme remède à tous les maux engendrés par la promiscuité carcérale des prisons départementales. Car la situation scandaleuse des prisons ne s'est pas améliorée depuis la Restauration comme le constate, en 1844, A. Cerfberr de Medelshein : « *Dire ce qu'étaient nos prisons départementales, ce serait retracer le plus hideux tableau de la souffrance et de la misère. Tous ces prisonniers entassés pêle-mêle, sans différence de sexe, d'âge, de condition, d'éducation ; prévenus, accusés, condamnés en voie de transfèrement aux bagnes ou dans les maisons centrales ; récidivistes, enfants et vieillards, tout cela à moitié nu, débraillé, pâle, au teint livide, à la santé délabrée, aux mœurs infâmes, au langage ordurier, croupissant sur du fumier, et respirant avec peine un air souillé de leur impure présence et infecté des exhalaisons pestilentielles qui s'échappaient des baquets placés au milieu des cours ou dans les coins de corridors ; tout cela... formait un affreux et désolant spectacle* »⁴. L'état déplorable des prisons départementales reviendra comme un leitmotiv dans les discours sur le carcéral au cours du XIX^e siècle, comme au début du XX^e.

L'augmentation du nombre de récidivistes dans les années 1850 amène le législateur à préconiser des réformes. En 1853, la division en quartiers séparés, décidée par Persigny, veut réduire la possibilité de contacts entre les différentes catégories de détenus pour empêcher que la prison ne devienne « l'école du crime ». Néanmoins la seule solution reste l'enfermement solitaire de jour et de nuit, selon la méthode préconisée dès 1843. En 1875, la loi restaure le principe de l'isolement cellulaire et précise que le détenu subissant sa peine à l'isolement peut bénéficier d'une réduction d'un quart de sa durée, au prix d'un règlement très rigoureux (port obligatoire d'un capuchon couvrant la tête et le visage pour circuler dans l'enceinte de la prison, silence total). Cette loi est conçue pour interdire la promiscuité, source de perversion et de corruption des détenus les uns par les autres et source de récidive. Les condamnations inscrites au casier judiciaire interdisent au libéré de trouver du travail, entraînant de fait sa récidive. Depuis toujours, la récidive accompagne l'incarcération, ce qui fait dire à Michel Foucault que la « fonction de la prison » n'est pas de supprimer la délinquance mais d'en « produire » une forme acceptable.

Dans les années 1880-1885, le constat de l'inexécution de la loi de 1875 tient à la mauvaise volonté des conseils généraux de ne pas construire ou d'aménager les prisons en cellulaire, surtout parce que le législateur a mis à leur charge les dépenses des prisons.

Une population carcérale en baisse sous la III^e République

Pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale, la III^e République, par une série de mesures (sursis, libérations conditionnelles, expulsions, bagnes), diminue de moitié l'effectif des prisons françaises entre 1873 et 1914. Un grand nombre de prisons départementales ferment. Dans les années 1880, les effectifs de la population pénale baissent fortement.

4. A. CERFBERR DE MEDELSHEIN, *La vérité sur les prisons*, Paris, Mansot, 1844, IV-76 p.

La politique pénitentiaire des années 1880-1895 ne peut que refléter le conservatisme du pouvoir politique. Dans les années 1880-1890, toute dépense pour améliorer l'état désastreux des prisons est considéré par l'opinion publique comme inutile et les budgets pénitentiaires sont en forte réduction.

La prison n'étant ni dissuasive ni curative pour les multirécidivistes qui ne peuvent pas s'amender par l'emprisonnement, elle est alors considérée comme un instrument coûteux et inefficace.

Par la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes et celle du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle, on espère réduire le nombre des détenus.

La libération conditionnelle doit permettre la réinsertion du condamné dans la société grâce à l'action des sociétés de patronage lors de sa libération. La loi sur la libération conditionnelle fait baisser nettement la population moyenne des prisons, bien que cette diminution soit moins grande dans les prisons départementales que dans les maisons centrales. Dans les départements, la durée moyenne des peines est trop courte pour que cette mesure s'applique pleinement.

Le décret du ministre de l'Intérieur du 11 novembre 1885 portant « *règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectés à l'emprisonnement en commun* » constitue un véritable code des prisons départementales et règle la vie quotidienne des prisonniers. Des quartiers séparés sont prévus pour les différentes catégories (hommes, femmes, mineurs, condamnés, prévenus, récidivistes...). On perçoit, le renoncement implicite de l'administration à la mise en œuvre de la loi de 1875 sur l'aménagement cellulaire des prisons départementales : « *Un grand nombre de prisons départementales sont dans un état lamentable. Les départements aiment mieux les laisser tomber en ruine que de s'imposer les sacrifices que la loi de 1875 met à leur charge* »⁵.

En 1889, 13 ans après la loi de 1875, on ne compte en France que 17 prisons cellulaires.

Vers 1889-1893, l'abandon du cellulaire se confirme. On propose, pour mettre les prisons en conformité avec la loi de 1875, que les départements abandonnent à l'Etat la propriété des établissements pénitentiaires. Un projet est présenté à la chambre des députés le 20 janvier 1893 et le rapporteur décrit la situation alarmante des prisons départementales : « *un grand nombre sont dans un état de délabrement complet et menacent ruine. Les locaux y sont insuffisants pour la séparation des catégories pénales* »⁶. Bien que la loi soit promulguée le 4 février 1893, peu de conseils généraux sont prêts à transférer la propriété des prisons à l'Etat et, en fait, « *la réforme cellulaire de 1875 était bel et bien abandonnée, et la majorité républicaine ne se souciait plus de transformer les prisons départementales en établissements cellulaires* »⁷.

Les spécialistes du carcéral dénoncent le fléau de la multiplicité des courtes peines d'emprisonnement, guère favorable à l'amendement du condamné ; mais ils restent réticents au sursis à l'exécution des peines puisque, depuis la loi de 1889, les magistrats ont la faculté de substituer l'amende à la prison. Adoptée le 26 mars 1891, la loi Bérenger sur le sursis à l'emprisonnement touche les peines de quelques jours à un mois. Les effectifs des prisons en France connaissent une réduction significative. De 1893 à 1907, la population carcérale baisse de près de 40 %.

5. Georges LEYGUES, *Chambre des députés, Débats, séance du 25 février 1888*, Journal Officiel, 1888, p. 377.

6. Emile DUBOIS, « Rapport » dans *Documents parlementaires, Chambre des députés*, 1892, p. 711, cité dans Robert BADINTER, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992, 430 p.

7. Robert BADINTER, *op. cit.*, p. 238.



LE PÉNITENCIER DE TOURS. (Dessin de M. H. de MONTAUT. — Gravure de M. DUMONT.)



Vue extérieure du pénitencier.

Vues du pénitencier de Tours (boulevard Béranger), gravures
(A.D.I.L., 8 Fi 313 et 8 Fi 329)

Vers la fin du XIX^e siècle, « *apparaît la contradiction majeure qui enserrait l'administration pénitentiaire. L'idéologie officielle de l'amendement est toujours rappelée. La prison, toujours dénoncée comme l'école du crime, devait être réformée pour prévenir la corruption des détenus les uns par les autres. Mais dès lors qu'il s'agissait de mettre en œuvre cette politique pénitentiaire, la volonté et les moyens nécessaires faisaient singulièrement défaut* »⁸. Effectif de la population carcérale et nombre de récidivistes en forte baisse, le pouvoir ne cesse de diminuer les crédits ; les lois de 1875 et de 1893 sur les prisons départementales sont abandonnées.

Et, de 1900 à 1914, les pouvoirs publics, indifférents à la question pénitentiaire, présentent des budgets toujours en réduction.

Une suppression programmée des petites prisons

En 1907, la France possède 368 prisons départementales et 11 maisons centrales⁹. La surpopulation n'existe plus, une importante partie des prisons départementales ne renfermant plus que quelques détenus. Pour autant, les pouvoirs locaux n'investissent pas dans la réfection et la rénovation des bâtiments. La plupart de ces établissements sont dans un état épouvantable de délabrement.

L'éventuelle suppression des prisons peu utilisées se heurte à la volonté des conseils généraux et municipaux. Ces institutions pensent défendre ainsi leurs tribunaux : la disparition des petites prisons, qui servent de maison d'arrêt auprès des tribunaux, entraînerait leur fermeture.

En 1909, un rapport sur les services pénitentiaires de l'Inspection générale des services administratifs¹⁰ fait la remarque suivante : « *il est une constatation capitale : c'est l'état défec-tueux des 313 prisons en commun qui s'aggrave d'année en année...toute discipline, tout régime pénitentiaire sont impossibles dans la grande majorité de ces prisons...elles vont à l'encontre du but assigné à la peine* ».

Après une hausse de la délinquance dans les années 1910-1912, la Première Guerre mondiale accentue le nombre de prisonniers et les conditions de détention se dégradent de nouveau.

Après guerre, la décrue de la population carcérale ne profite pas aux prisonniers. L'Etat n'applique pas de réforme, se limitant à la fermeture d'établissements. Par décret du 6 septembre 1926, de nombreuses maisons d'arrêt jugées petites et inutiles sont fermées et leurs commissions de surveillance supprimées par instruction ministérielle du 27 mars 1927. On supprime et ferme 226 prisons départementales, prisons centrales et colonies pénitentiaires publiques. En 1930, la France ne compte plus que 11 maisons centrales (dont Fontevraud), 176 maisons d'arrêt et de correction et 9 colonies publiques.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le sort des prisonniers ne varie guère et le parc immobilier carcéral reste vétuste¹¹.

8. Robert BADINTER, *op. cit.*, p. 235.

9. Très peu sont classées comme cellulaires.

10. Journal Officiel du 2 août 1909

11. Peu d'établissements respectent le principe de l'encellulement individuel. Après la Seconde Guerre mondiale, la situation reste identique. Ainsi, par exemple, en 1950, on ne compte toujours que 52 prisons sur 164 classées comme cellulaires et les cellules sont le plus souvent occupées par plusieurs détenus.

La vie dans les prisons départementales

La population carcérale est formée de personnes condamnées à de courtes peines, de prévenus, d'accusés devant passer en cour d'assises, de condamnés à l'emprisonnement de simple police, de condamnés à la contrainte par corps (dettier), de condamnés correctionnels à moins d'un an, de détenus pour le paiement des amendes et frais de justice, de détenus par voie administrative (étrangers en voie d'extradition, vagabonds, prostitué(e)s...). On trouve également des condamnés à mort en attente de grâce, des militaires (quand il n'y a pas de prison militaire), des passagers (étrangers, militaires de passage, détenus en transfert, mendiants...) ou encore des mineur(e)s enfermé(e)s par voie de correction paternelle.

La population carcérale dans les prisons départementales est surtout constituée de petits délinquants de droit commun, vagabonds, voleurs, ivrognes. Dans les prisons départementales, la séparation de sexes est généralement effectuée.

La vie dans les prisons est différente selon qu'il s'agit de prévenus ou d'accusés, de jeunes ou de politiques, de dettiers ou de passagers.

Ainsi, les prévenus ne sont pas soumis au travail ni au costume pénal et peuvent recevoir des visites et améliorer l'ordinaire. Les condamnés sont soumis au régime pénal : coupe des cheveux et de la barbe, port du costume pénal, travail obligatoire, régime alimentaire strict. Les dettiers bénéficient de la « pistole », c'est à dire que, séparés des autres détenus, ils peuvent louer une cellule meublée, prendre des repas provenant de l'extérieur, recevoir des visites et ils ne sont soumis ni à l'obligation de travail ni au costume pénal. La pistole a été supprimée à la fin de la Première Guerre mondiale.

La définition du terme de détenu politique varie selon les régimes. La condition du détenu politique dépend, au sein d'une prison, de mesures arbitraires. Si le règlement de 1867 veut encadrer plus strictement le régime des prisonniers politiques, en revanche, le décret du 11 novembre 1885, qui règle la vie quotidienne des prisonniers, ne s'applique pas aux politiques. La tradition accorde néanmoins aux politiques un régime particulier, loin de celui de droit commun. Par arrêté du 4 janvier 1890, le régime des politiques est calqué sur celui des prévenus en maison d'arrêt. Ce règlement provisoire reste en vigueur jusqu'en 1923. Les politiques bénéficient en général du régime de la pistole. Il en va de même pour les journalistes emprisonnés, le délit d'opinion étant considéré comme un délit politique.

Les témoignages directs de la vie des détenus - comme d'ailleurs ceux des gardiens - dans les prisons sont rares. La souffrance des détenus au quotidien est forte, ponctuée par un horaire strict, un régime alimentaire déficient, une promiscuité réelle, une obligation disciplinaire rigoureuse (silence en permanence, tonte des cheveux, interdiction de l'usage du vin, du tabac, interdiction d'avoir de l'argent sur soi, surveillance de la correspondance...)¹². Les infractions aux règlements sont punies de l'interdiction de promenade, de privation de dépense de cantine, de suppression de visites. Les suicides, les épidémies liées à la malnutrition et au manque d'hygiène (choléra, tuberculose...) sont d'une extrême gravité. Les cas de folie ne sont pas rares surtout que le pouvoir médical dans les prisons est très limité.

La régulation des comportements par tout un système de gratifications, de réprimandes, de contrôle continu des faits et gestes, les déplacements dans l'espace contrôlés, l'emploi du temps minutieux, le silence absolu, l'encellulement individuel participent de ce que Michel Foucault nomme « *la technologie politique du corps* ».

12. Tocqueville, en privilégiant le cellulaire individuel, veut limiter la sodomie, plaie des prisons ; Lucas, défenseur du système auburnien, veut, quant à lui, limiter les dangers de l'onanisme.

Un contrôle administratif et financier

Le contrôle des établissements pénitentiaires est centralisé. L'Etat prend en charge l'administration pénitentiaire d'abord rattachée au ministère de l'Intérieur (loi du 10 vendémiaire an IV), avec une interruption du 17 mars 1831 au 4 avril 1834 (ministère du Commerce), puis à celui de la Justice (à partir du 13 mars 1911). Le préfet du département est le correspondant et le gestionnaire local du ministère.

Depuis le Consulat, les départements ont en charge les réparations et l'entretien des prisons. Par le décret impérial du 9 avril 1811, pour réduire les charges de l'Etat, la propriété des prisons est transférée aux départements. Seules les maisons centrales restent propriétés de l'Etat. Les conseils généraux ne se préoccupent guère des prisons départementales, la loi de finances du 5 mai 1855 transfère toutes les dépenses ordinaires de ces établissements sous la tutelle du ministère de l'Intérieur à partir du 1^{er} janvier 1856. Seules les constructions et les grosses réparations relèvent des départements. L'Etat gère ainsi des biens qui ne lui appartiennent pas : « *Cette situation respective de l'Etat et du département a paru la meilleure explication du triste état de nos prisons départementales* »¹³. La loi de 1875 met à la charge des départements l'aménagement cellulaire. L'Etat finance les travaux de construction en 1866 avant de prendre en charge les travaux d'entretien et de réparation en 1892.

L'administration pénitentiaire prend son essor en 1871 en devenant une véritable direction au sein du ministère de l'Intérieur et en créant les circonscriptions pénitentiaires. Le pouvoir central renforce son contrôle sur les prisons et veille aux applications des règlements et des réformes.

Jusqu'au décret du 31 mai 1871, chaque département constitue le cadre de la circonscription pénitentiaire. L'Indre-et-Loire forme, de 1871 à 1888, avec les départements du Loir-et-Cher et du Loiret, la 25^e circonscription. L'administration est confiée à un directeur dont la résidence est fixée à Blois puis à Tours. Par décret ministériel du 20 mars 1888, l'Indre-et-Loire, avec les départements du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre, forme la 18^e circonscription dont le siège est à Tours. Le décret du Président de la République du 29 mai 1897 ne modifie pas le territoire de la 18^e circonscription, mais celui du 15 juillet 1909 qui ramène de 32 à 20 les circonscriptions en France, supprime cette circonscription ; l'Indre-et-Loire est rattachée à la circonscription de Fontevraud, qui comprend en outre les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe.

L'arrêté ministériel du 10 septembre 1926 modifie le ressort de la circonscription de Fontevraud qui englobe les départements suivants : Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire. Le décret du 22 novembre 1944 délimite une nouvelle circonscription dont le siège est à Angers : Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Maisons d'arrêt, de justice et de correction

Le terme prison départementale est impropre et mal employé. Il désigne en réalité différents types d'établissements pénitentiaires ayant chacun une affectation propre :

- les maisons d'arrêt qui reçoivent les prévenus, c'est-à-dire les individus sous mandat d'arrêt ou de dépôt, en attente du jugement, les jeunes détenus, les détenus pour dettes en matière criminelle, correctionnelle ou de police, les faillis, les condamnés cor-

13. HAUSSENVILLE, *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, 1873-1875*.

- rectionnels à plus d'un an en attente de leur transfèrement, les passagers civils et militaires ;
- les maisons de justice qui renferment, jusqu'à leur comparution en correctionnelle, les accusés, les jeunes détenus, les condamnés jugés par les cours d'assises en attente de leur transfèrement ;
 - les maisons de correction qui gardent les condamnés à un an de correction et au-dessous.

Il est vrai que, souvent, cette division n'est pas respectée, et que les trois catégories sont regroupées en un seul et même bâtiment renfermant en son sein prévenus, accusés et condamnés auxquels sont ajoutés individus dettiers, passagers civils et militaires et condamnés de simple police. Malgré cette réunion, chaque division possède son propre registre d'inscription dit « *registre d'écrou* » où sont consignés les mouvements des prisonniers.

La loi du 29 septembre 1791, concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés, a établi auprès de chaque tribunal de district une maison d'arrêt « *pour y retenir ceux qui seront envoyés par mandat d'officier de police* » et près de chaque tribunal criminel une maison de justice pour « *détenir ceux contre lesquels il sera intervenu une ordonnance de prise de corps* », indépendamment des prisons, maisons de force, de gêne, de correction.

Le code d'instruction criminelle de 1808¹⁴ reprend la distinction entre maison d'arrêt près des tribunaux de 1^{ère} instance et maison de justice près de chaque cour d'assises. Les maisons d'arrêt et de justice restent toujours indépendantes des prisons établies pour les peines¹⁵. Par ordonnance du 6 juin 1830, les individus condamnés à plus d'un an de prison devront purger leur peine dans une maison de force ou de détention et non plus dans une maison de correction. Le code d'instruction criminelle du 28 avril 1832 ne modifie pas cette législation.

Les établissements pénitentiaires publics du département d'Indre-et-Loire

L'Indre-et-Loire ne possède pas de maison centrale de détention destinée à l'enfermement des condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, aux condamnés à la peine de réclusion et aux femmes purgeant une peine de travaux forcés.

La maison centrale la plus proche du département a été créée à Fontevraud¹⁶, dans l'ancienne abbaye de bénédictins fondée en 1101 par Robert d'Arbrissel. Elle reçoit les condamnés criminels et correctionnels de neuf départements : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Maine-et-Loire.

En Indre-et-Loire les établissements pénitentiaires sont établis à Chinon (fermé en 1934), à Loches (fermé en 1926) et à Tours, soit un par chef-lieu d'arrondissement. A ces trois prisons départementales, il convient ajouter la prison d'Amboise (fermée en 1840).

En outre, instaurés par la loi du 28 germinal an IV, des chambres et dépôts de sûreté, établissements de détention provisoire réservés aux individus avant leur transfert dans les maisons d'arrêt, sont implantés dans les cantons. En 1874, le département compte

14. Titre VII du livre II, chapitre II des Prisons, maisons d'arrêt et de justice.

15. *Bulletin des lois*, 1808, 4e série, t. 32.

16. La maison de détention de Fontevraud est créée par le décret du 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804).

33 chambres de sûreté situées dans les casernes de gendarmerie ou dans d'anciens gîtes d'étapes destinées à recevoir les individus arrêtés dans les localités. Ce chiffre est pratiquement constant jusqu'en 1926.

Le dépôt de mendicité de Tours, reçoit vagabonds et mendians.

Enfin, sur le département d'Indre-et-Loire sont installés deux établissements privés d'éducation correctionnelle, Le Refuge de Tours et la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

La prison d'Amboise

La prison a été installée pendant la Révolution dans le château, puis, à partir de l'an XI, transférée, avec la justice de paix, dans l'ancien palais ducal, aujourd'hui occupé par la mairie. Il n'y a plus eu de détention dans cette prison à partir de 1840.

Signalons cependant que de 1848 à 1852, la ville d'Amboise a reçu le plus célèbre prisonnier de France de son époque : Abd El-Kader, émir d'Alger, chef religieux et politique qui fut assigné à résidence au château.

La prison de Chinon

Sous la Révolution, la prison se trouve à l'entrée de la Grande Place, séparée de la maison commune par la rue Basse. De 1859 à 1864, l'architecte Gustave Guérin construit un bâtiment affecté aux prisonniers derrière la gendarmerie. Un quartier de la prison est réservé aux femmes. Au 1^{er} septembre 1889, la population carcérale de la prison de Chinon est de 18 détenus. La suppression des tribunaux d'arrondissement en 1926 entraîne la disparition de la prison. L'édifice, aujourd'hui disparu, a servi d'annexe au collège Rabelais à partir de 1935.

La prison de Loches

Prison royale dès 1450, devenue prison départementale en 1801, la prison de Loches a toujours été située dans la forteresse du château. Un quartier est réservé aux femmes. Au 1^{er} septembre 1889, 4 prisonniers y sont détenus et 8 (6 hommes et 2 femmes) en 1921. En 1926, au moment de la fermeture de la prison, suite à la suppression du tribunal d'arrondissement de Loches, il ne reste que 3 occupants.

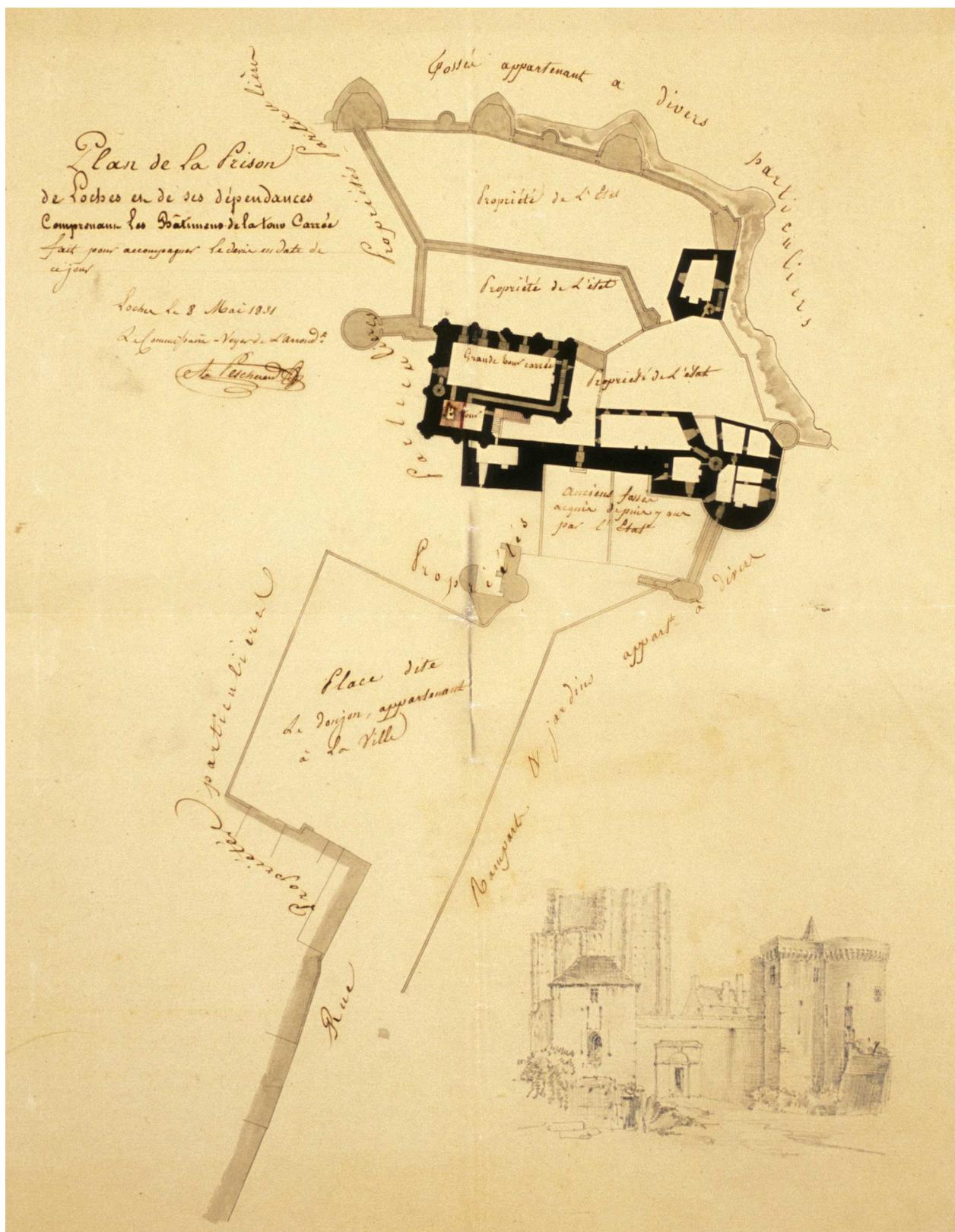
La prison de Tours

En 1811, la prison est située rue Napoléon (actuellement rue Nationale) et place de Beaune.

En 1813, la ville de Tours possède encore deux établissements pénitentiaires distincts, la maison de justice et la maison d'arrêt.

La maison de justice occupe la partie inférieure d'un ensemble qui comprend le tribunal de 1^{ère} instance, la Cour d'assises et les casernes de gendarmerie. Elle se compose de deux parties : la prison civile et la prison criminelle.

La maison d'arrêt est installée dans la maison des anciens gouverneurs de la province de Tours et porte souvent le nom de « maison du Gouvernement ». On y enferme les suspects, vagabonds, débiteurs et déserteurs.



Maison d'arrêt de Loches, plan de masse et dessin, 1831
(A.D.I.L., 4 N 99)

En 1813, 200 personnes sont enfermées dans la maison d'arrêt, 92 dans la prison civile et 80 dans la prison criminelle.

Eloignées du palais de justice, ce qui ne facilitait pas les déplacements des détenus pour les audiences, mal surveillées, ces prisons ne correspondent plus aux besoins d'un service pénitentiaire et, en 1819, l'administration décide de regrouper dans les mêmes locaux le palais de justice, les maisons de justice et de correction et la gendarmerie. A cet effet, le département acquiert l'hôtel de La Crouzille appartenant à la famille Gouin. Malgré les aménagements – on conçoit, dans les années 1830, un projet d'agrandissement rue Royale – les locaux se révèlent guère adaptés à leurs fonctions et le département décide l'achat d'un terrain sur le mail (actuel boulevard Béranger) en vue d'édifier un palais de justice, une caserne de gendarmerie et une prison.

Construite à partir de 1841, la prison est inaugurée le 14 novembre 1843. Elle borde, à l'est, le Palais de Justice, une proximité très stratégique. La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours est couramment nommée, dans les années 1870, prison cellulaire de Tours.

Le département d'Indre-et-Loire a demandé, dès le début des années 1830, un plan modèle d'une prison cellulaire et panoptique. La prison cellulaire de Tours, une des premières de ce type en France, entre en service en 1843. Elle remplit les conditions novatrices de la circulaire Duchâtel de 1841.

Gatian de Clérambault, dans son *Essai sur le système pénitentiaire*, décrit la prison de Tours en 1845: « *A droite et à gauche de la grille d'entrée, ouvrant sur le boulevard existent deux pavillons ; l'un affecté au logement de l'aumônier, l'autre à celui du gardien-chef. En face de cette grille, dont elle est séparée par une vaste cour, on voit la maison de l'administration [...]. Derrière ce bâtiment, se trouve le Pénitencier proprement dit, qui est enveloppé d'un mur d'enceinte de six mètres d'élévation [...]. Il se compose de deux ailes des bâtiments dont la moins étendue, se dirigeant du nord au sud, vient, affectant la forme d'un T, se réunir au centre de la plus longue qui s'étend de l'est à l'ouest. Chacune de ses ailes, ayant un rez-de-chaussée, un premier et un second étages, présente l'aspect d'une vaste galerie bordée, de chaque côté, par les cellules des détenus ; les surveillants se tiennent au rez-de-chaussée, au point d'intersection des deux galeries ; au premier étage, à ce même point d'intersection, se trouve une sorte de lanterne vitrée servant de cabinet de surveillance au Directeur, de laquelle sa vue peut embrasser à la fois toutes les parties du pénitencier ; au-dessus de cette loge, comme l'étoile du salut vers laquelle se portent tous les yeux, s'élève l'autel consacré à la célébration du culte divin et du pied duquel l'aumônier, envoyant à tous les détenus des paroles de consolation et d'espérance, les exhorte à la résignation et au repentir[...]. La galerie de l'est à l'ouest comprend soixante-dix cellules[...], la galerie du centre en contient quarante-deux [...]. Sur ces cent douze cellules, soixante-dix huit sont affectées aux hommes et vingt-deux aux femmes et aux enfants [...]. Attenant au Palais de Justice et voisine de la Gendarmerie, la nouvelle prison communique à ces deux édifices par une voûte souterraine fermée, à chaque extrémité, par une grille en fer qui s'oppose à toute évasion de ce côté ; un escalier conduit de cette voûte au cabinet du juge d'instruction* ».

Malgré la loi de 1875 qui prône l'emprisonnement cellulaire dans les prisons départementales, la France n'a toujours, en 1885, que 14 établissements cellulaires dont celui de Tours comportant une centaine de cellules.

Désaffectée en avril 1935, cette prison est détruite pour construire à la place le bâtiment de la Poste principale en 1937. Transférée dans un bâtiment neuf rue Henri Martin, elle se retrouve située auprès du bâtiment de la gendarmerie, installée avenue de Grammont depuis 1907. Le journal *La Dépêche*, nous décrit la nouvelle prison dans son édition du 9 août 1933 : « *La grande branche du T comprend vers l'est le cellulaire des hommes. Au rez-de-chaussée et aux deux étages sont les cellules de punitions, d'observations et d'infirmerie. Au sud est le cellulaire des femmes, surmonté d'un quartier de désencombrement, dortoir de vingt cinq lits*

créé surtout en prévision de rafles [...]. Les cellules d'observations sont celles où l'on groupe trois détenus [...]. Au total cent vingt cellules. Point d'ateliers. Chaque détenu travaille dans sa cellule. [...] Pour les récréations, chaque détenu dispose d'un préau fermé par une grille et séparé des autres par une épaisse cloison. Ces préaux sont disposés en éventail de telle façon qu'un seul gardien peut les surveiller tous à la fois. Chaque visage est alors masqué par une cagoule [...]. Le quartier des femmes a des préaux analogues ».

La prison de Tours a accueilli plusieurs personnages qui ont marqué l'histoire locale ou nationale. On peut citer Auguste Blanqui, Pierre Bonaparte, Clovis Hugues, Lucien Morisset, ou encore Roger Abel.

Le 18 mars 1844, le théoricien socialiste révolutionnaire Auguste Blanqui, très malade, est transféré, par ordre du ministre Duchâtel, du Mont-Saint-Michel à la prison de Tours. Placé à l'hôpital-hospice à la fin avril 1844, il est gracié le 6 décembre 1844¹⁷ mais reste à Tours sous surveillance policière constante. De nouveau emprisonné en février 1847¹⁸, il est transféré le 21 avril à Blois.

Le prince Pierre Bonaparte, accusé d'avoir tué le journaliste Victor Noir, est jugé à Tours à partir du 20 mars 1870. Il loge à la prison dans deux pièces réservées habituellement au directeur. Le 26 mars, il est acquitté pour légitime défense.

Le poète, journaliste et député socialiste Clovis Hugues (1851-1907) « *coupable par voie de presse d'avoir troublé la paix publique et excité la guerre civile* » a été incarcéré à Tours du 9 novembre 1874 au 19 juin 1875¹⁹. Pendant sa détention, il rédige poèmes et textes politiques.

Autoproclamé disciple de Lacenaire, Lucien Morisset, clerc de notaire à Tours, reconnu coupable d'assassinat, de tentative d'homicide volontaire, condamné à la peine de mort, a séjourné à la prison de Tours du 18 juin au 27 novembre 1881, date de son transfert à Orléans²⁰.

Le décès de Roger Robert Abel, âgé de 19 ans, survenu le 1^{er} avril 1937 à l'hôpital d'Agen à la suite de mauvais traitements, provoque une vaste campagne de presse contre les bagne d'enfants qui fait fermer de nombreuses colonies pénitentiaires comme Eysses ou Mettray. Roger Abel, placé à la colonie de Mettray le 14 novembre 1933, a été incarcéré à la prison de Tours du 3 au 24 août 1935 pour « *incident à la liberté surveillée* » avant son transfert à la colonie de Belle-Ile-en-Mer²¹.

17. Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2 Y 409.

18. A Tours, « Blanqui a, par complaisance, rédigé les statuts de la société mutuelle, l'Union générale, approuvée d'ailleurs par le Préfet d'Indre-et-Loire » Alain DECAUX, *Blanqui l'Insurgé*, Perrin, 1997.

19. Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2 Y 420.

20. Né en 1858, Lucien Morisset, qui voulait devenir écrivain, tue avec une arme à feu un passant boulevard Heurteloup. Jugé à Tours les 15 et 16 septembre 1881, condamné à mort, sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité par décret du Président de la République le 22 novembre 1881 (Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2 U 612 ; 2 Y 274 et 332).

21. Placé dès l'âge de 10 ans dans des institutions de patronage, Roger Abel séjourne à la colonie de Mettray de novembre 1933 à août 1935. Transféré à Belle-Ile-en-Mer fin août 1935, il est placé à la colonie correctionnelle d'Eysses le 12 mai 1936 où il subit de mauvais traitements. Il est hospitalisé à Agen où il meurt le 1^{er} avril 1937. Son « parcours de vie » a toujours été montré comme exemple de la condition de vie des jeunes colons dans la France des années 1930 (Archives départementales d'Indre-et-Loire, 3 U 3 /134-135 ; 2 Y 205 et 320).

Le dépôt de mendicité de Tours

Les dépôts de mendicité ont été créés conformément à la déclaration royale de 1767 pour y enfermer toutes sortes de marginaux (vagabonds, mendiants, déserteurs, aliénés, prostituées...).

Les ateliers de charité, institués par le décret du 30 mai 1790, sont censés fournir un travail aux mendiants, vagabonds et ouvriers au chômage. Devant l'augmentation de leur nombre, le Directoire généralise les ateliers de charité et ordonne la création d'un dépôt de mendicité par département par le décret du 5 juillet 1808. 51 sont alors créés.

En 1809, le dépôt est situé dans l'ancien couvent de Marmoutier, puis dès 1810 dans les bâtiments de l'ancien couvent des Récollets à Tours. Les fonds nécessaires à cet établissement prévu pour recevoir 250 individus, sont réunis, la commission administrative et les employés nommés.

Les dépôts de mendicité, financés et gérés par les départements, sont supprimés par une ordonnance royale du 20 janvier 1819.

La commission de surveillance

Une commission charitable des prisons est instituée par arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 16 octobre 1816, conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur. Trois commissions, pour les prisons de Chinon, Loches et Tours se mettent en place. Devenue commission administrative des prisons (ordonnance du 9 avril 1819), elle porte le nom de commission de surveillance des prisons.

La commission de surveillance placée, en principe, auprès de chaque prison, a pour mission le contrôle de tous les services de chaque maison et l'étude des améliorations qui pourraient y être introduites. Elle signale les abus à faire cesser et les progrès à accomplir. En 1872, la commission de Tours comprend : le Préfet, le président du tribunal civil, le procureur de la République, le maire de Tours, l'ancien maire de Tours, l'ancien député, l'inspecteur d'académie, le juge de paix de Tours-centre. La commission de Loches : le sous-préfet, le président du tribunal, le procureur de la République, un juge d'instruction, le maire, le curé. La composition est pratiquement la même pour la commission de Chinon.

Dans tous les rapports officiels une seule constatation s'impose : les commissions de surveillance n'existent que sur le papier ; elles ne se réunissent presque jamais.

En 1907 les commissions formées de magistrats, de personnalités locales et du préfet sont remises à l'ordre du jour, réorganisées, mais l'échec de leur efficacité est patent.

Les conseils de surveillance dans les colonies pénitentiaires n'ont jamais fonctionné sauf épisodiquement comme à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

L'entrepreneur général des prisons

L'idée du travail rédempteur fait son entrée dans l'univers carcéral dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, lorsque l'on confie la gestion des prisons à des manufacturiers privés qui vont réaliser des profits considérables en employant, à bas salaires, une population peu qualifiée. Dans les années 1830, le travail est vanté comme châtiment, comme force expiatoire. La question du travail des détenus a toujours été au centre des débats parlementaires : sans

travail, les détenus seraient réduits à l'inaction, le travail volontaire serait nécessaire pour améliorer l'ordinaire. Souvent accusé de concurrence avec les entreprises privées, le travail dans les prisons a même été suspendu le 24 mars 1848 par le gouvernement provisoire.

En réalité, les détenus ne demeurent en fait que très peu de temps dans les prisons départementales, le groupe toujours renouvelé rend impossible un travail continu. Le travail organisé professionnellement ne se pratique que dans les prisons centrales.

Si le travail carcéral dépend du secteur privé, c'est que l'organisation des prisons repose, au XIX^e, sur le système de l'entreprise générale privée responsable de toutes les fournitures et des ateliers.

En effet, pour la dépense des prisons, deux modes sont employés pour subvenir à l'entretien des détenus : l'entreprise ou la régie directe. La régie, c'est l'Etat qui se fait entrepreneur et pourvoit par ses propres agents à la gestion des différents services, entretient et nourrit les prisonniers. L'Entreprise générale : un entrepreneur privé est tenu d'assurer le service et la gestion économique des détenus (alimentation, travail, habillement, couchage, dépenses d'éclairage, de chauffage) en se conformant aux clauses et conditions d'un cahier des charges arrêté par l'administration et qui détermine ses obligations. L'entrepreneur, pour se couvrir de ses déboursés, reçoit de l'Etat un prix de journée résultant soit d'une adjudication, soit d'un marché de gré à gré consenti à son profit auquel vient s'ajouter la totalité des dixièmes qui ne sont pas attribués aux détenus par l'ordonnance du 27 décembre 1843. Pour Tocqueville²² « *l'entrepreneur ne voyant dans le détenu qu'une machine à travail, ne songe, en s'en servant, qu'au lucre qu'il veut en tirer* »²³.

L'entrepreneur général des services économiques a un représentant au sein d'un établissement pénitentiaire : le gérant.

L'entreprise générale des prisons est supprimée en 1927. Les travailleurs sont désormais employés par une régie d'état, bien que des entreprises privées continuent de fournir du travail à une main d'œuvre volontaire.

Le personnel

Le ministre nomme les fonctionnaires et employés des maisons centrales, des colonies publiques de jeunes détenus, les directeurs, inspecteurs, greffiers-comptables et gardiens-chefs des prisons départementales.

Les employés des services spéciaux et les agents de garde et de surveillance des maisons d'arrêt, de justice et de correction sont nommés par les préfets. Chaque prison est tenue par un gardien-chef nommé par le ministère et placé directement sous la tutelle administrative de la préfecture et sous l'autorité du directeur de la circonscription pénitentiaire.

On trouve dans chaque prison un directeur, des greffiers-comptables, des économies, des commis et du personnel de surveillance recruté parmi les anciens militaires. Le personnel départemental est réduit à l'extrême et mal formé. En 1879, à Tours, le directeur a sous ses ordres sept gardiens pour le quartier des hommes. Pour former le personnel, des écoles pénitentiaires sont créées en 1893.

22. Tocqueville, comme Lucas, remettent en cause, dès les années 1830, le régime de l'entreprise générale.

23. *Œuvres Complètes*, IV, I, p. 185.

Au début du XX^e siècle, les gardiens de prison sont les fonctionnaires les moins bien lotis de l'administration française.

Vers 1900, on tente de remplacer les surveillantes religieuses par des laïques, mais, surtout par manque de crédits, les religieuses restent dans les prisons jusqu'en 1906 environ.

A la prison de Tours, le personnel religieux, composé de religieuses de l'ordre de Marie-Joseph, est chargé de la lingerie, de la pharmacie et de la surveillance du quartier des femmes.

Les jeunes détenus

Le Code pénal de 1810 considère que le mineur est un jeune adulte auquel on applique des peines réduites et envisage le cas d'une catégorie particulière de détenus : les enfants. Ce code stipule que les mineurs de moins de 16 ans (majorité pénale), considérés comme ayant agi sans discernement, sont acquittés et rendus à leur famille. Les autres mineurs condamnés sont théoriquement placés dans des quartiers spécialisés et séparés dans les prisons. Il en va de même pour l'acquitté que sa famille ne peut prendre en charge. Il faut attendre les années 1830 pour voir, dans quelques prisons, ces mesures appliquées et des quartiers séparés et isolés exister. A Paris, la Petite Roquette, édifiée dès 1825 sous Charles X, inaugurée par Louis-Philippe en 1836, est affectée aux jeunes détenus. En 1850, la loi précise que « *dans les maisons d'arrêt et de justice, un quartier distinct est affecté aux jeunes mineurs* ». Un quartier réservé aux jeunes devient, à cette époque, une nécessité absolue, surtout que l'on emprisonne de très jeunes délinquants ; ainsi, vers 1840, on note, sur le registre d'écrou de la prison de Fontevraud, l'emprisonnement d'un garçon de 6 ans condamné à 10 ans de détention « *pour attentat aux moeurs* ».

Pour pallier aux carences de l'Etat, un magistrat parisien, Frédéric-Auguste Demetz crée, en 1839 en Indre-et-Loire, le premier établissement privé pour jeunes garçons, la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray²⁴.

La loi du 5 août 1850 qui restera en vigueur près d'un siècle, organise l'envoi en correction des mineurs condamnés et préconise, pour les enfants non remis à leur famille, le placement dans des colonies pénitentiaires, et, la loi est formelle, agricoles. A ces enfants acquittés en vertu de l'article 66, viennent s'ajouter les enfants condamnés pour moins de deux ans. Cette loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus favorise la création d'établissements privés. Ce n'est qu'en 1895 qu'une colonie correctionnelle publique ouvre à Eysses pour les jeunes délinquants confirmés.

La loi du 19 avril 1898 place l'enfance malheureuse et l'enfance coupable sous la même protection du juge.

La loi du 12 avril 1906 fait passer la majorité pénale à 18 ans. Elle fixe aussi la limite d'âge à 21 ans pour le maintien d'un enfant dans une colonie (20 ans auparavant).

La loi du 22 juillet 1912 porte création des tribunaux pour enfants. Les mineurs de moins de 13 ans ne peuvent plus subir de peine pour irresponsabilité pénale ; les mineurs de 13 ans sont traduits devant la chambre du conseil du tribunal civil.

La loi du 26 mars 1927 amène un assouplissement des mesures pour les jeunes. La libération anticipée n'est plus seulement du ressort de l'administration, le ministère public ou la famille peuvent la demander.

24. Voir l'histoire de cette colonie dans le répertoire 114 J des Archives départementales d'Indre-et-Loire et dans FORLIVESI, POTTIER, CHASSAT, *Eduquer et Punir*, 2005.

La correction paternelle

Certains jeunes peuvent être détenus par voie de correction paternelle. Selon l'article 3178 du Code civil, il suffit au chef de famille de présenter sa requête devant le président du tribunal pour que l'enfant soit arrêté sans formalité judiciaire pour des temps courts : trois mois, six mois renouvelables. « *La correction paternelle est une survivance modifiée des lettres de cachet de l'ancien régime* »²⁵. Aucune écriture judiciaire n'est enregistrée, si ce n'est l'ordre d'incarcération délivré par le président du tribunal sans énonciation des motifs.

La loi ne précisant pas le lieu où ils doivent être internés, ils sont incarcérés, le plus souvent, dans les prisons départementales. En Indre-et-Loire, la Colonie de Mettray a, dès 1850, un quartier réservé pour cette catégorie de placement.

Pour les filles, le tribunal ou les parents choisissent généralement la maison du Refuge jusqu'en 1900, puis le placement à la prison de Tours.

Les établissements privés d'éducation correctionnelle

L'Indre-et-Loire possède deux établissements privés d'éducation correctionnelle qui ont tous les deux marqués l'histoire nationale : la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray et le Refuge de Tours.

La Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray²⁶

Les jeunes garçons du département d'Indre-et-Loire sont principalement envoyés à la colonie de Mettray, mais aussi, selon le lieu de leur condamnation ou la gravité de leur délit, dans des colonies privées et publiques comme Saint-Maurice (Loir-et-Cher), Saint-Hilaire (Vienne), Eysses (Lot-et-Garonne), Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).

A la colonie de Mettray, en vertu de la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, et par arrêté du 17 juin 1874, il est institué un conseil de surveillance composé d'un représentant de l'administration, de deux membres du Conseil général, d'un membre du tribunal civil et d'un ecclésiastique désigné par l'archevêque de Tours. Ce conseil est installé par le Préfet le 16 mars 1875. D'après le code d'instruction criminelle, le procureur est tenu de visiter les établissements de jeunes détenus. Il adresse au parquet un compte-rendu de visite.

Pour le personnel de la colonie de Mettray, établissement privé, tout candidat à un emploi est proposé à l'agrément du Préfet et, après un stage de trois mois, le Préfet donne un agrément définitif. Le personnel est recruté localement par le directeur dont le souci est le maintien de l'ordre. Dans les années 1920, il ne faut pas être âgé de plus de 35 ans, sauf pour les retraités des administrations publiques ou de l'armée.

25. Michelle PERROT, « Les Enfants de la Petite Roquette », *L'Histoire*, n°100, 1987.

26. Pour l'historique de l'établissement, se reporter à l'introduction du répertoire 114 J des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

Le Refuge de Tours

Les jeunes filles du département sont confiées au quartier d'éducation correctionnelle de Fontevraud ou accueillies dans des établissements publics comme Doullens (Somme), Cadillac (Gironde) ou encore placées dans des établissements privés tenus par les religieuses de la congrégation du Bon-Pasteur, comme l'établissement du Refuge à Tours.

En 1711, des religieuses de la « Congrégation de Notre-Dame de Charité du Refuge », fondée à Caen en 1641 par Jean Eudes, s'installent à Tours dans l'ancien couvent des Annonciades (actuellement rue Georges Courteline). La Congrégation de Notre-Dame de Charité est spécialisée dans le relèvement moral des jeunes filles.

Nationalisé pendant la Révolution, le bâtiment abrite, sous le Directoire, la caserne du VI^e régiment de hussards. Vendu en 1796, repris par les religieuses de Notre-Dame de Charité, cet établissement dit « du Refuge » existe toujours lorsque, le 20 octobre 1814, s'y réfugie la future Mère Marie-Euphrasie Pelletier (Noirmoutier, 1796 - Angers, 1868). « *Cette date du 20 octobre 1814 est capitale dans l'histoire de la rééducation des filles, non seulement en France, mais dans le monde entier* »²⁷. La Mère Marie-Euphrasie ne se contente pas de créer au Refuge de Tours un « institut des sœurs de Sainte-Madeleine pour filles repenties », mais surtout elle fonde « la Congrégation du Bon Pasteur d'Angers » et « le Bon Pasteur pour la sauvegarde des jeunes filles » en 1832. « Le Bon Pasteur », à la mort de sa fondatrice en 1868, compte plus d'une centaine de maisons dans le monde, spécialisées dans l'éducation des jeunes filles²⁸. Directement rattachée à Rome, cette congrégation obtient ainsi une indépendance du pouvoir religieux local qui suscite de nombreuses jalousies et tensions.

Le Refuge sert à la fois d'orphelinat et de maison de correction pour les filles de « mauvaise vie » ou en danger moral. La constitution du « Refuge de Tours » est approuvée par ordonnance royale du 11 septembre 1816.

En 1828, 70 filles et 80 orphelines sont sous la tutelle du « Refuge de Tours ». Les enfants sont amenés par leur famille, par l'autorité publique (département), par la direction des prisons (filles-mères, vagabondes). Certaines orphelines sont entretenues par le Département. Ainsi, en 1871, quatre places, réservées aux familles des communes rurales, sont toujours prises en charge par le département.

La notoriété du « Refuge » est telle que dans les années 1830 de nombreuses maisons similaires s'ouvrent en France.

Après le vote de la loi de 1850 qui organise les maisons de correction, « Le Refuge » est assimilé à un établissement pénitentiaire. L'administration place alors au Refuge les jeunes filles ayant subi une condamnation. Une autre partie de l'établissement, dite maison de préservation, est réservée aux jeunes filles orphelines ou tombées dans « l'incivilité ».

En 1885, à la faveur du débat sur la laïcité, l'administration ne va plus confier les jeunes délinquantes aux établissements privés confessionnels, comme les « Bons Pasteurs ». Un petit nombre d'établissements privés de filles va néanmoins substituer jusqu'en 1914. Après les décrets de laïcisation, « Le Refuge de Tours » est rayé des cadres pénitentiaires. L'administration pénitentiaire retire toutes les détenues placées par elle ; il n'y a plus théoriquement, au « Refuge de Tours », de jeunes filles incarcérées après leur renvoi par un tribunal. Mais selon

27. GAILLAC, *Les Maisons de correction...*

28. Canonisée en 1940, on fête sœur Marie-Euphrasie le 24 avril.

un usage local on continue de confier temporairement au « Refuge » les filles dont les parents ont à se plaindre et qui sont envoyées par mesure de correction paternelle sous la tutelle de l'Etat, à la suite d'une ordonnance du tribunal de Tours. Cet usage est aboli en 1901, suite à la loi sur l'interdiction d'enseigner faite aux religieuses.

En mars 1903, le ministère Combes refuse toutes les demandes d'autorisation émanant des congrégations religieuses. « Le Refuge » est pratiquement fermé. D'autant qu'à la même période éclate le procès contre les religieuses du « Refuge de Tours » suite à des accusations de mauvais traitements. Le procès se déroule du 18 au 21 juin et divise la ville. La presse locale et nationale se déchaînent. *L'Aurore*, dans son édition du 23 juin 1903, rend compte des audiences. Son directeur, Georges Clémenceau, préface le compte rendu des audiences correctionnelles édité par la section tourangelle de la ligue des droits de l'homme et du citoyen.

Le Préfet d'Indre-et-Loire décrit ainsi, au Président du conseil, l'ambiance du procès de Tours : « *La salle est comble et comprend la fine fleur de la réaction. Défilé des témoins : alors défilent les croix de langue, la bouse de vache, les cheveux coupés, les douches, le cachot... La sœur (Marie Sainte-Rose baptisée sœur Tape dur), d'après ce que l'on me dit, malgré ses réticences et ses hésitations, est obligée de reconnaître une partie des faits tout en s'efforçant de les atténuer* »²⁹.

Le scandale est énorme, « Le Refuge » ferme définitivement en 1904. On perce une nouvelle rue (la rue Dabilly) au milieu de la propriété. La loge des Démophiles du Grand-Orient de France se rend acquéreur des lieux en 1907. C'est à cet endroit qu'en 1920, après la scission entre communistes et socialistes au Congrès de Tours, le parti socialiste-SFIO poursuit ses travaux.

29. Compte-rendu du procès de juin 1903, Archives Nationales, F19 7957, cité dans QUINCY-LEFEBVRE, *Une Histoire de l'enfance difficile*.

PRÉSENTATION DES FONDS

La série Y, d'un métrage total de 44 mètres linéaires, est divisée en deux sous-séries, 1 Y et 2 Y, suivant la provenance des documents.

Sous-série 1 Y, fonds de la Préfecture

Le fonds de la Préfecture (224 articles, 18 ml.) renseigne sur l'entretien et le fonctionnement quotidien des prisons du département, sur la comptabilité, les travaux des détenus, les retenues sur salaire, les hospitalisations. Mais aussi sur le fonctionnement du Refuge de Tours et sur celui de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

Les archives recensées et analysées proviennent des versements de la 1^{ère} Direction, 1^{er} bureau chargé des questions de police générale et des affaires pénitentiaires. Ces versements ont été effectués régulièrement aux Archives départementales.

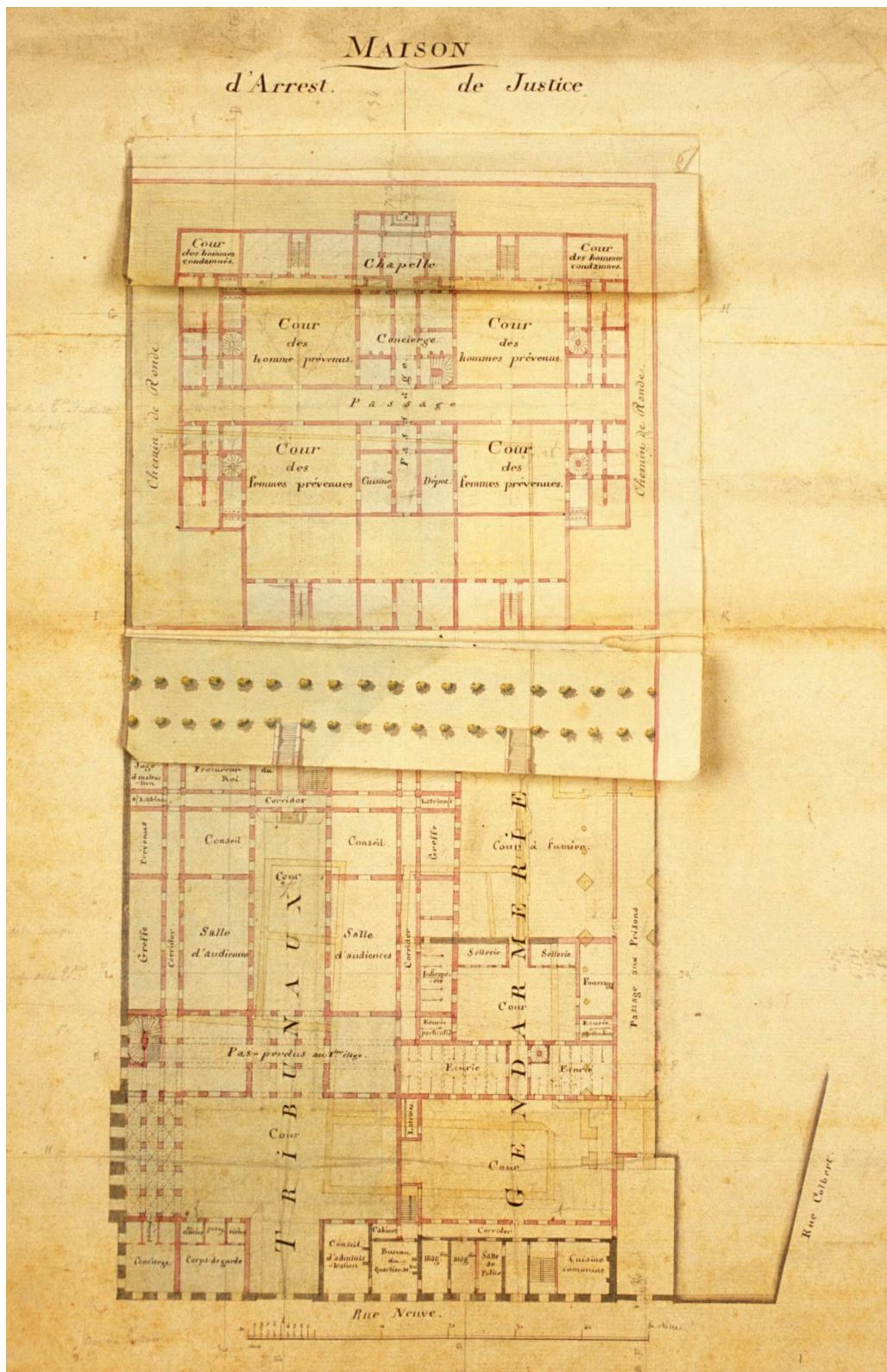
Le préfet étant le représentant local du ministère, toute décision administrative et comptable transite par ses services. On trouve donc de nombreuses lettres de transmissions, mais très peu de rapports. Ainsi, par exemple, en 1862, le préfet devait envoyer au ministère les statistiques annuelles des détenus. Les renseignements nominatifs sur les détenus sont réunis dans des dossiers individuels à l'administration centrale. En 1913, chaque trimestre, le préfet reçoit, du directeur de la circonscription de Fontevraud, des états nominatifs des détenus écroués dans les maisons d'arrêt, dépôts et chambres de sûreté, des états de journées des établissements. Ces documents doivent être retournés au directeur de la circonscription.

La consultation des annuaires départementaux et des organigrammes des services de la Préfecture est instructive et nécessaire pour une meilleure compréhension du fonds. Ainsi la tâche administrative de contrôle de la colonie de Mettray est assurée par un bureau qui ne s'occupe pas seulement de la gestion comptable, du contrôle des évasions, des libérations, des entrées et transfèrement, mais aussi des dons et legs.

Les prisons sont la propriété du département et les dossiers d'aménagement et de construction ainsi que de l'entretien des maisons d'arrêt, de justice et de correction du département qui incombe à l'autorité départementale, se trouvent logiquement dans la sous-série 4 N, bâtiments départementaux.

La principale richesse du fonds de la Préfecture est liée aux documents relatifs à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

Dans une première grande rubrique ont été rassemblés les dossiers communs concernant l'administration générale et la surveillance de tous les établissements pénitentiaires du département. Une deuxième rubrique traite de l'administration des chambres et dépôts de sûreté. Les dossiers sur la mendicité forment une troisième partie. Enfin, dans une dernière rubrique ont été regroupés les dossiers relatifs au contrôle des établissements privés d'éducation correctionnelle du Refuge de Tours et de la colonie de Mettray.



Maison d'arrêt et de justice de Tours, projet des bâtiments à construire sur l'emplacement de Saint-Julien, à l'angle de la place et de la rue Royale : palais de Justice, prison et gendarmerie, plan de masse rez-de-chaussée
(A.D.I.L., V/7/1/72)

La rubrique consacrée aux rapports, aux enquêtes, à la réglementation, à l'organisation, à la correspondance et au fonctionnement des prisons contient des dossiers très lacunaires.

Pour la prison de Tours les registres de délibérations des commissions de surveillance sont quantitativement bien constitués de 1816 à 1919. Notons l'absence de registre de délibération pour la prison de Chinon.

Les dossiers même lacunaires sur les aménagements des prisons viennent compléter les dossiers de la sous-série 4 N, bâtiments départementaux.

Pour la gestion administrative et financière, on peut signaler l'intérêt des dossiers purement comptables. Ils sont regroupés par année d'exercice et reflètent l'évolution de la gestion financière du système pénitentiaire. Composés de comptes administratifs et financiers, de comptes de gestion et de pièces justificatives (mémoires de frais de port, bulletins des opérations de caisse, états des droits constatés au profit du trésor...), ces documents comptables renseignent sur les dépenses des employés, des frais d'hospitalisation, de transfert, de blanchissage, de chauffage, d'habillement. Ils présentent un intérêt pour l'étude des conditions de vie quotidienne dans les prisons.

Les dossiers relatifs aux entreprises des services économiques ne sont pas très conséquents. Le siège de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud doit conserver des dossiers plus complets. On notera, toutefois, un dossier qui se distingue par son originalité, celui d'un conflit entre l'entrepreneur et la prison de Tours de 1892 à 1899. Le travail des détenus relevant directement du système de l'entreprise générale, on retrouve logiquement dans cette rubrique des dossiers sur le travail carcéral.

Pour les dossiers de personnel, là encore très lacunaires, le ministère et le siège de la circonscription détiennent les dossiers nominatifs complets. Ne sont conservés dans le fonds de la Préfecture que les avis transmis aux préfets de nominations, de mutations, d'indemnités et de congés ou de réclamations. Un dossier de demandes d'emploi révèle, pour la fin du XIX^e siècle, l'intérêt d'un emploi, même peu rémunéré, permettant de subvenir aux besoins journaliers de certaines personnes.

Quant aux articles relatifs à la population carcérale, ils devraient être de nature statistique, les dossiers des détenus étant à la direction centrale au ministère. Mais ces renseignements statistiques sont très lacunaires, des pans entiers manquent. Aucune étude suivie sur la vie quotidienne, sur l'hospitalisation, sur les incidents ou sur les libérations ne peut être entreprise à partir des dossiers conservés ici. Notons le dossier relatif aux demandes d'encellulement individuel : les condamnés à plus d'un an peuvent demander à être soumis à ce régime ; la demande est examinée par le ministère qui prend une décision. La minceur de ce dossier ne reflète guère l'importance de l'encellulement individuel, problème majeur des prisons françaises.

En ce qui concerne les jeunes détenu(e)s, placé(e)s en dehors de la colonie de Mettray ou du Refuge de Tours, un bel ensemble montre la volonté de contrôler l'enfance délinquante.

La rubrique intitulée « Administration des chambres et dépôts de sûreté » est particulièrement pauvre.

Il en est de même pour celle consacrée à la mendicité.

Les dossiers concernant le contrôle des établissements privés d'éducation correctionnelle constituent la grande richesse de ce fonds de la Préfecture.

Une première partie regroupe les documents relatifs à la Maison du Refuge de Tours. Les dossiers présentent principalement des listes nominatives des jeunes filles placées dans cet établissement permettant ainsi de parfaire la connaissance des origines sociales de ces détenues. Là encore, la consultation des archives de l'ordre du Bon Pasteur conservées à la maison mère à Angers est obligatoire pour toute recherche.

La deuxième partie de cette rubrique, la plus importante de ce fonds, concerne les dossiers de la colonie de Mettray. Les informations recueillies pallient les lacunes du fonds de l'Association La Paternelle - Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (Archives départementales d'Indre-et-Loire, 114 J).

La rubrique consacrée à la colonie de Mettray est ordonnée selon une logique thématique : administration, fonctionnement, comptabilité, personnel, vie quotidienne et conditions de détention, admission, enseignement et travail, états sanitaires, incidents, évasions et transfèrement disciplinaire, engagements militaires, libérations. On y retrouve tout le processus de contrôle du colon, de l'admission à la libération.

La couverture chronologique est presque totale. S'il n'existe pas de dossier individuel proprement dit des colons, les dossiers d'admission, de placement, d'hospitalisation, d'engagement militaire et de libération fournissent des renseignements précieux sur les colons, renseignements inexistant par ailleurs et ainsi le séjour d'un colon peut être reconstitué après consultation des différents dossiers thématiques. Signalons à ce propos qu'un fichier nominatif informatique des colons et pensionnaires, avec référence aux cotes des liasses, a été constitué aux Archives départementales d'Indre-et-Loire à partir du dépouillement de plusieurs séries (série R, affaires militaires, série U, Justice, série Y, établissements pénitentiaires, 114 J, fonds de la colonie de Mettray). Ce fichier concerne environ 13 000 noms.

Les fascicules imprimés des conseils d'administration, des assemblées générales des fondateurs sont pratiquement complets et s'ajoutent à ceux de la collection du fonds 114 J.

D'après le code d'instruction criminelle, le procureur est tenu de visiter les établissements de jeunes détenus. Il adresse au parquet un compte-rendu de visite. On retrouve une trace partielle des rapports dans la liasse 1 Y 141.

A la colonie de Mettray, en vertu de la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, et par arrêté du 17 juin 1874, il est institué un conseil de surveillance composé d'un représentant de l'administration, de deux membres du conseil général, d'un membre du tribunal civil et d'un ecclésiastique désigné par l'archevêque de Tours. Quelques documents illustrent le fonctionnement de ce conseil installé par le préfet le 16 mars 1875. Un dossier sur les dons et legs prouve l'importance et la renommée de la colonie.

Pour le personnel de la colonie de Mettray, établissement privé, tout candidat à un emploi est proposé à l'agrément du préfet et, après un stage de trois mois, ce dernier donne un agrément définitif. Le personnel est recruté localement par le directeur dont le souci, au XX^e siècle, est le maintien de l'ordre. En 1920, il ne faut pas avoir plus de 35 ans sauf pour les retraités des administrations publiques ou de l'armée. Les dossiers du personnel sont à étudier en liaison avec le registre du personnel du fonds de la colonie (114 J 540).

Les états d'admission constituent une source statistique – voire généalogique – de première importance. Couvrant une large période, 1854 à 1929, ils permettent de mesurer l'importance de la colonie, devant les tribunaux d'Indre-et-Loire, mais aussi dans toute la France.

Les demandes de renseignements sur la colonie sont significatives de la notoriété de l'établissement en France et à l'étranger. Les demandes de visites, les placements chez des particuliers pour le travail, le régime alimentaire, la santé et l'hospitalisation et les décès des colons, sont évoqués à travers correspondances, états statistiques et nominatifs. Les conditions disciplinaires sont largement traitées. Signalons un dossier sur le suicide d'un colon qui devait entraîner en 1910 la fermeture d'une annexe implantée sur le site même de la colonie, la Maison paternelle. Les dossiers sur les évasions et les transferts disciplinaires dévoilent les aspects répressifs de l'univers de la colonie.

La partie sur l'organisation de l'enseignement est très pauvre.

Les dossiers d'engagement militaire témoignent de la volonté des colons de quitter l'établissement avant leur date de libération. Là encore ces dossiers fournissent de précieuses informations nominatives et généalogiques.

Il en est de même pour les dossiers de libérations qui permettent aussi d'appréhender l'état d'esprit des autorités de la colonie ou de l'administration vis à vis des colons sur une longue période, de 1847 à 1928. Le directeur de la colonie propose – ou donne son avis – sur les mises en liberté provisoire. La libération anticipée n'est accordée qu'au bout de deux ans de bonne conduite et se présente sous deux formes : l'engagement militaire et la libération anticipée qui se traduit par une décision de justice.

Enfin, deux cotes (1 Y 223-224) sont particulièrement instructives. Dans de grands cahiers préparés par la direction de Mettray de 1869 à 1886, est noté le devenir des colons après leur libération. Magnifique occasion de glorifier auprès des autorités de tutelle le travail effectué.

Sous-série 2 Y, fonds des établissements pénitentiaires

Le fonds des établissements pénitentiaires (446 articles, 26 ml.) est constitué, pour l'essentiel, des registres d'écrou des maisons d'arrêt, de justice et de correction du département.

Le versement le plus ancien date de 1926, en application de la circulaire du 31 janvier 1925. Trois versements, le 19 décembre 1975, le 10 août 1976, le 17 janvier 1977, fournissent la plus grande partie des registres, complétés par un versement complémentaire, le 17 janvier 1985.

La loi concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés du 29 septembre 1791 précise (titre XIII, article IV) : « *les gardiens des maisons d'arrêt, maisons de justice ou geôliers des prisons, seront tenus d'avoir un registre signé et paraphé à toutes les pages par le Président du tribunal* ».

Les condamnés sont admis en détention accompagnés d'un extrait de jugement ou d'arrêt et sont inscrits à leur arrivée sur des registres d'écrou différents selon la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent, ce qui explique la présence, dans ce fonds, de registres d'écrou arrêt, d'écrou correctionnel, d'écrou de simple police, d'écrou détenu ou d'écrou passager. Dans ces registres, on trouve des indications sur l'identité des détenus, leur profession, mais aussi sur leur motif d'incarcération, sur l'habillement (leur bien), la durée de leur peine et la destination carcérale ainsi que les levées d'écrou. Le registre d'écrou est défini par l'instruction du 26 août 1831 et il y existe, en principe, un modèle spécifique pour chaque type de détenu. Ces registres constituent une source primordiale d'informations sur les caractéristiques sociologiques, physiques et généalogiques des détenu(e)s.

Nous possédons, à quelques exceptions près, l'ensemble des registres d'écrou des trois principaux établissements du département.

Des registres de contrôle nominatif, spécifiques pour chaque catégorie (hommes, femmes, militaires), sont créés par la circulaire de 1875.

Un registre de contrôle mensuel numérique donne pour chaque journée le mouvement des effectifs (population du jour, entrées, sorties).

Depuis 1875, la direction des prisons doit tenir des registres d'inscription des ordres de services. Très peu nous sont parvenus, un pour Chinon (1924-1927) et trois pour Tours (1888-1929).

Les effectifs et mouvements de population font l'objet de tableaux statistiques à adresser à l'administration pénitentiaire, ce qui peut expliquer les lacunes de cette catégorie de document. Il en est de même pour les rapports sur les établissements pénitentiaires, réalisés par l'inspection générale des services administratifs et publiés dans le Code pénitentiaire.

Pour les prisons du département, la totalité des documents de comptabilité « matière » (par exemple, le livre-journal où sont consignés les relevés de toutes les opérations quotidiennes de la gestion économique) a disparu. De même, il ne reste aucun rapport journalier, codifié dès 1831, que doivent rédiger les directeurs et les gardiens chefs.

En ce qui concerne le personnel, aucun dossier, aucune correspondance – à l'exception de Tours – ne figure dans les fonds des prisons du département. Les dossiers se trouvent soit à l'administration centrale, soit à la direction de la circonscription pénitentiaire. On se reportera à l'inventaire de la série Y des Archives départementales du Maine-et-Loire, dépositaire des archives de Fontevraud, siège de la circonscription.

Pour la prison d'Amboise, la collection des registres d'écrou « arrêt » est complète de l'an X à 1840. Aucun autre document ne nous est parvenu.

Pour la maison d'arrêt et de correction de Chinon, à part un registre concernant l'administration de la prison et des extraits des minutes du greffe du tribunal qui accompagne chaque détenu lors de l'incarcération, l'ensemble est constitué de registres, soit du contrôle des mouvements, soit des registres d'écrou. Les « écrous arrêt » commencent dès 1815, les « écrous correctionnel » en 1831. Les répertoires généraux couvrent la période 1875-1934, date de la fermeture de la prison. Un registre recense, de 1890 à 1931, les militaires et marins ; en effet, les états de militaires détenus dans les prisons départementales doivent être envoyés au ministère pour le règlement des dépenses relatives à ces détenus.

Pour la prison de Langeais, logée, ainsi que la salle de Justice de paix, dans la tour nord du château de Langeais¹, nous ne possédons qu'un registre d'écrou et ce, pour une courte période, de 1824 à 1833.

Pour la maison d'arrêt et de correction de Loches, aucun dossier administratif, ni aucune correspondance ne nous sont parvenus. A l'exception d'un registre du contrôle des mouvements pour une courte durée, de 1921 à 1926, l'ensemble est constitué de registres d'écrou.

Le répertoire général couvre la période 1876 à 1926, date de la fermeture de la prison. Les « écrous arrêt » commencent en 1809, ceux des « écrous correctionnel » en 1831. Signalons un registre d'écrou pour les militaires conduits par la gendarmerie royale de 1826 à 1839.

Pour les maisons d'arrêt, de justice et de correction de Tours, nous possédons quelques documents concernant l'administration et le personnel. Notons un registre de correspondance entre le directeur de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud et le surveillant chef de la prison de Tours de 1912 à 1944.

Les extraits des minutes du greffe du tribunal, c'est-à-dire les titres de détention des condamnés, font partie du dossier pénal nécessaire à l'établissement pénitentiaire.

1. Voir la sous-série 2 Ø des Archives départementales d'Indre-et-Loire.



Chambre de dépôt de la commune de Parçay-Meslay, photographie, 2005
(© Conseil Général d'Indre-et-Loire)

En ce qui concerne la population carcérale, un bel ensemble des registres numériques et nominatifs couvrent les années 1840 à 1940. La liasse 2 Y 205 est à signaler particulièrement puisqu'elle concerne les jeunes de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, pour la période 1925-1937 sur laquelle nous avons, dans le fonds de l'Association « La Paternelle » (114 J), peu de renseignements généalogiques et statistiques. Les jeunes de la colonie peuvent soit transiter par la prison de Tours, soit y être placés après sanction.

La collection distincte des répertoires alphabétiques qui couvrent toutes les catégories (arrêt, justice, correction, simple police, passager, détenu) commence en 1875. Avant cette date, les répertoires sont insérés à la fin de chaque registre pour chaque catégorie.

Pour la maison d'arrêt, la série des « écrous prévenu ou provisoire » couvre la période de l'an IX à 1874. Les « écrous arrêt » vont de 1831 à 1941. Notons la présence de deux registres d'écrou pour la garde nationale (1832-1852). Pour la série des « écrous passager », la période va de 1821 à 1942 ; pour la série des « écrous de simple police » de 1844 à 1935, et pour celle des « écrous détenu » de 1821 à 1939. Enfin, un registre concerne les détenus par voie de mesure administrative de 1874 à 1887.

Pour la maison de justice, la période couverte s'étend de l'an X à 1933. Pour la maison de correction, les « écrous correctionnel » vont de 1820 à 1941.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie comprend les ouvrages et articles publiés sur les prisons, le centre pénitentiaire de jeunes filles du « Refuge de Tours » et les dépôts de mendicité du département d'Indre-et-Loire. Pour la bibliographie concernant la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray on se reportera au répertoire numérique 114 J des Archives départementales d'Indre-et-Loire. Néanmoins, une liste complémentaire d'ouvrages sur ce sujet est incluse dans la présente bibliographie.

Enfin il ne nous semble pas opportun, vu la multiplicité d'ouvrages sur le sujet, de citer les livres généraux sur le système pénitentiaire ou sur l'enfance délinquante. Par contre, nous mentionnons les ouvrages de l'inspecteur général des prisons (1837-1847), Louis-Mathurin Moreau-Christophe, ne serait-ce que pour sa naissance en Indre-et-Loire et son passé d'avocat à Loches. On se reportera aux riches bibliographies publiées dans les ouvrages suivants : PETIT (Jacques-Guy), *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875* ; GAILLAC (Henri), *Les maisons de correction 1830-1945* ; COSTAS-LASCOUX (Jacqueline), *La délinquance des jeunes en France 1825-1968* ; FARCY (Jean-Claude), *Deux siècles d'histoire de la justice en France. Notices bibliographiques* ; FARCY (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires, 1800-1958*.

Les textes parus sur le système pénitentiaire en Indre-et-Loire de 1800 à 1940 ont été recensés ainsi que les études postérieures que sur ce même sujet.

Les références « ADIL » sont consultables aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, celles « BMT » le sont à la bibliothèque municipale de Tours.

Ouvrages généraux sur le système pénitentiaire

ALAUZET (Isidore), *Essai sur les peines et le système pénitentiaire*, Paris, Cosse et Marchal, 2^e éd., 1863, 332 p. (1^{ère} éd., Paris, impr. royale, 1842).

BADINTER (Robert), *La Prison républicaine (1871-1914)*, Paris, Fayard, 1992, 429 p.

BARRE (Marie-Danièle), «130 années de statistique pénitentiaire en France», dans *Déviance et Société*, 1986.

BEAUMONT (Gustave de), *Note sur le système pénitentiaire et sur la mission confiée par M. le Ministre de l'Intérieur à MM. Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville*, Paris, impr. de H. Fournier, 1831, 48 p.

BEAUMONT (Gustave de) / TOCQUEVILLE (Alexis de), *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France*, Paris, impr. de H. Fournier, 1833, VIII-439 p.

- BÉRENGER, sénateur, «Le patronage des libérés et la libération conditionnelle», extr. de *La réforme sociale*, Paris, impr. F. Levé, s.d., 7 p. ADIL 114 J 173
- CARLIER (Christian), *Le personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Paris, Ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire, service des études et de l'organisation, coll. Archives pénitentiaires, n°8, 1987, 215 p.
- CASTAN (Yves), *Le personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Paris, Ministère de la Justice, 1987.
- CHÉDAILLE (Jean), *Fontevraud de toutes les pénitences, Histoire d'une prison de 1804 à 1963*, Saintes, éd. Chemins de la Mémoire, 2002, 148 p.
- CHEVALIER (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du 19^e siècle*, Paris, Plon, 1958, XXVIII-567 p., plans.
- Code des prisons [code pénitentiaire] ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique, disciplinaire, des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons, Paris, 1845-1940, 28 vol.
- CORBIN (Alain), «La prison sans désespoir. Les maisons départementales au XIX^e siècle», extr. des *Cahiers de l'institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, 1980-1981, p. 41-42.
- DEYON (Pierre), *Le temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris, éditions universitaires, 1975, 199 p. ADIL 8°453
- FARCY (Jean-Claude), *Deux siècles d'histoire de la justice en France. Notices bibliographique*, Paris, CNRS éditions, CD-ROM, 1996.
- FARCY (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires, 1800-1958*, Paris, CNRS éditions, 1992. ADIL 8°2706
- FAVARD (Jean), *Des prisons*, Paris, Gallimard, 1987, 194 p.
- FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p. ADIL 8°1269
- GAILLAC (Henri), *Les maisons de correction 1830-1945*, Paris, éd. Cujas, 1970, 370 p. [2^e éd. en 1991, complétée d'une bibliographie, 463 p.]. ADIL 8°1723
- GASPARIN, *Rapport au roi sur les prisons départementales*, Paris, Impr. Nationale, 1837, 87 p.
- GÉGOT (Jean-Claude), «L'état des prisons départementales à la fin de la Monarchie de Juillet : de l'enfermement collectif à l'enfermement cellulaire», extr. des *Actes du 107^e congrès des Sociétés savantes*, Paris, 1984, t. 1, p. 359-381.
- HAUSSONVILLE (vicomte Gabriel de), *Les établissements pénitentiaires en France et aux Colonies*, Paris, Michel Lévy frères, 1875, 638 p.

- LEPELLETIER DE LA SARTHE (Almire-René), *Système pénitentiaire complet, ses applications pratiques à l'homme déchu, dans l'intérêt de la sécurité et de la moralisation des condamnés*, Paris, Guillaumin, 1857, 858 p.
- LUCAS (Charles), *Du système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier*, Paris, Charles Bechet, 1827, 426 p.
- LUCAS (Charles), *Du système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis*, Paris, Charles Bechet, 1834, 3 vol.
- LUCAS (Charles), *De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions pratiques*, Paris, Ed. Legrand et J. Bergounioux, 1836-1838, 3 vol.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Plans des établissements pénitentiaires de France*, Melun, impr. administrative, 1895. ADIL F°D 6
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, services pénitentiaires, *Lois, décrets, règlements et circulaires*, Melun, impr. administrative, 1896, 866 p.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Règlement pour les maisons d'éducation surveillée, les écoles de réforme et les écoles de préservation affectées aux pupilles*, Paris, 1930, 32 p. ADIL 114 J 251
- MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *De l'état actuel des prisons en France considéré dans ses rapports avec la théorie pénale du code*, Paris, Desrez et Mme Huzard, 1837, 436 p.
- MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *De la réforme des prisons en France, basée sur la doctrine du système pénal et le principe de l'isolement individuel*, Paris, 1838, 499 p.
- MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires*, Au bureau de la Revue Pénitentiaire, 1844, 254 et 50 p.
- MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *Rapport à M. le Comte de Montalivet sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*, Paris, 1838, 340 p.
- MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *Le Monde des Coquins*, Paris, 1863-1865, 2 vol.
- MOSSE (Armand), *Les prisons et les institutions d'éducation corrective*, Melun, impr. administrative, 1929, 456 p. ADIL 4°184
- O'BRIEN (Patricia), *Correction ou châtiment. Histoire des prisons en France au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1988, 342 p.
- PERROT (Michelle), *Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1975, 24 p. ADIL 8°Bh 856
- PERROT (Michelle), *Les ombres de l'Histoire, crime et châtiment au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001, 428 p. ADIL 8°3132

PERRON (Michelle), dir., *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1980, 319 p.

PETIT (Jacques-Guy), *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard, 1990, 751 p. ADIL 8°1563

PETIT (J.-G.) / CASTAN (Nicole) / FAUGERON (Claude) / PIERRE (Michel) / ZYSBERG (André), *Histoire des galères, bagnes et prisons (XIII^e-XX^e siècles)*, Toulouse, Privat, 1991, 368 p. ADIL 8°1632

PETIT (Jacques-Guy) / FAUGERON (Claude) / PIERRE (Michel), *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, éd. Privat, 2002, 254 p.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires, publiée par le Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire de 1852 à 1946, Paris puis Melun, impr. administrative.

TROBIAND (M. de), «Régime adopté dans les prisons cellulaires», extr. du *Congrès scientifique de France*, 15^e session, Tours, septembre 1847, p. 171-178. ADIL 8°436

VILMONT (Jean-Claude), *Les Prisons*, Paris, Découvertes-Gallimard, 2004, 128 p. .. ADIL 8°3365

Ouvrages concernant les établissements pénitentiaires d'Indre-et-Loire

«A la prison de Tours, en 1872, un poète de la Commune, Clovis Hugues chantait : Non, la Commune n'est pas morte», dans *Cahiers d'histoire sociale*, n°10, juin 1991, pp. 16-19.

BAS (Catherine), «Etre en prison et mourir du choléra», dans *Touraine-Généalogie*, n° 12, 1992, pp. 415-417. ADIL 1006 PERC

BELLANGER (Stanislas), *La Touraine ancienne et moderne*, Paris, Mercier, 1845, 610 p. [Mettray, p. 443-448]. ADIL 4°37/1

BLANCHET (Céline), *La prison de Loches sous le Second Empire*. – Mém. de maîtrise, Histoire, Tours, 2002, 116 p. ADIL 3 F 380

BRÉTIGNIÈRES DE COURTEILLES (H.), *Des condamnés et des prisons ou réformes morale, criminelle et pénitentiaire*, Paris, Perrotin, 1838, 402 p. BMT 15 125

CLÉRAMBAULT (Gatian de), *Essai sur les institutions de bienfaisance et la réforme pénitentiaire en France*, Tours, Lecesne, 1845, 171 p.

DASSE (M.) / PETIT (J.-G.), *Les prisonniers de Fontevraud de 1812 à 1862*, Angers, 1982.

Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, Paris, 1874 [Tours, t. II, p. 202].

- FOARE (Albert), *Maison centrale de détention de Fontevraud. registre d'écrou n° 6, du 27.06.1827 au 16.03.1829, du matricule 5675 au 6710. Détenus natifs du département de l'Indre-et-Loire*, Angers, chez l'auteur, 1997, 5 p. ADIL 4°Bh 1174
- FOARE (Albert), «Maison centrale de Fontevrault. Registre d'écrou n° 1 du 01.08.1814 au 18.10.1816, du matricule n° 1 au n° 961. Détenus natifs du département d'Indre-et-Loire» extr. de *Touraine-Généalogie*, 4^e trimestre 1999, n°40, p. 146-148. ADIL 1006 PERC
- FOARE (Albert), «Relevé des détenus natifs du département d'Indre-et-Loire à la Maison centrale de détention de Fontevrault. Registre d'écrou n°3 du 29 sept. 1819 au 6 avril 1823. Date des entrées. Matricule de 2845 à 3330, extr. de *Touraine-Généalogie*, 3^e trimestre 1998, n°35, p. 436. ADIL 1006 PERC
- FOARE (Albert), «Relevé des détenus natifs du département d'Indre-et-Loire à la Maison centrale de Fontevrault. registre d'écrou n° 3 du 29 sept. 1819 au 6 avril 1823. Date des entrées. Matricule de 2143 à 3330», extr. de *Touraine-Généalogie*, 1^{er} trimestre 1998, n°33, p. 347-348. ADIL 1006 PERC
- HUOT (Paul), «Rapport sur le pénitencier de Tours», extr. du *Congrès scientifique de France*, 15^e session, Tours, sept. 1847, p. 146-153. ADIL 8°436
- LEMIALE (Julie), *Les femmes dans la prison de Tours entre les deux guerres*. – Master, Histoire, Tours, 2005.
- MARTEAU (Gabriel) / DRUET (Jacques), «Souvenirs de deux enseignants : l'ancienne prison, annexe du collège Rabelais» dans *Bulletin de la Société des amis du vieux Chinon*, t. VIII, n°9, 1985, pp. 1293-1307.
- MOREAU (Valérie), *Les détenus à la prison de Tours de 1875 à 1900*. – Mém. de maîtrise, Histoire, Tours, 1992, 2 vol., 301 + 117 p. ADIL 3 F 202/1-2
- MORLOT (Mgr. François Nicolas), *Allocution de Mgr. l'archevêque de Tours, adressée aux détenus, à l'occasion de l'inauguration du pénitencier départemental le 14 novembre 1843*, Tours, Mame, 7 p. BMT F 1629
- Notice sur le pénitencier de Tours*, Tours, impr. Lecesne, 1845, 16 p. ADIL 1 Y 15
- PAVIOT (Jean-Michel), *Les établissements pénitentiaires en Indre-et-Loire : la prison de Tours au XIX^e siècle*. – Mém. de maîtrise, Tours, 1980. ADIL 4 Mi 14
- PAVIOT (Jean-Michel), «Les difficultés des prisons cellulaires modèles : la prison de Tours (1843-1850)», extr. des *Cahiers de l'institut d'histoire de la presse et de l'opinion* (1980-1981), n°6, p. 71-83.
- Revue pénitentiaire et des institutions préventives (1843-1847) sur les célébrations religieuses et discours épiscopaux pour l'inauguration des prisons cellulaires*, Tours, t. 1, pp. 309-313 ; t. 2, pp. 49-52.
- SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, *statuts approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 février 1895. Siège social : palais de Justice*, Tours, impr. Roger Du Bois, 1895, 1 vol.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, *statuts, compte rendu de l'Assemblée générale du 24 octobre 1898*, Tours, impr. tourangelle, 1898, 24 p.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, *Compte rendu de la séance annuelle du 17 janvier 1875*, Tours, impr. E. Mazereau, 88 p. ADIL 114 J 299

SOURDEVAL (Ch. de), *Touraine, Histoire et Monuments*, Mame et Cie éd., 1855.

Ouvrages concernant le Refuge de Tours

Assiette au beurre, numéro de novembre 1904 sur la Sauvegarde de l'enfance (Le Refuge de Tours).

BERNOVILLE (Gaëtan de), *Sainte-Marie-Euphrasie Pelletier*, Paris, Alsatia, 1945.

FÉNÉANT (Jacques), «Le Refuge de Tours ou l'étrange destin d'un couvent», dans *Le Magazine de la Touraine*, n°57, janvier 1996.

GEORGES (Emile), *Sainte-Marie-Euphrasie-Pelletier (1796-1868), fondatrice de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers*, Paris, Lethielleux, 1942, 372 p.

GEORGES (Emile), *Trois siècles de service des âmes, Notre-Dame de Charité de Caen (1641-1941)*, Paris, Lethielleux, 1942, 102 p.

GEORGES (Emile), *L'Appel du Bon-Pasteur*, Angers, H. Giraudeau, 1941, 53 p.

JOLY (Henri), *Les Maisons du Bon Pasteur*, Paris, Secrétariat de la Société l'économie sociale, 1901, 24 p.

JOLY (Henri), *L'Enfance coupable*, Paris, V. Lecoffre, 1904, 222 p.

PEZZOLI (Denise), *Sainte Marie-Euphrasie Pelletier, fondateur de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. Lettres et Entretiens*, Namur, Soleil Levant, 1964, 200 p.

QUINCY-LEFEBVRE (Pascale), *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Economica, 1997, 437 p. ADIL 8°2060

QUINCY-LEFEBVRE (Pascale), *De l'enfance insoumise à l'enfance difficile, regards et pratiques correctives des parents. Entre familles et institutions dans les milieux populaires des villes (1880-fin des années trente)*. – Thèse de doctorat. Histoire, Paris VII, 1995.

POINSENET (Odette dite Marie-Dominique), *Rien n'est impossible à l'amour, Rose-Virginie Pelletier, Mère Marie de Sainte-Euphrasie*, Paris-Fribourg, Ed. Saint-Paul, 1968, 256 p.

Le procès du Refuge de Tours, compte rendu sténographié, audiences correctionnelles des 18, 19, 20, 21 juin 1903, section tourangelle de la ligue des droits de l'homme et du citoyen, préf. de Georges Clémenceau, Tours, éd. de La Dépêche de Tours, 1903, 232 p. ADIL 8°177

Ouvrages sur la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray
(supplément à la bibliographie publiée dans le répertoire 114 J)

BAUDRILLART (H.), membre de l'Institut, *Les populations agricoles de la France (Maine, Anjou, Touraine...) passé et présent. Mœurs, coutumes, instructions, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation*, Paris, librairie Guillaumin et Cie, 1888, 643 p. (Mettray, pp. 123-126).

BERTIN, avocat à la cour de Paris, rédacteur du journal le Droit, *étude sur la colonie de Mettray*, brochure éditée à Paris, 1 rue Chérubini, vers 1872-1875.

BOULET (Michel), «Les colonies agricoles : une forme d'enseignement ?», dans *Annales d'histoire des enseignements agricoles* n°2, Inrap, Dijon, déc. 1987, 132 p. (Mettray, pp. 51-61).

BOSSEY (Lucien), *L'enfance dans les fers*, Paris, Librairie Critique, 1938, 250 p. (Mettray, p. 133).

BOURQUIN (Jacques), «La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, la dérive progressive du projet» dans *Adolescence et institutions : la violence en jeu*, actes du colloque de l'Association Forum Adolescence Touraine / Collège international de l'Adolescence / Association d'études et de recherches en Psycho-pathologie à Tours, 13-15 novembre 1998, Tours, impr. Présence graphique, 1998, 168 p.

BOURQUIN (Jacques) / PIERRE (Eric), «Une visite à Mettray par l'image : l'album de gravures de 1844», dans *Sociétés et Représentations, la justice en images*, n°18, oct. 2004, pp. 207-216.

BRÉTIGNIÈRES DE COURTEILLES, *Aux habitants du département (Colonie agricole de Mettray)*, [15 mars 1848], Tours, imp. Lecesne et Alf. Laurent, 4 p.

CADILHAC (Paul-Emile), «L'angoissant problème de l'adolescence coupable, maisons de redressement» dans *L'illustration*, n°4897 du 9 janvier 1937 (Mettray, pp. 40-44).

CHASSAT (Sophie), *La Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray. Valeur de l'exemple foucaldien du concept de carcéral*.– Mém. de DEA, la Philosophie et la Cité, sous la dir. de Geneviève Fraisse, université de Nanterre, janv. 2004, 170 p.

CHARMASSON (Thérèse) / LELORRAIN (Anne-Marie) / RIPA (Yannick), *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, Paris, Publications de La Sorbonne, 1992, 745 p.

CHAUVIÈRE (Michel) / PIERRE (Eric) / LENOËL (Pierre), *Protéger l'enfant, raison juridique et pratiques socio-juridiques (XIX-XX^e siècle)*, Presses Universitaires Rennes, 1996.

CHOPIN (Odile), *Funambule «Colonie»*, TGA production, TV 5, 1998.

CLARETIE (Jules), *La vie à Paris*, Paris, Fasquelle éd., 1897 (Mettray, p. 359).

COLET (Louise), *Préface à quatre poèmes couronnés par l'Académie française*, Paris, Librairie nouvelle, 1855, 121 p.

COLMAN (Henry), *De l'agriculture et de l'économie rurale en France, en Belgique, en Hollande et en Suisse*, traduit de l'anglais par le baron Hector Le Bailly de Tilleghem Mortier, Bruxelles, Janssens-Deffosé, 1850, 308 p. (Mettray, pp.119-123).

Colonie de Mettray [Mettray, colonie pénitentiaire, discours à la chambre des Députés, 8 novembre 1907. Suivi d'une «note sur la maison paternelle de Mettray» par Berthélémy, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris. Suivi de «Consultation sur la nature juridique de l'internement des enfants confiés à la maison paternelle de Mettray» par A. Le Poittevin et E. Garçon, professeurs de droit pénal à l'université de Paris. Suivi de «Consultation» par H. Du Buit, ancien bâtonnier. Suivi de «Avis» par Léon Devin, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier], s.l., impr. Lahure, mars 1908, 24 p.

«Colonie des jeunes détenus de Mettray», extr. du *Moniteur universel* du 21 janvier 1842, impr. Panckoucke, rue des Poitevins, 6, 12 p.

DARD (Olivier), *La synarchie, le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998, 295 p.

DARIN (Gustave), ancien interne des hôpitaux de Paris, *Education correctionnelle. Système cellulaire appliqué aux enfants, ses conséquences chez de jeunes détenus de la Roquette, venus à Bicêtre en état de folie, d'idiotie ou d'épilepsie* dans *Journal de médecine mentale*, Paris, Rignous, 1863, 55 p. (Mettray, pp. 8, 15, 26-33).

DARU (baron Charles) / BOURNAT (Victor, avocat), *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux*, Paris, Charles Douniol et Cie, 1875, 632 p. (Mettray).

DE PENANRUN (David) / Roux (François) et DELAIRE (Edmond), *Les architectes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts*, Paris, librairie de la Construction moderne, 1907, 2^e éd., XII-484 p. (Thierry, architecte de la Colonie, p 411).

DERRIDA (Jacques), *Glas*, Editions Galilée, 1974, 291 p.

DESPINE (Prosper), *Psychologie naturelle : études sur les facultés intellectuelles et morales dans leur état normal et dans leurs manifestations anormales chez les aliénés et chez les criminels. Tome III : étude psychologique sur les aliénés et sur les criminels, infanticides, suicidés, incendiaires, voleurs, prostituées ; bases du traitement moral auquel doivent être soumis les criminels et les délinquants*, Paris, F ; Savy, 1868, 425 p. (Mettray, pp. 388, 407, 411-417, 427, 430).

DESPRES (Germain), *Bagnes d'enfants. Le martyre d'un orphelin dans les maisons de correction*, Editions Les Reportages Populaires, 34 avenue de Châtillon, Paris 14^e, fasc. mensuel, c. 1920, (Mettray, fascicule n°2).

DOULAT (Fabienne), «Guillaume Abel Blouet, exemplarité ou exception du parcours intellectuel et artistique d'un enfant du peuple», dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°5, 1^{er} nov. 2003.

DUCPETIAUX (Edouard), *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, Méline et Cans, 1843, 2 vol. 444 + 423 p. (Mettray, pp. 360-394).

DUPONT-BOUCHAT (M.S.) / PETIT (J.G.) / PIERRE (E.) / SCHNAPPER (B.) / TÉTARD (F.) / DEKKER (J.) / FECTEAU (J.M.) / TRÉPANIER (J.), *Enfants corrigés, enfants protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec (1820-1914)*, rapport dactylographié de recherche avec le ministère de la Justice, avril 1995, 311 p.

DUPONT-BOUCHAT (dir.), *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance (1820-1914). France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, P.U.F., 2000, 416 p.

EMONET (Alain-Georges), *Visite à Mettray*, film 80 mn, FR 3 Centre, déc. 1989.

FABRE DES ESSARTS (Léonce-Eugène-Joseph), *A Saint-Yves*, Cosne, impr. de F. Cottais, 1885, 8 p.

FLAUBERT (Gustave), *Correspondance*, 1851-1858, Gallimard, La Pléiade, t. II.

FORLIVESI (Luc) / POTTIER (Georges-François) / CHASSAT (Sophie), *Eduquer et Punir, La Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, 1839-1937*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 256 p.

FOUCAULT (Michel), *Le pouvoir psychiatrique, cours au Collège de France, 1973-1974*, Paris, Gallimard-Seuil, (Mettray pp. 86, 110).

FOURNET (Jules, Dr), *Le traitement moral de l'aliénation, soit mental, soit moral, à son principe et son modèle dans la famille*. – Mém. lu à la Société d'émulation dans la séance du 4 mars 1854, Paris, impr. de L. Martinet, 1854, 11 p.

GIRARDIN (Jules), *Le Roman d'un cancre*, Paris, Hachette, 1883, 306 p.

GORLIER (Charles) / BIET, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle*. (Mettray, Blouet, 3^e vol.), Paris, L. Colas, 1845-1850, 42 p., 150 pl. ill.

HÉRON (Pierre-Marie), *Pierre-Marie Héron commente «Journal du Voleur de Jean Genet»*, Paris, Folio Gallimard, 2003, 257 p.

HOYAU (Philippe), «Bagnes de gosses (Mettray, Aniane)», dans *Révoltes Logiques*, n°10, été 1979.

HOLDSWORTH (J.H.), *Memoranda on Tours and Touraine, including remarks on the climate with a sketch of the botany and geology of the province, also on the wines and mineral waters of France, the maladies to which they are applicable, and their effects upon the constitution. To which is added an appendix containing a variety of unuseful information to the tourist*, Tours, A. Aigre, 1842, 235 p. (Mettray, pp. 73-80).

JABLONKA (Ivan), *Des criminels en herbe. Le discours sur les colonies agricoles pénitentiaires en France de 1830 à 1900*. – Mém. de maîtrise, Histoire, Université Paris XII, 1996.

JABLONKA (Ivan), «Un discours philanthropique dans la France du XIX^e siècle : la rééducation des jeunes délinquants dans les colonies agricoles pénitentiaires», dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°47-1, janvier-mars 2000.

JABLONKA (Ivan), *Les vérités inavouables de Jean Genet*, Paris, Seuil, 2004, 435 p.

- «L'enseignement agricole en France. Origines» extr. du *rapport du jury international sur l'enseignement spécial agricole à l'exposition universelle internationale de 1900 à Paris*, Paris, impr. nationale, 1904, 650 p. ADIL 4°806 (3)
- LE BRETON (Auguste), *Les hauts murs*, Paris, éd. Denoël, 1954, 248 p. (Mettray, pp. 48, 189, 197, 209, 233).
- «Laboratoire de chimie agricole de la colonie de Mettray (Le)», dans *La Nature, revue des Sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 1875, troisième année, IV-428, p. 310, ill. (p. 54 et suiv.).
- LELIÈVRE (Julien), *L'enfance difficile, vicieuse ou délinquante et l'Assistance publique départementale*, thèse de droit, imp. Edoneur et Ruesch, 1921, 123 p.
- Le Monde illustré, journal hebdomadaire* n° 451, 2 déc. 1865, 16 p. (Mettray, pp. 360-361, ill. ; Abel Hermant : *la colonie de Mettray*, p. 362.).
- LOTTMAN (Herbert R.), *Jules Verne*, Paris, Flammarion, 1996, 432 p.
- MADELEINE (Bernard), préf. de Giovanni (José), *Monsieur Madeleine*, Monaco, Editions du Rocher, mars 2000, 291 p.
- MALET (Léo), *Le soleil n'est pas pour nous*, Paris, J. d'Halluin, 1949, 189 p.
- MATHIEU, «Rapport», dans *Le Moniteur*, 7 août 1865.
- MERCIER (Lucien), *Enfance délinquante et cinéma. La campagne contre les bagnes d'enfants 1934-1939*. Communication au Collège image de l'enfance et de la jeunesse irrégulière, Paris, 9 décembre 1999.
- MIDDLETON (Robin), «Sickness, madness and crime as the grounds of form», dans *AA Files* (Annals of the Architectural Association School of Architecture), n° 25, été 1992 (Mettray, pp. 17-19).
- MIRBEAU (Octave), *Combats pour l'enfant*, édition établie, présentée et annotée par Pierre Michel, Vauchrétien, Ivan Davy imprimeur, 1990, 238 p. coll. Cahiers de l'Institut d'histoire des pédagogies libertaires (Mettray, pp. 229-232).
- MOREAU (Christophe), «Les détenus», dans *Les Français peints par eux-mêmes, encyclopédie morale du XIX^e siècle éditée par Léon Curmer, 1840-1842*, réédition Omnibus-la Découverte, 2003-2004, vol. 2, p. 603.
- MORIN (Didier), *Les semelles d'or. Le voyage de Jean Genet*, Annecy, La petite école / éditions comp'act, 2002, 84 p.
- Peine Perdue*. Série l'enfermement des mineurs. Un reportage de Thierry Scharf, «Les conditions d'incarcération de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, témoignage de Raoul Léger». Emission radiophonique «Là-bas si j'y suis» de Daniel Mermet, France Inter, lundi 24 nov. 2003.

Petit almanach national pour Paris et les départements ou ce que les français ont besoin de savoir. Recueil composé en commun et publié par une société de patriotes, Paris, impr. de P. Baudouin, 1842 (Mettray, pp. 44-53).

POMPERY (M. E. de), «Du redressement moral de l'homme», dans *Nouvelle revue de Paris*, 15 juillet 1864.

PROUTEAU (Gilbert), *Le grand roman de Jules Verne, sa vie*, Paris, Stock, 1979, 415 p.

QUINCY-LEFEBVRE (Pascale), *De l'enfance insoumise à l'enfance difficile, regards et pratiques correctives des parents. Entre familles et institutions dans les milieux populaires des villes (1880-fin des années trente)*. – Thèse de doctorat. Histoire, Paris VII, 1995.

RENOUARD (Jean-Marie), *De l'enfant coupable à l'enfant inadapté. Le traitement social de la délinquance juvénile*, Paris, Centurion, 1990, 199 p.

ROUILLÉ-COURBÉ, négociant, membre du conseil municipal de Tours, 15 octobre 1852, *Voyage de S.A.I. Le Prince Louis-Napoléon dans le département d'Indre-et-Loire*, Tours, imp. Ladevèze, 1852, 168 p. (Mettray, p. 20).

SAUNIER (Jean), *Saint-Yves d'Alveydre ou une synarchie sans énigme*, Paris, Dervy-livres, 1981, 488 p.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES, *Revue des études historiques*, procès-verbaux des séances années 1874-1875, Paris. (Mettray, pp. 59-60).

TAXIL (Léo), *Confessions d'un ex-libre penseur*, Paris, Letouzey et Ané, 1886, 416 p. (Mettray, pp. 64-80).

Un jour à Mettray, film. Réalisation Michel Basdevant. Participants : Raoul Léger, Henry Deluce, André Clarté. Vaucresson, France, Ministère de la Justice. Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, producteur. 1989.

Une plaie de la société, les bagnes d'enfants, préf. de Wallon (Henri-Paul-Hyacinthe), Bourges, Secours Ouvrier international, 1934, 36 p.

VAN ZELE (Michel), «Jean Genet», dans la série *Un siècle d'écrivains*, vidéo-documentaire, 46 mn, 1995, Cinétrévé / France 3 / INA.

VAUTIER (Claire), *Monsieur le marquis, histoire d'un prophète*, Paris, Marpon / Flammarion, 1886, 309 p.

VIENNY (Paul), *L'enfance martyre. La mort d'Abel Roger, victime des bagnes d'enfants*, Paris, éd. du Secours populaire de France, s.d., 16 p.

VILMONT (Jean-Claude), *Les Prisons*, Paris, Découvertes-Gallimard, 2004, 128 p.

VINGTRINIER, *Des enfants dans les prisons et devant la justice*, Rouen, 1855.

VOISIN (Marcel), *C'était le temps de la Belle Epoque : une enfance pénible, une vie de lutte*, Claix (38 840), 1978, Ed. de la Pensée Sauvage, coll. Le Temps des Cerises, 250 p. (Mettray, pp. 12, 47-49, 69-72).

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Etablissements pénitentiaires publics et établissement privé du Refuge de Tours

I — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

Série E : Féodalité, communes, familles, notaires

Sous-série E dépôt. Archives communales déposées

E dépôt 48, Chambon	M 1 : Salle de mairie et violon municipal, construction : devis, procès-verbal d'adjudication de travaux, 1885-1895.
E dépôt 66, Chédigny	M 1 : "Maison du prisonnier", plan, s.d.
E dépôt 113, Le Grand-Pressigny	1 M 3 : Etablissement d'un violon municipal : facture, délibérations du conseil municipal, 1892-1894.
E dépôt 194, Reugny	M 1 : Bâtiment communal comprenant salle de réunion, remise pour le matériel d'incendie et chambre de sûreté pour les indigents, construction : liste de souscription, cahier des charges, devis, plans, 1893-1895.
E dépôt 216, Saint-Epain	I 9 : Demande de grâce d'un détenu originaire de Saint-Epain et emprisonné à Brest, 1832.
E dépôt 272, Villandry	M 1 : Bâtiments communaux : mairie, prisons, églises et cimetière, 1811-1908

Série K : Lois, ordonnances et arrêtés

Sous-série 3 K. Recueil des actes administratifs

3 K 1-140 Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire, an IX-1939.

Sous-série 4 K. Arrêtés du préfet

4 K 31-72 Actes et arrêtés du préfet, tous bureaux, 1814-1889.

Sous-série 5 K. Conseil de préfecture (cotation provisoire)

- 5 K 1-2 Affaires diverses, an IX-1815.
- 5 K 9-38 Toutes affaires confondues, an IX-1926.
- 5 K 52 Administration pénitentiaire, 1896-1898.
- 5 K 57 Bâtiments départementaux, 1894-1924.
- 5 K 129-154 Minutes et arrêts, an VIII-1923.

Série M : Administration générale et économie (cotation provisoire)

Sous-série 1 M. Administration générale du département

- 1 M 132 Police et sûreté générale : subsistance, chouannerie, troubles de la Vendée, brigandage, émigration, condamnés, évadés, an VIII.
- 1 M 135 Sûreté générale : police des prisons (an X- 1813) ; évasions (an IX-1812) ; individus mis en liberté (an XIII-1814), an IX-1814.
- 1 M 301 Distinctions honorifiques. Palmes académiques : GIRARDIN Léon, gardien chef de la prison de Loches, 1912-1927.

Sous-série 4 M. Police

- 4 M 142 Etats numériques des arrestations de vagabonds (1891-1895). Dépôt de mendicité de Beaugency : règlement, traité avec l'Indre-et-Loire pour l'admission des mendiants (1894-1922) ; admissions et non-admissions (1894-1914) ; arrêtés et correspondance préfectorale sur le transfert des mendiants à Beaugency (1901-1904) ; suppression du dépôt et ses conséquences (1925-1927), 1891-1927.
- 4 M 588 Transports et transferts des condamnés, 1817-1857.
- 4 M 589-611 Condamnés surveillés, correspondance, déclarations de résidence, frais de route, an IX-1885.
- 4 M 612-674 Détenus en surveillance, condamnés surveillés résidant dans le département, condamnés ayant quitté le département, an XIII-1885.
- 4 M 676-689 Condamnés surveillés, interdits de séjour, 1875-1940.
- 4 M 691-693 Condamnés graciés, 1852-1884.
- 4 M 695-696 Réhabilitations, 1860-1940.

Sous-série 6 M. Population, affaires économiques, statistiques

- 6 M 373-399 Prison : recensement et dénombrement de la population pour la ville de Tours, 1836-1936.

Série N : Administration et comptabilité départementales

Sous-série 1 N. Conseil général du département et commission départementale

- 1 N 3-7 Vœux du Conseil général, 1835-1940.
- 1 N 8-74 Registre de délibérations du Conseil général, an IX-1940.
- 1 N 279-366 Rapports du Préfet au Conseil général et procès-verbaux de délibérations du Conseil général (imprimés), 1842-1940.

Sous-série 4 N. Immeubles et bâtiments départementaux. Mobilier départemental. Service départemental d'architecture (cotation provisoire)

- 4 N 16 Concours d'architecte pour la construction des prisons de Loches, de Chinon et de la caserne de gendarmerie, 1854-1855 ; violons municipaux, 1892.
- 4 N 58 Tours, projet de translation des tribunaux des maisons d'arrêt et de la gendarmerie dans l'emplacement de l'abbaye de Saint-Julien : devis estimatif, correspondance, projet d'agrandissement, 1808-1832.
- 4 N 66 Tours, plan général du palais de justice, de la prison, de la gendarmerie et de l'hôtel de La Crouzille avec disposition des rues, 1823-1856.
- 4 N 67 Tours, projet de réunion et construction du palais de justice et de la prison : correspondance, plans, 1818-1823.
- 4 N 79 Prison de Tours, acquisition de l'hôtel de La Crouzille pour agrandir la prison : dossier (1792-1834) ; projet d'agrandissement (1830-1834) ; entretien de l'hôtel de La Crouzille : devis, correspondance (1833-1837) ; entretien de la chapelle de la maison d'arrêt (1809). Acquisition d'un immeuble rue du Chardonnet : correspondance, acte notarié (1851). Construction de deux pavillons à l'entrée du pénitencier (1844-1846), d'un hangar (1880) et d'un local de désinfection des vêtements des détenus (1884) ; plans ; travaux d'aménagements : correspondance, devis, rapports (1847-1859) ; travaux au logement du directeur (1888-1889), 1792-1889.
- 4 N 80-84 Prison de Tours, rue Etienne Pallu.
 - 80 Aliénation et projet de reconstruction : correspondance, cahier des charges, rapports, 1892-1904.
 - 81 Projet de lotissement : rapport de la commission (1912), plans ; transfert et avant-projet de reconstruction, correspondance, rapports, pétition, 1907-1914.
 - 82 Projet de reconstruction : concours d'architecte, règlement, devis, procès-verbaux de réunion du jury, 1912-1914.
 - 83 Transfert et reconstruction : correspondance, honoraires de l'architecte, rapports, cahier des charges, devis ; plan de la façade principale latérale, de la coupe de la salle des conférences et des étages de la prison (1925) ; plan de la façade est et ouest du cellulaire (1925) ; coupes transversales sur le cellulaire hommes et sur le quartier des femmes (1925) ; plan de la façade principale du cellulaire (1925), 1919-1929.
 - 84 Aliénation et vente de terrain pour la construction de l'hôtel des postes : correspondance, rapports, 1912-1939.
- 4 N 85-92 Prison de Tours, rue Henri Martin
 - 85 Location et démolition de la maison située à l'emplacement du projet de construction : correspondance, baux, rapports (1907-1935) ; projet de construction, 23 plans (1925-1926), 1907-1935.



Maison d'arrêt de Chinon, avis d'adjudication des travaux, 1859

(A.D.I.L., 4 N 97)

- 86 Construction : examen des plans ; devis, soumissions, correspondance, 1925-1932.
- 87-88 Adjudication du 11 mars 1933 : dossiers des adjudications acceptées ou relevées.
- 89 Adjudication du 11 mars 1933 : correspondance, marchés, résultats des soumissions; listes des soumissionnaires, rapports, 1933-1935.
- 90 Adjudication du 11 mars 1933 : marchés, soumission, concours d'offres, plans.
- 91-92 Adjudication du 11 mars 1933 : projets d'installation du chauffage central, dossiers des entrepreneurs, plans, devis, marchés.
- 4 N 93 Prisons de Tours. Travaux d'entretien et d'aménagement : correspondance, rapports, devis, plans, 1849-1940.
- 4 N 94 Prisons de Tours. Travaux d'entretien : décompte des mémoires des travaux effectués, 1883-1936.
- 4 N 95 Prisons de Tours. Travaux de réparations : correspondance, devis, rapports, plan d'une partie de la prison, plan d'appropriation au système cellulaire (1839), plan de la prison (1842). Mobilier : correspondance, mémoires (1810-1843), an IX-1940.
- 4 N 96 Prison de Tours. Travaux d'entretien du chauffage, correspondance, devis, mémoires (1841-1940). Voiture cellulaire : enquête, correspondance (1925-1936), 1841-1940.
- 4 N 97-98 Prison de Chinon.
- 97 Projet de construction : correspondance (1839-1857) ; construction avec la gendarmerie : correspondance, devis, décompte, affiches (1856-1865). Dégâts causés à la gendarmerie et à la prison : rapports (1895-1897). Aliénation de l'ancien terrain au profit de la ville de Chinon (1934-1937). Travaux de réparations et d'entretien, correspondance, devis, mémoires (1807-1935), 1807-1937.
- 98 Réparations de la prison avec les casernes de gendarmerie de Chinon et de Rivarennes : correspondance, rapports, affiches (1921-1923). Travaux d'aménagement : correspondance, devis, rapports (1839-1912), plan et coupe d'une cage d'escalier (1907). Mobilier : correspondance, inventaire (1810-1847), 1810-1923.
- 4 N 99-100 Prison de Loches
- 99 Plan de la portion du château où est établie la maison de correction, 1810 ; plan d'une chapelle à établir dans la maison d'arrêt de Loches, 1841 ; plan du rez-de-chaussée de la prison de Loches, 1855 ; rapports (1810-1840) ; plan du terrain qui avoisine la citadelle (1855) ; travaux de réparations et d'aménagement (1807-1940), 1807-1940.
- 100 Travaux de restauration et d'aménagement du donjon : correspondance, devis, mémoires (1907-1931). Mobilier et objets mobiliers : correspondance, inventaires (1810-1856). Suppression de la prison : correspondance, rapport (1926-1927), 1810-1931.
- 4 N 108 La Chapelle-sur-Loire : réparations de la chambre de sûreté, 1832-1833.
- 4 N 111 Château-Renault : aménagement de la chambre de sûreté, 1887. — Chinon : construction de deux chambres de sûreté, 1899-1900.
- 4 N 130 Tours, projet d'aliénation de la caserne de gendarmerie et de la prison (rue E. Pallu et rue Nationale), plans, 1894-1909.

4 N 136 Tours, transfert de la prison, 1896-1906.

Série Ø : Administration et comptabilité communales (cotation provisoire)

Sous-série 2 Ø. Dossiers d'administration communale

- 2 Ø 003 /33 Amboise : prison, 1808.
- 2 Ø 031 /14 Bourgueil : chambre de sûreté, 1820-1891.
- 2 Ø 038 /7 Bréhémont : chambre de sûreté, 1874-1876
- 2 Ø 072 /22 Chinon : nouvelle gendarmerie et maison d'arrêt, an XI-1935.
- 2 Ø 072 /24 Chinon : acquisition de l'immeuble servant autrefois de prison, 1937.
- 2 Ø 132 /21 Loches : maison d'arrêt, 1806.
- 2 Ø 157 /9 Montrésor : chambre de sûreté, an XIII-1879.
- 2 Ø 170 /8 Neuvy-le-Roi : prison, 1816.
- 2 Ø 170 /10 Neuvy-le-Roi : halle et prison, 1816.
- 2 Ø 261 /140 Tours : dépôt de mendicité, 1815.
- 2 Ø 2161 /143 Tours : prisons, 1806-1835.

Série P : Finances, cadastre, postes (cotation provisoire)

Sous-série 1 P. Trésor public et comptabilité générale

- 1 P 29 Etats nominatifs des retenues opérées pour dégradations par les détenus (1928-1939) ; frais de transport des détenus (1933) ; bulletin trimestriel des opérations de caisse des maisons d'arrêt, de justice et de correction (1927-1936).
- 1 P 34 Travaux pour la prison de Tours (1874-1878), comptabilité et personnel (1877-1887).

Série R : Affaires militaires, organismes de temps de guerre

Sous-série 2 R. Organisation de l'armée

2 R 6 Bâtiments militaires, projet d'établissement de prisons militaires, 1813-1833.

Série T : Enseignement, affaires culturelles, sports (cotation provisoire)

T 17 Comité de protection, instruction primaire : Le Refuge de Tours, 1875-1885.

On consultera aussi les dossiers des enseignants exerçant dans les prisons.

Série U : Justice**Sous-série 3 U. Tribunaux de première instance**

- 3 U 2 /8 Loches. Statistiques criminelles : états de détention préventive, an VIII-1938 ; états des condamnés, an VIII-1918.
- 3 U 2 /496 Loches. Condamnés à l'emprisonnement, enregistrement : répertoire alphabétique, 1811-1922.
- 3 U 3 /121 Tours. Recensement des détenus de la maison d'arrêt, information au procureur : états nominatifs journaliers, 1927-1936.
- 3 U 3 /1651-1657 Tours. Affaires correctionnelles et criminelles, enregistrement des condamnés à l'emprisonnement : répertoires alphabétiques et chronologiques des détenus, 1911-1935.

Série V : Cultes (cotation provisoire)

- 1 V Dossiers nominatifs des aumôniers des prisons.
- 1 V 143-146 Anciennes religieuses professes, sœurs de la Charité de Tours : secours, 1815-1889.
- 2 V 42 Dispersion des orphelins et pensionnaires de l'établissement du Refuge de Tours, 1904.

Série X : Assistance et prévoyance sociales (cotation provisoire)**Sous-série 3 X. Assistance sociale**

- 3 X 73 Service des enfants assistés : registre de tutelle pour les élèves de l'hospice âgés de 12 à 21 ans (concerne les placements à la Colonie de Mettray et au Refuge de Tours de 1893 à 1904).
- 3 X 85-86 et 88 Orphelinat du Refuge de Tours, 1832-1899.

Série Z : Sous-préfectures (cotation provisoire)**Sous-série 1 Z. Arrondissement de Chinon**

- 1 Z 79 Condamnés surveillés et interdits de séjour, 1879-1904.
- 1 Z 80 Condamnés surveillés, réhabilitation des condamnés, 1877-1935.
- 1 Z 219 Etablissement de répression : personnel (1879-1896) ; commission de surveillance : correspondance (1872-1902) ; comptabilité (1867-1900), 1867-1902.

Sous-série 2 Z. Arrondissement de Loches

- 2 Z 101 Condamnés libérés : correspondance, déclarations de résidence (an XIV-1888), libérations conditionnelles et provisoires (1887-1893), signalement des individus évadés (1824), réhabilitation (1888-1905), an XIV-1905.

- 2 Z 161 Aménagement, restauration et entretien de la maison d'arrêt, 1883-1920.
- 2 Z 295 Maison d'arrêt de Loches : correspondance et instructions ministérielles et préfectorales (1810-1901), règlements (1823-1914), personnel (1831-1926), médecin (1890-1913), 1810-1926.
- 2 Z 296 Maison d'arrêt de Loches : commission de surveillance (1832-1908), inscription des détenus (1835-1836), inventaire du mobilier (1832-1857), fournitures (1816-1878), comptes et situations de caisse (1855-1909), 1816-1909.

Série J : Archives privées entrées par voie extraordinaire

- 29 J 1858-1880 Fonds GUÉRIN-ROHARD, architectes.
- 1858-1866 Chinon, maison d'arrêt et caserne de gendarmerie, plans, 1856.
- 1867-1871 Loches, maison d'arrêt, reconstruction, plans, 1855.
- 1875-1880 Tours, maison d'arrêt, de justice et de correction, plans, 1838.
- 114 J Fonds de l'Association La Paternelle (Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray), 852 articles, 1939-1997.

Série Fi : Documents figurés entrés par voie extraordinaire

Sous-série 8 Fi. Documents figurés

- 8 Fi 313 Le pénitencier de Tours (dessin de H. DE MONTAUT, gravure de DUMONT).- n.d. [XIX^e s.], gravure imprimée. – 217 x 135 mm. Extr. d'un ouvrage.
- 8 Fi 329 Vue extérieure du pénitencier. [Charles-Auguste LOYE, dit] MONTBARD [del], [Louis-Joseph-Amédée] DAUDENARDE [sc.].- n.d. [XIX^e s.], gravure imprimée. – 227 x 145 mm. Extr. d'un ouvrage.

Plans (cotation provisoire)

- IV /19.4.1-2 Chinon, prison : plans géométriques levés par DE LIGNY, 3 juillet 1830.
- IV /31.3.1-3 Loches, château, prison : projet de reconstruction de la maison d'arrêt de la ville de Loches dressé pour la session du mois d'août 1854 du Conseil général par l'architecte BAILLARGÉ attaché à la Commission des monuments historiques, 10 août 1854.
- IV /31.3.4-17 Loches, château, prison : nouveau projet de reconstruction par Guérin conforme aux vœux du Conseil général exprimés dans sa séance du 4 septembre 1856 et modifiés dans le sens des observations faites sur le premier projet par le Conseil des bâtiments civils dans la séance du 6 décembre 1855 : projet de 1857 et projet de 1859, plan général des constructions projetées dans l'ancienne forteresse pour l'appropriation de la maison d'arrêt ; état actuel de l'ancienne forteresse servant de maison d'arrêt ; plans des différents niveaux ; plans des façades et coupes.

- V /7.1.13 Tours, plan du rez-de-chaussée de la maison de ville de Tours, du palais de justice, gendarmerie, maison de justice et maison appartenant à M. GOUIN (hôtel de La Crouzille), rue Napoléon et place de Beaune, levé par PINGUET, mai 1811.
- V /7.1.14.1-18 Tours, projet de distribution pour le palais de cour d'assises, tribunal de première instance, logement pour le président de la cour d'assises, gendarmerie, maison de justice et maison d'arrêt, dressé par PINGUET, 7 mai 1811, 2^e projet.
- V /7.1.19-21 Tours, projet de distribution pour le palais de cour d'assises, tribunal de première instance, maison de justice et maison d'arrêt, gendarmerie, dressé par PINGUET, 10 mars 1812, 3^e projet.
- V /7.1.22-25 Tours, plans pour l'emplacement provisoire de la cour d'assises et du tribunal de première instance dans le bâtiment du palais de justice de la ville de Tours, 1812-1815, 4^e projet.
- V /7.1.40-68 Tours, abbaye Saint-Julien : projet de construction du palais de justice, prisons et gendarmerie, 1816.
- V /7.1.69-72 Tours, projet des bâtiments à construire sur l'emplacement de Saint-Julien à l'angle de la place et de la rue Royale : palais de justice composé des tribunaux et des prisons (maison de justice et maison d'arrêt) et gendarmerie, 1816.
- V /7.1.73-76 Tours projet d'aménagement du palais de justice et des prisons rue et place royale, 1818.
- V /7.1.77-81 Tours, projet d'agrandissement du palais de justice, prisons, gendarmerie, concours de 1830.
- V/7.1.82-84 Tours, projet d'agrandissement du palais de justice, prisons, gendarmerie rue et place Royale, concours de 1830, 2^e projet de l'architecte FANOST, 20 mars 1831.
- V /7.1.85-90 Tours, projet d'agrandissement du palais de justice, prisons, gendarmerie, rue et place Royale, concours de 1830, 3^e projet de l'architecte Edmond MASSÉ, 1830-1831.
- V /7.1.91-98 Tours, projet d'agrandissement des prisons rue Royale, dressé par VESTIER, 1833-1834.
- V /7.1.99-107 Tours, nouveau palais de justice boulevard Béranger, place Jean Jaurès : extrait du plan d'alignement de la ville de Tours dressé par l'expert voyer CHAVEAU le 5 mai 1835 pour un "terrain destiné à la construction du palais de justice, de la caserne de gendarmerie et des prisons", plan général pour servir à la vente de la propriété départementale comprenant le palais de justice, les prisons, la gendarmerie dressé par l'architecte GUÉRIN ; plans du palais de justice, caserne de gendarmerie et maison cellulaire dressé par l'architecte JACQUEMIN, 30 juillet 1850 ; projet de l'architecte H. PRATH, mai 1896 ; projet d'aménagement dressé par l'architecte WIELHORSKY, 28 octobre 1910.
- V /7.2.1-18 Tours, projet de construction du pénitencier de Tours, rue Henri Martin dressé par l'architecte H. PRATH, 1896.
- V /7.2.19-24 Tours, prison de la rue Henri Martin, projet de construction d'une prison cellulaire dressé par F. WIELHORSKY, 1908.
- V /7.2.25-34 Construction d'une prison pour le département d'Indre-et-Loire, concours de 1913, 2^e prix, projet "une tête, deux yeux" de l'architecte PÉPIN, 1913.
- V /7.2.35-42 Construction d'une prison pour le département d'Indre-et-Loire, concours de 1913 , 3^e prix, projet "pourquoi pas" de l'architecte Pépin, 1913.

- V /7.2.43 à 50 Tours, projet de construction de la prison de Tours dressé par l'architecte BOUCHERON, 1932-1933.
- V /10.1.1-14 Dépôt de mendicité situé dans l'ancien couvent de Marmoutier, plans, 1809.
- V /10.2.1-29 Dépôt de mendicité situé dans le couvent des Récollets, état des bâtiments avant transformation, projet d'aménagement, plans dressés par les architectes CORMIER, POIDEVIN, PINGUET, 1810-1812.
- V /10.2.30-33 Projet de l'organisation définitive du dépôt de mendicité du département d'Indre-et-Loire, plan dressé par ordre du préfet, M. le comte de KERGARIOU, par PINGUET. 1812.
- V /10.2.34-40 Plans du ci-devant couvent des Récollets pour l'établissement du dépôt de mendicité, s.d.

II — ARCHIVES COMMUNALES D'INDRE-ET-LOIRE

Chinon

- 2 J 37 Police générale : souches de passeports gratuits délivrés par la mairie et pièces à l'appui (billets de sortie de la maison d'arrêt), 1883-1893.
- 4 J 1 Maison d'arrêt. Administration générale (1791-1880) ; inspections (1793-1817) ; fournitures de pain aux détenus (1790-1846) ; admission des détenus à l'hospice (an V-1838) ; évasions (1792-1844) ; pétitions de détenus et affaires diverses les concernant (1792-1856). Transferts de prisonniers (1792-1881). Projet de création d'un dépôt de mendicité (1852). Exécution capitale (an IV) ; expositions publiques de condamnés (an II) ; incarcération d'habitants de Chinon en dehors de la ville (1819-1883) ; affaires diverses (an IV-1850), 1790-1883.
- 1 M 2 Caserne de gendarmerie (1790-1860). Prisons (1791-1850).
- 1 Ø 4 Aménagement d'un nouveau quartier à l'est de la ville, à l'occasion de la construction d'une caserne de gendarmerie et d'une prison : remblais, ouverture de rues nouvelles, construction d'égouts, aménagement du champ de foire, aliénation d'une partie du jardin anglais, déplacement du bureau d'octroi de la porte de L'Ile-Bouchard, 1855-1865.

Richelieu

- 1 M 6 Maison de sûreté, construction pour mettre en ferme un cachot : rapports. Chambre de sûreté pour les détenus de simple police, construction : devis estimatif, 1818-1828.

Tours

- 3 I Réhabilitation des prisonniers dans la ville de Tours, demande de renseignements relatifs à ces prisonniers, 1888-1892.

- 4 I 1 Commissions de surveillance des prisons : rapports sur les cellules individuelles, organisation et délibérations, nomination des membres (1821-1879). Population pénitentiaire : registre des détenus (an X-1818) ; nombre de détenus (1818-1870) ; nombre des condamnés aux fers (1813) ; autorisation de détention à la prison de Tours (1834-1836). Fonctionnement : comptes de la prison (1809-1886) ; prix et rations journalières (1810-1876) ; correspondance adressée au maire (1811-1859) ; réglementation (1810-1878) ; travail donné aux détenus (1812-1886) ; salubrité dans les prisons (1825) ; compte rendu sur l'état des prisons (1828-1829) ; biens et dons appartenant aux détenus (1832-1836) ; service de lingerie (1840-1841) ; visites (1851-1872) ; isolement des individus atteints de choléra (1865).
- 4 I 2 Personnel : nominations (1810-1880) ; demandes de postes (1810, 1880) ; renvoi de personnel (1811-1869) ; traitement de l'aumônier et de l'infirmière (1931). Transfert des détenus : transfert à l'hospice d'aliénés (1811-1836) ; transfert d'individus dangereux (1814) ; registre des convois civils et militaires condamnés (1830-1840) ; transfert à l'hôpital (1832-1918) ; étude et création du service de "translation judiciaire" (1834-1835) ; transfert de prisonnier politique (1843). Morts des détenus : tentatives d'empoisonnement (1812-1853) ; suicides (1845-1861) ; morts naturelles (1854-1879). Grâces, 1818-1885. Evasions, 1841-1851. Punitions, 1844-1854. Réclamations de détenus, 1854-1873. Expulsion de prisonnier, 1910.
- 4 I 3 Convois civils et criminels : registres faisant état des déplacements, 1806-1827.
- 4 I 4 Dépôt de mendicité. Arrêtés, mémoires contre la mendicité, 1810-1854. Projet de création du dépôt, 1835-1845. Fonctionnement du dépôt de Tours : admissions (1850-1885) ; entrées refusées (1854) ; état des dépenses à la charge de la ville (1855-1877) ; mendians décédés (1859-1861) ; sorties, évasions (1860-1861).
- 1 M Prison de Tours, travaux d'aménagement, plans, 1809-1854. Cahiers des charges "clauses et conditions de l'adjudication", 1897. Transfert et reconstruction de la prison de Tours, 1907-1914.
- 2 Q 1 Orphelinat. Dossiers nominatifs et alphabétiques des jeunes filles admises au Refuge, 1839-1900.
- 2 Q 2 Liste nominative et alphabétique des jeunes filles détenues par voie de correction paternelle (1865-1890), dossiers nominatifs et alphabétiques des jeunes filles faisant l'objet d'une demande de placement (1832-1893), administration du Refuge : administration (1852-1888) ; états nominatifs et statistiques morales (1839-1885) ; renseignements sur l'œuvre du Refuge (1868-1897) ; lettres de vœux et de remerciements adressées au maire de la ville (1867-1885).
- Notre-Dame de Charité dit Le Refuge : dossiers alphabétiques et nominatifs des jeunes filles admises au Refuge (1839-1900) et des jeunes filles faisant l'objet d'une demande de placement de 1832 à 1893, 1832 à 1900.

III — ARCHIVES DIOCÉSAINES D'INDRE-ET-LOIRE

B 2629 Affaire du Refuge de Tours, 1903.

IV — AUTRES DÉPARTEMENTS

Maine-et-Loire

Archives départementales

- 2 Y 1 /43 Bâtiments et mobilier. Matières, denrées ou objets existants au 31 mars 1930 et au 31 décembre 1935 : inventaire. Valeurs mobilières permanentes : inventaire récapitulatif (1928) et inventaire de Chartres, Blois, Angers, Tours et Chinon (1930), 1928-1935.
- 2 Y 1 /44 Gérance, entrepreneurs. Entreprise générale des services des maisons d'arrêt et des dépôts et chambres de sûreté, adjudication : affiches (1896, 1912), cahiers des charges, 1886-1926.
- départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire : M. LHERMITTE, frères, adjudicataires (1923).
- départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire : M. PELLETIER, gérant de SARLETA (société à responsabilité limitée d'entreprises de travaux et d'alimentation), correspondance (1926).
- 2 Y 1 /52 Gérance, entrepreneurs. Contentieux entre la SARLETA et l'État : correspondance, inventaires des établissements pénitentiaires de la circonscription et des chambres de sûreté d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Sarthe, rapport d'expertise, états de prix, échantillons de tissus, 1927-1928.
- 2 Y 1 /61-130 Personnel, recrutement et carrière. Dossiers individuels, 1829-1942¹.
- 2 Y 1 /135 Personnel, recrutement et carrière. Concours de surveillant de 1932 (Tours et Niort) : correspondance et dossiers individuels, 1932.
- 2 Y 1 /147 Personnel, traitement. Paiement : états nominatifs mensuels (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire et Sarthe), 1919-1921.
- 2 Y 1 /227 Dossiers par département, Indre-et-Loire. Bâtiment, travaux d'entretien : correspondance, 1931.
- 2 Y 1 /228 Dossiers par département, Indre-et-Loire. Personnel : correspondance générale, 1915-1921.
- 2 Y 1 /229-230 Dossiers par département, Indre-et-Loire. Personnel : registres matricules des agents de surveillance, [c.1888-1937].
- 2 Y 1 /231 Dossiers par département, Indre-et-Loire. Détenus, évasions et tentatives : rapports, correspondance (1911-1929) ; escorte et de transfèrement : mémoires de frais (1936). Jeunes détenus, journées de détention : états nominatifs ; correction paternelle : autorisations de mise à la charge du Trésor (1911-1918), 1911-1936.
- 2 Y 1 /232 Maison d'arrêt de Tours. Commission de surveillance : correspondance, procès-verbaux de séances, 1912-1923.

1. Dans le répertoire de la série Y des Archives départementales du Maine-et-Loire figurent en annexe une liste alphabétique des dossiers de personnel de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud avec indication du dernier établissement d'affectation ; une liste, par maison d'arrêt, des employés des services administratifs et des services spéciaux dans les prisons de la circonscription (directeur, gardien, instituteur, aumônier, médecin).

- 2 Y 1 /233 Maison d'arrêt de Tours. Bibliothèque : catalogue des ouvrages à la disposition des détenus, affiche. Règlement particulier de la prison cellulaire de Tours : affiche. Objets et effets garnissant la cellule : inventaire imprimé. Commission de surveillance et Société pour le patronage des libérés : liste des membres, extraits des statuts, s.d.
- 2 Y 1 /234 Maison d'arrêt de Tours. Matières, denrées ou objets existants au 31 décembre 1932 et au 31 mars 1933 : inventaire. Valeurs mobilières permanentes existantes au 31 décembre 1932 : inventaire, 1932-1933.
- 2 Y 1 /235 Maison d'arrêt de Tours. Comptabilité : états mensuels des dépenses diverses et pour l'entretien des détenus (1929-1931). Fournitures en chauffage, lingerie, uniformes, objets, mobiliers, denrées : commandes. Transport des objets destinés à la nouvelle prison de Tours : états des effets d'habillement, correspondance, notes de service, factures (1935-1937), 1929-1937.
- 2 Y 1 /236 Maison d'arrêt de Tours. Bâtiment, travaux et entretien : correspondance et rapport annuel (1925-1939) ; travaux à effectuer en prévision de la cession à la ville de Tours de terrains et de bâtiments dépendant de la prison : correspondance, rapports, plans (1924-1930), 1924-1939.
- 2 Y 1 /237 Maison d'arrêt de Tours. Détenus : correspondance générale, 1914-1939.
- 2 Y 1 /238-240 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, rapports journaliers du surveillant-chef au directeur : états numériques, 1930-1939.
- 2 Y 1 /241 Maison d'arrêt de Tours. Détenus en instance d'extradition ou reléguables : états nominatifs, 1913, 1935.
- 2 Y 1 /242 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, encombrement de la prison, transferts de détenus vers d'autres prisons : correspondance, 1915-1919.
- 2 Y 1 /243 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, demandes d'encellulement individuel, 1929-1939.
- 2 Y 1 /244 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, libération conditionnelle : notices individuelles, 1931-1938.
- 2 Y 1 /245 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, formation des classes militaires : états nominatifs, notes (1929-1930) ; cellules mises à disposition de l'autorité militaire pour écrouer des détenus militaires (1916-1921), 1916-1930.
- 2 Y 1 /246 Maison d'arrêt de Tours. Détenus hospitalisés : états nominatifs, frais d'hospitalisation ; consommation de produits pharmaceutiques et demande d'instruments de chirurgie : correspondance, 1919-1942.
- 2 Y 1 /247 Maison d'arrêt de Tours. Détenus, évasions et tentatives, suicides et tentatives, 1916-1939.
- 2 Y 1 /248 Maison d'arrêt de Tours. Jeunes détenus, transfèrement vers d'autres établissements : notices individuelles, 1929-1931.
- 2 Y 1 /249 Maison d'arrêt de Chinon. Correspondance générale et notes de service (1929-1931). Commission de surveillance : extrait du registre de la commission (1911), nomination de membre (1931). Jeunes détenus : états nominatifs (1932-1933), 1911-1933.
- 2 Y 1 /250-251 Maison d'arrêt de Chinon. Détenus, rapports journaliers du surveillant-chef au directeur : états numériques, 1930-1934.
- 2 Y 1 /252 Colonie de Mettray. Suppression de l'établissement, transfert des pupilles dans d'autres établissements : correspondance, 1937.
- 2 Y 1 /253 Chambres ou dépôts de sûreté. Détenus militaires : états nominatifs, 1927-1934.

Archives de la Maison-mère de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur d'Angers (Notre-Dame-du-Refuge). 3 rue Brault - 49045 Angers cedex 01

Dossiers concernant Le Refuge de Tours.

Mayenne

Archives départementales

- 1 Y 143 Gardiens-commis-greffiers : MONEREAU (Raymond) : avis de nomination, avis de mutation à la prison de Chinon, 1883-1889.
- 1 Y 170-171 et 173 Regroupement dans la maison d'arrêt de Laval des condamnés aux fers des départements de la Mayenne, d'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher : .
 170 transfert de forçats au bagne de Brest, 1807-1836
 171 transfert de forçats au bagne de Lorient, 1816-1831
 173 transfert de forçats au bagne de Toulon, 1831-1836
- 1 Y 325 Etats nominatifs des jeunes mayennais placés au Bon Pasteur de Tours, 1878.
- 1 Y 326 Listes nominatives des jeunes mayennais placés dans les établissements d'éducation correctionnelle du Bon Pasteur de Tours et de la Colonie de Mettray, 1873-1902.

V — ARCHIVES NATIONALES

On incite le lecteur à consulter l'*Etat général des fonds des Archives nationales*, tome II, 1789-1940; Paris: Archives nationales, 1978, l'*Etat sommaire des versements faits aux Archives nationales par les administrations et les ministères qui en dépendent*, tomes I à IV et la table alphabétique des tomes I, II, III et du supplément, ainsi que *Prisons, maisons centrales, chaînes et dépôts de mendicité (1789-1843)*. *Inventaire sommaire* par J. VIARD, 1916.

Enfin certaines archives, citées dans la table alphabétique sous la rubrique « prison », concernent le système pénitentiaire pour l'ensemble des départements. Les cotes ci-après ne sauraient être exhaustives.

Centre historique des Archives nationales

Série F : Enregistrement de la correspondance, Ministère de l'Intérieur

- F 1678-1702 Enregistrement de la correspondance de la 1^{ère} division (départements, communes, prisons, hospices), 1831-1833.
- F 3409-3416 Prisons, an IV-1814.
- F 4396-4399 Feuilles de travail. Prisons, 1811-1816.
- F 5657-6348 Correspondance et feuilles de travail. Prisons.
 5657-5670 1841 – 1848
 5794-5821 1864 – 1870
 6229-6251 1871 – 1878
 6338-6348 1877 – 1879

Série F¹ : Ministère de l'Intérieur. Administration générale

- F^{1 a} 67 Circulaires sur les prisons, 1792-1858.
F^{1a} 4514-4598 Rapports classés par département sur les établissements pénitentiaires, 1916-1944.

Série F⁴ : Ministère de l'Intérieur. Comptabilité générale

- F⁴ 1026-1300 Prisons et dépôts de mendicité, 1770-1814.
F⁴ 1857-1858 Dépôts de mendicité, an IV-an X.
F⁴ 1863-1865 Prisons (dossier général et série départementale), an V- an IX.
F⁴ 2530 à 2535 Comptes, correspondance concernant les dépôts de mendicité, 1806-1818.

Série F⁵ : Ministère de l'Intérieur. Comptabilité départementale

- F⁵ I 402 à 440 Dépenses pour le transport des condamnés, aliénés et indigents, 1855-1897.

Série F⁷ : Police générale

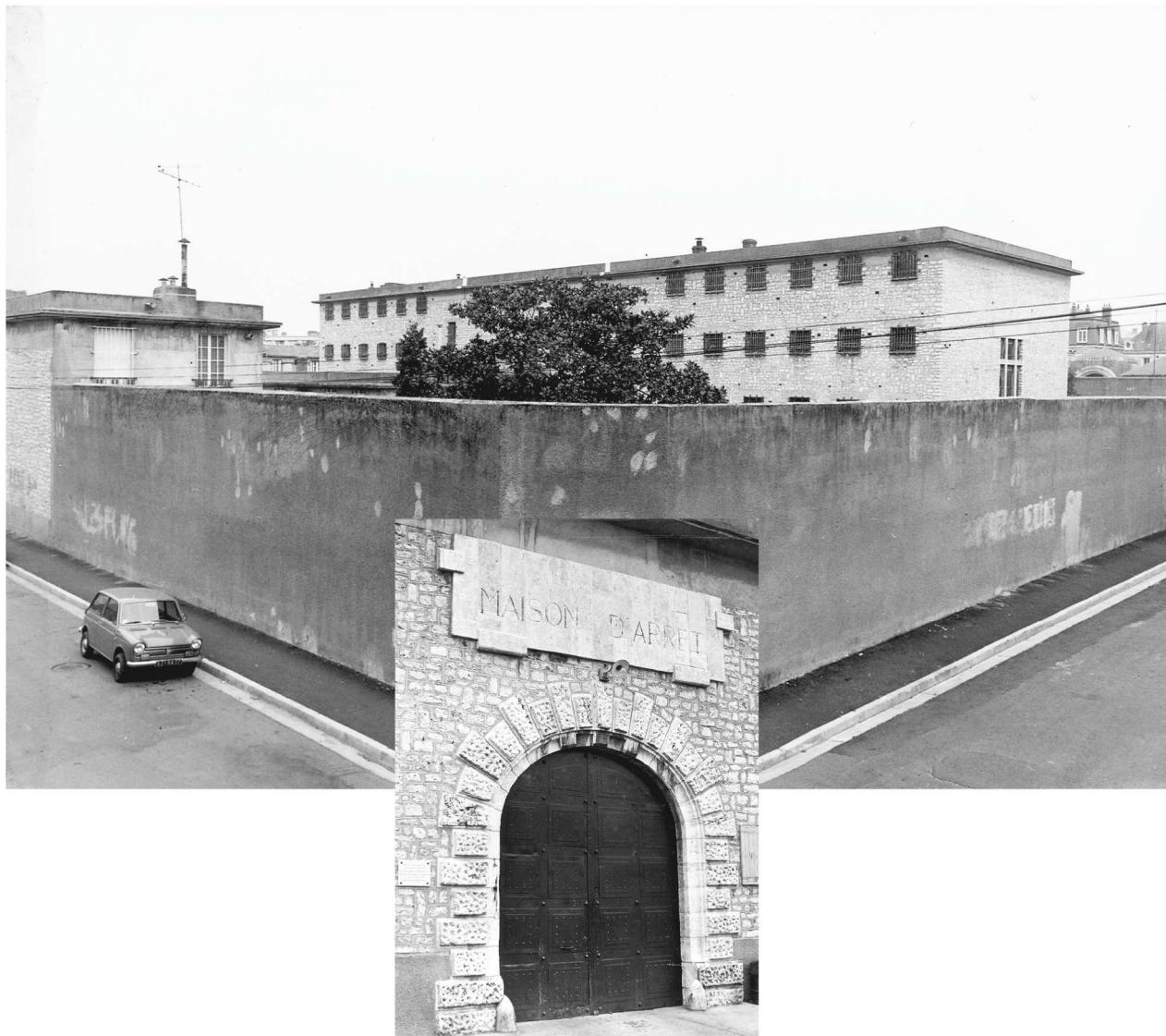
- F⁷ 9 Mouvements des prisons, 1814-1818.
F⁷ 2286 à 2292 Forçats en surveillance , 1818. Condamnés libérés, 1820-1830.
F⁷ 3288 Détenus par mesure de haute-police ; prisons d'Etat, an II-1818.
F⁷ 6998-7009 Prisons d'Etat. Objets généraux, an XII-1814.
F⁷ 7010-7013 Détenus par mesure de haute police, an XII- 1813.
F⁷ 9926-10328 Détenus des maisons centrales, 1840-1847. Individus en surveillance, 1819-1832. Individus condamnés, 1807-1858. Condamnés décédés, 1822-1856. Condamnés libérés en surveillance, 1822-1846. Etats de libération des bagnes et maisons centrales, 1810-1855.

Série F¹³ : Bâtiments civils

- F¹³ 1516-1520 Bâtiments et prisons dans les départements, 1814-1832.
F¹³ 1532 Bâtiments et prisons, an X-1810.

Série F¹⁵ : Hospices et secours

- F¹⁵ 191-194 Hospices : chambres de sûreté, 1810.
F¹⁵ 429-435 Dépôts de mendicité, 1781-an XIII.
F¹⁵ 2783-2812 Dépôts de mendicité, 1780- an VIII.



Vue de la maison d'arrêt de Tours (rue Henri-Martin), 1972
(A.D.I.L., fonds Arsicaud)

Série F¹⁶ : Prisons

- F¹⁶ 1 Fonds de retraite des employés des prisons, 1808-1813.
- F¹⁶ 2 Registre des décisions relatives à la restauration des prisons, 1813-1814.
- F¹⁶ 4-5 Nomination des employés dans les dépôts de mendicité, 1809-1817.
- F¹⁶ 6 Fonds des dépôts de mendicité, 1808-1812.
- F¹⁶ 103-108 Prisons, bagne, chaînes de forçats et maisons centrales : études, notes, rapports, circulaires, correspondance et comptabilité, 1790-1836.
- F¹⁶ 109 Prisons des départements. Indre-et-Loire : transport de condamnés aux galères ; mauvais état des prisons d'Amboise, 1792.
- F¹⁶ 121-176 Mouvement et dépenses des prisons. Traitement des employés, 1808-1817.
- F¹⁶ 239 Mouvement et dépenses des prisons. Indre-et-Loire : états des dépenses des prisons pour 1810. Etats généraux du mouvement et des dépenses des prisons du département pour 1811-1814 et les trois premiers trimestre de 1815. Correspondance relative à l'envoi de ces états, à la comptabilité et aux dépenses des prisons, 1810-1814. Réclamations de fournisseurs des prisons et de concierges pour les sommes qui leur sont dues, 1811-1814. Etats des retenues exercées sur les traitements des employés des prisons pour assurer leur retraite et correspondance relative à des pensions d'employés, 1811-1813. Etats des condamnés aux fers détenus dans les prisons en attendant leur transfert dans un bague, 1813-1815. Lettres d'envoi, 1811-1815. Pièces justificatives des dépenses des prisons, 1810-1815.
- F¹⁶ 320-322 Dépôts de mendicité : états de journées. Prisons : états des employés et dépenses, 18912-1817.
- F¹⁶ 425-436 Etats des condamnés aux travaux forcés, 1822-1843.
- F¹⁶ 438 Maisons centrales. Etats et dépenses des condamnés à un an et plus d'emprisonnement : Indre-et-Loire, 1817-1821.
- F¹⁶ 445^A Etats des condamnés à un an et plus d'emprisonnement dont les frais doivent être remboursés aux départements : Indre-et-Loire, 1841.
- F¹⁶ 447-454 Transfèrement des condamnés, 1827-1843.
- F¹⁶ 455-459 Etats des condamnés libérés et à libérer, 1829 à 1837.
- F¹⁶ 460 Etats des individus détenus dans les prisons départementales par suite de condamnations prononcées dans les pays détachés de la France, octobre 1814.
- F¹⁶ 461-465 Demandes en grâce des condamnés susceptibles d'être graciés. Renseignements statistiques sur les détenus, 1817-1834.
- F¹⁶ 466-507 Chaînes des bagne ; forçats, 1760-1837.
- F¹⁶ 512 Dépenses des prisons : correspondances, pièces justificatives : Indre-et-Loire, an II- an VII.
- F¹⁶ 521-536 Prisons. Affaires diverses : administration et dépenses, circulaires, règlements, secours, grâces, assistance morale, population, choléra, an III-1839.
- F¹⁶ 615-795 Crédits et dépenses des prisons. Nourriture, entretien, transfèrement des détenus, 1791-an IX.
- F¹⁶ 680 Prisons des départements : établissement et installation dans les bâtiments nationaux des prisons, tribunaux, casernes de gendarmerie ou administrations départementales. Crédits et dépenses

des prisons. Nourriture et entretien et transfèrement des détenus. Subsistance et logement des prêtres reclus : Indre-et-Loire, an III-an IX.

- F¹⁶ 799-832 Prisons des départements français, organisation, entretien et dépenses, an X-1820.
- F¹⁶ 977-1136 Dépôts de mendicité des départements.
- F¹⁶ 1010 Dépôts de mendicité. Indre-et-Loire (1808-1816) : mémoire sur l'établissement d'un dépôt de mendicité à Tours (1808). Projet de création du dépôt de mendicité et correspondances ; rapports ; acquisition de l'ancien couvent des Récollets de Tours, avec plan ; établissement du dépôt de mendicité ; frais de premier établissement ; répartition entre les communes des frais de premier établissement et des frais d'entretien ; états de répartition (1809-1812). Demandes de places, nominations, état du personnel ; nomination du chef d'atelier du dépôt et du chirurgien (1809-1815). Projet de budget. Suppression du dépôt ; réclamations (1816).
- F¹⁶ 1092 Dépôts de mendicité. Indre-et-Loire (1810-1817) ; réclamations d'honoraires par l'architecte (1810). Lettres de création du dépôt ; rapport à l'Empereur (1811). Ordonnancements de fonds (1811-1812). Travaux pour l'organisation du dépôt dans l'ancien couvent des Récollets de Tours ; ouverture du dépôt (1814, affiche) ; détail estimatif du mobilier et inventaire (1812-1815). Délibérations du Conseil général relatives au dépôt (1813-1814). Dossier Godefroit Dosberg, ancien directeur du dépôt, formé pour réclamation dudit sieur tendant à obtenir une indemnité pour les pertes qu'il aurait éprouvées par suite de la fermeture d'un atelier de dentelle qu'il avait organisé dans le dépôt (1813-1817). Rapport du Préfet sur la situation du dépôt ; état de la caisse ; règlement de divers mémoires ; projet de réunion du dépôt à l'hospice (1814-1815). Demande de cession provisoire du dépôt au ministère de la Guerre ; situation de la caisse ; suppression du dépôt ; conversion de ses bâtiments en caserne d'infanterie ; rapports, correspondances, délibérations du Conseil général ; emploi des fonds disponibles à la suite de la suppression (1815-1816). Demande d'indemnité du garde-magasin (1817).
- F¹⁶ 1137 Etats de population et états de journées de dépôts de mendicité de divers départements, 1811-1813.
- F¹⁶ 1138-1140 Plans et devis de dépôts de mendicité, 1808-1811.
- F¹⁶ 1141-1154 Demandes d'emploi dans les dépôts de mendicité, 1811-1816.

Série F¹⁹ : Cultes

- F¹⁹ 7957 Congrégation, Indre-et-Loire : Notre-Dame de la Charité du Refuge de Tours.

Série F²⁰ : Statistiques

- F²⁰ 705-709 Population des prisons départementales, établissement d'éducation correctionnelle : tableaux de situation par département et correspondance, 1841-1858.

Série BB : Ministère de la Justice

Sous-série BB¹. Personnel

BB¹ Personnel du ministère de la Justice, 1790-1852.

Sous-série BB³. Affaires criminelles

BB³ 39-45 Surveillance des condamnés ayant fini leur peine, 1811-1832.

Sous-série BB¹⁷. Cabinet particulier du ministre

BB¹⁷ 77 *Dossier 21. Mission de TOCQUEVILLE et DE BEAUMONT aux Etats-Unis pour y étudier les questions pénitentiaires, août 1831.*

Sous-série BB¹⁸. Correspondance générale de la division criminelle

- BB¹⁸ 1025, 1037, 1095, Désordres dans les prisons , 1817-1857.
1208, 1466, 1487
- BB¹⁸ 1202 Pétitions contre les ateliers dans les prisons, 1830-1831.
- BB¹⁸ 6003¹ 3 *BL.* Colonies pénitentiaires. Maisons de refuge, 1865-1922.
- BB¹⁸ 6004 4 *BL.* Détention préventive, 1875-1935.
- BB¹⁸ 6101 21 *BL.* Régime des prisons, 1870-1935.
- BB¹⁸ 6136 33 *BL.* Etat des prisons, 1864-1929.
- BB¹⁸ 6440 53 *BL.* Libération conditionnelle, 1885-1908.
- BB¹⁸ 6503 60 *BL.* Crimes commis dans les prisons et les colonies pénitentiaires, 1890-1931.
- BB¹⁸ 6519 62 *BL.* Exécution des peines dans une autre prison que celle primitivement désigné, 1876-1931.
- BB¹⁸ 6588-6601 Mineurs traduits en justice, 1893-1935.

Sous-séries BB²¹ à BB²⁴. Grâces, rejets de recours en grâce accordés

- BB²¹ 519^B Rapport du procureur général de Tours sur les ravages du choléra dans le pénitencier de Tours en juillet 1849.
- BB²¹ 594, 603 Grâces accordées. Société secrète La Marianne, 1852-1854.
- BB²⁴ 448-466, 484-499
- BB²⁴ 739 Evasion de la prison de Tours du sieur POLLIO, condamné politique, par suite de négligence du directeur des prisons d'Indre-et-Loire le 2 janvier 1872.

Sous-série BB³⁰. Versements divers

BB³⁰ 409 Internement du sieur Martin dit Albert, ancien membre du gouvernement provisoire dans la maison d'arrêt de Tours ; faveurs qui lui sont accordées ; inconvénients de sa présence, 1854-1856.

Centre des Archives contemporaines

760 175 *Articles 1-17. Enfants assistés, pupilles, établissements habilités, 1881-1940.*

On consultera aussi, versés par le ministère de la Justice, les registres des libérations des jeunes détenus et les dossiers des personnels de surveillance.

Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray

Supplément aux sources complémentaires publiées dans le répertoire 114 J
des Archives départementales d'Indre-et-Loire

I — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

- 1 J 1282 /2 Registre de fabrique de la paroisse d'Hommes (domaine de La Briche, emploi des colons).
- 1 J 1285 /1-4 Fonds CHAPON. Documents préparatoires pour la rédaction du livre « L'éducateur spécialisé de 1833 à nos jours, son histoire à travers la Colonie agricole de Mettray ».
- 1 J 1303 /1 Fichier alphabétique des jeunes placés à la Colonie et à la Maison Paternelle de Mettray. Ce fichier, de plus de 12.000 noms de colons et de plus de 50.000 références, a été établi à partir des séries ou sous-séries 114 J, 1 R, U, X et Y, et de la presse locale.
- 1 J 1303 /2 Dépouillement des dossiers des jeunes jugés par les tribunaux d'Indre-et-Loire et placés à la Colonie. Ce travail a été effectué à partir de la série U.
- 1 J 1303 /3 Documents préparatoires et texte des intervenants au colloque « Eduquer et punir, la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray » organisé par les Archives départementales d'Indre-et-Loire en juin 2004.
- 1 J 1303 /4 Dossiers documentaires sur la Colonie de Mettray et ses acteurs collationnés pour le travail préparatoire aux répertoires 114 J et Y des Archives départementales d'Indre-et-Loire.
- 5 M 83
(cotation provisoire) Dossiers installations classées (n°191 et 532) : D emetz à la Colonie, installation d'un appareil à distiller la betterave.
- 10 M 41
(cotation provisoire) Différend collectif de travail, employés de la Colonie, 1937.
- 1 N 75-231 Rapports des chefs de service, dossiers des séances du Conseil général (contient des correspondances sur la Colonie et des listes nominatives de colons, 1839-1937).
- 3 U 3 /2157 Tribunal de Tours, jugement, août 1840.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 3 U 3 /2174 | Jugement de la fille d'un employé de la Colonie, juin 1853. |
| 3 U 3 /2279 | Vol commis à la Colonie de Mettray, janvier 1875. |
| 3 X 71-73
(cotation provisoire) | Assistance sociale et prévoyance. Service des enfants assistés : registre de tutelle pour les élèves de l'hospice de 12 à 21 ans placés à la Colonie, 1862-1909. |

II — ARCHIVES DIOCÉSAINES D'INDRE-ET-LOIRE

Registres de baptêmes (27) intitulés « Colonie de Mettray » (contient des listes de communion solennelle, de confirmation et de sépulture), 1870-1937 de la paroisse de Mettray, déposés à la communauté de paroisses Notre-Dame de Choisille (siège à Saint-Cyr-sur-Loire).

PLAN DE CLASSEMENT DÉTAILLÉ DE LA SÉRIE Y

Sous-série 1 Y

Fonds de la Préfecture

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SURVEILLANCE DES PRISONS	1 Y 1 – 88
Législation, instructions ministérielles, règlements, et organisation admnnistrative des services	1 Y 1 – 4
Conditions pénitentiaires	
Rapports, enquêtes, inspections, commissions de surveillance	1 Y 5 – 13
Gestion administrative et financière des établissements pénitentiaires	
■ Organisation et fonctionnement	1 Y 14 – 15
■ Comptabilité des prisons	1 Y 16 – 27
■ Frais d'entretien des détenus	1 Y 28 – 34
■ Entreprise générale des services économiques des prisons, gérance et travail des détenus	1 Y 35 – 42
■ Personnel	1 Y 43 – 52
Population carcérale	
■ Statistiques pénitentiaires	1 Y 53 – 56
■ Vie quotidienne des détenus	
▶ Requêtes et réclamations des détenus	1 Y 57 – 63
▶ Hospitalisation	1 Y 64 – 65
▶ Incidents – Condamnations – Exécutions	1 Y 66 – 70
▶ Grâces, relégations, réhabilitation et libération	1 Y 71 – 76
■ Jeunes détenu(e)s	1 Y 77 – 87
Assistance et secours aux détenus et personnes libérées	1 Y 88
ADMINISTRATION DES CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ	1 Y 89
MENDICITÉ	1 Y 90 – 92

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE	1 Y 93 – 224
Maison du Refuge de Tours	1 Y 93 – 97
Colonne agricole et pénitentiaire de Mettray	
Administration générale, comptabilité, personnel	
■ Administration et conseil d'administration	1 Y 98 – 139
■ Fonctionnement	1 Y 140 – 142
■ Comptabilité, subventions, dons et legs	1 Y 143 – 150
■ Personnel	1 Y 151 – 155
Vie quotidienne, conditions de détention	
■ Admission	1 Y 156 – 173
■ Informations, renseignements sur les colons, visites	1 Y 174 – 176
■ Conditions de détention	1 Y 177 – 178
■ Enseignement, travail	1 Y 179 – 184
■ Etat sanitaire, hospitalisation	1 Y 185 – 193
■ Incidents	1 Y 194 – 195
■ Evasion, transfèrement disciplinaire	1 Y 196 – 204
■ Engagement militaire	1 Y 205 – 207
■ Libération	1 Y 208 – 224

Sous-série 2 Y

Fonds des établissements pénitentiaires

MAISON D'ARRÊT D'AMBOISE	2 Y 1 – 6
Population carcérale	
Ecrou	2 Y 1 – 6
MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE CHINON	2 Y 7 – 100
Administration	2 Y 7
Population carcérale	
Condamnation	2 Y 8 – 12
Contrôle des mouvements	2 Y 13 – 24

Ecrou

Répertoire	2 Y 25 – 28
Ecrou provisoire	2 Y 29 – 32
Ecrou arrêt	2 Y 33 – 73
Ecrou correction	2 Y 74 – 94
Ecrou passager	2 Y 95 – 96
Ecrou simple police	2 Y 97 – 98
Ecrou dettier	2 Y 99 – 100

MAISON D'ARRÊT DE Langeais 2 Y 101**Population carcérale**

Ecrou	2 Y 101
-------------	---------

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE LOCHES 2 Y 102 – 141**Population carcérale**

Contrôle des mouvements	2 Y 102
Ecrou	
Répertoire	2 Y 103
Ecrou préventif	2 Y 104 – 105
Ecrou provisoire	2 Y 106 – 107
Ecrou arrêt	2 Y 108 – 123
Ecrou correction	2 Y 124 – 134
Ecrou prévenu et conscrit	2 Y 135
Ecrou passager	2 Y 136 – 137
Ecrou militaire	2 Y 138
Ecrou simple police	2 Y 139 – 140
Ecrou dettier	2 Y 141

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION DE TOURS 2 Y 142 – 446**Administration**

Instructions, fonctionnement	2 Y 142 – 146
Personnel	2 Y 147 – 148

Population carcérale

Condamnation	2 Y 149 – 165
Contrôle des mouvements	2 Y 166 – 205
Répertoire	2 Y 206 – 217

Maison d'arrêt

Ecrou prévenu	2 Y 218 – 225
Ecrou provisoire	2 Y 226 – 240
Ecrou “détenu en vertu d'un mandat de dépôt”	2 Y 241 – 246
Ecrou arrêt	2 Y 247 – 323
Ecrou pour la garde nationale	2 Y 324 – 325
Ecrou passager	2 Y 326 – 350
Ecrou simple police	2 Y 351 – 376
Ecrou dettier	2 Y 377 – 386
Ecrou par mesure administrative	2 Y 387

Maison de justice

Ecrou de justice	2 Y 388 – 401
------------------------	---------------

Maison de correction

Ecrou correction	2 Y 402 – 446
------------------------	---------------

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

Sous-série 1 Y
Fonds de la Préfecture

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SURVEILLANCE DES PRISONS

Législation, instructions ministérielles, règlements et organisation administrative des services

1 Y 1	Administration pénitentiaire : lois, décrets, circulaires et instructions ministérielles, correspondance (1811-1815, 1841-1940).	1811-1940
1 Y 2	Institutions charitables recevant des mineurs confiés par les tribunaux pour enfants (loi du 22 juillet 1912), recensement : enquêtes de 1923 et de 1926 ¹ .	1923-1926
1 Y 3	Ministère de la Justice : bulletins de l'administration judiciaire (lois, décrets, instructions).	1925-1929
1 Y 4	<i>Statistiques pénitentiaires, exposé général de la situation des services et des divers établissements présenté au garde des Sceaux</i> , pour les années 1922, 1924, 1925, 1926.	1922-1926

Conditions pénitentiaires

RAPPORTS, ENQUÊTES, INSPECTIONS, COMMISSIONS DE SURVEILLANCE

1 Y 5	Correspondance administrative générale, correspondance du directeur de la prison de Tours à la préfecture d'Indre-et-Loire (février 1845-novembre 1846), correspondance préfectorale au sujet des pupilles de la « Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable » de Paris placés au domaine de La Briche à Rillé (1885).	1845-1885
1 Y 6	Enquêtes sur la condition pénitentiaire. – Prisons et établissements procurant du travail aux indigents, ateliers situés à	

1. Concerne la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray et « L'œuvre adoptive de la région du Centre » sise Le Clos-Libert à Sainte-Radegonde de Touraine, fondée par Mlle BONJEAN.

	I'Hospice général de Tours : correspondance, enquête (1810). Mesures de salubrité dans les prisons de Tours : correspondance préfectorale (1815). Médecine des prisons : correspondance (1816-1818). Etat nominatif des prisonniers à transférer (1825). Inspection générale sur les prisons d'Indre-et-Loire : rapports (1832, 1852, 1866, 1870, 1890, 1895-1896, 1900, 1902-1918). Inspection des gîtes d'étapes pour les détenus militaires : correspondance préfectorale (1853-1854). Atelier de cordonnerie, fonctionnement : rapport (1869). Régime cellulaire : rapport de fonctionnement à la Maison d'arrêt de Tours (1910-1912). Etat sanitaire de la population des prisons d'Indre-et-Loire : rapports (1910-1926). Encombrement du quartier des femmes de la prison de Tours : rapport et correspondance (1916-1917). Incarcération des prostituées condamnées : correspondance (1919). Conflit entre le directeur de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud et le médecin de Tours : correspondance (1922).	1810-1926
1 Y 7	Commission de surveillance des prisons du département, formation, organisation : instructions, correspondance, avis de nomination, procès-verbaux des séances, règlements élaborés par les commissions des prisons de Chinon (1841-1842), de Loches (1841-1843), de Tours (an VIII-1851).	an VIII-1938
1 Y 8*-12*	Commission de surveillance des prisons de Tours : registres de délibérations.	1816-1919
	8* 1816 (4 novembre) – 1842 (3 janvier) 9* 1842 (7 février) – 1850 (8 juillet) 10* 1850 (5 août) – 1863 (6 novembre) 11* 1863 (4 décembre) – 1887 (29 avril) 12* 1887 (2 juillet) – 1919 (5 mai)	
1 Y 13*	Commission spéciale et de surveillance de la prison de Loches : registre de délibérations (21 décembre 1841-3 juillet 1918).	1841-1918

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

■ Organisation et fonctionnement

1 Y 14	Prison de Tours, classement comme établissement affecté à l'emprisonnement individuel : rapports, correspondance, plans, instructions, dossiers de construction d'une école cellulaire (1875-1881) ² .	1843-1881
--------	---	-----------

2. Contient *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, précédé d'observations sur le système pénitentiaire* par G. Abel BLOUET, Paris, impr. Firmin Didot, 1843, 40 p. et pl. et *Rapports sur les prisons de la Prusse, sur le régime de quelques prisons de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne, et sur le régime des prisons de la Turquie*, Ministère de l'Intérieur, Paris, impr. administrative de Paul Dupont, 1843, 82 p.



Prison de Tours située boulevard Béranger, démolition, photographie, 1937
(coll. particulière)

1 Y 15 Prisons. – Prison de Tours, travaux d'aménagement : correspondance³, croquis général de la prison située boulevard Béranger (s.d.), plan du 2^e étage suivi d'une liste nominative de prévenus correctionnels affectés à cet étage (s.d.) (1845-1922). Prison de Chinon, construction d'un nouveau bâtiment : correspondance (1856). 1845-1922

■ Comptabilité des prisons

1 Y 16 Rentes données aux prisons de la ville de Tours [par Mlle AUGER] : *livre des recettes et des dépenses de la rente* (1821-1825), *livre des recettes et des dépenses du produit des rentes et quêtes faites dans les églises par les quêteurs et des dons et aumônes des âmes charitables au profit des prisonniers de la ville de Tours* (1824-1838). 1821-1838

1 Y 17 Maisons d'arrêt de Chinon, de Loches et de Tours, comptabilité : états du traitement du personnel, états des fournitures aux détenus (pain, bois, linge), états nominatifs des détenus pour servir au paiement des frais. 1827-1828

1 Y 18-27 Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté, comptabilité⁴ : instructions, correspondance, bulletins des opérations de caisse, bulletins de situation du compte de l'entrepreneur général⁵, états des droits constatés au profit du Trésor, états de vérification et de situation de caisse, règlement du compte annuel, avis de crédits, autorisations de retraits de la caisse des prisons, états des frais de port et d'affranchissement de lettres et paquets, mémoires de frais d'escorte, états de frais de déplacement, de voyages d'agents pénitentiaires, états de frais de tournée des directeurs, avis de remboursement de pécule aux familles de prisonniers décédés, approbation de devis pour mobilier et petit matériel, inventaire des valeurs mobilières, états d'indemnité de chauffage, d'éclairage et de vêtements au personnel. 1864-1935

- 18 1864 – 1890
- 19 1891 – 1896⁶
- 20 1897 – 1900
- 21 1901 – 1905
- 22 1906 – 1910

3. Contient le plan du projet de l'infirmerie-quartier des femmes (1900), l'autorisation d'accès au lavoir de la prison de Tours par les hommes du poste militaire (1918), l'affectation de cellules aux détenus militaires (1919-1920) et une *Notice sur le pénitencier de Tours*, Tours, impr. Lecesne, 1845, 16 p.

4. Certains documents font mention de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, du Refuge de Tours et de l'entreprise des services économiques des prisons.

5. Voir 1 Y 29 et 1 Y 35-42.

6. Contient, pour 1893, des états nominatifs des détenus des chambres de sûreté, des maisons d'arrêt et de correction.

- 23 1911 – 1915⁷
 24 1916 – 1918⁸
 25 1919 – 1921
 26 1922 – 1926⁹
 27 1927 – 1935

■ **Frais d'entretien des détenus**

- 1 Y 28-29 Détenus des maisons d'arrêt, de justice et de correction et chambres de sûreté du département, dépenses d'entretien. 1855-1928
- 28 Lingerie, literie et vestiaire, comptabilité matières : livre général (1855-1857), comptes sommaires de situation (1856-1860), états comptables (1895-1897).
- 29 Comptabilité : états numériques des journées de détention pour servir au paiement des entrepreneurs généraux (1909-1928)¹⁰, états nominatifs des enfants en bas âge qui ont séjourné dans les prisons d'Indre-et-Loire (1888, 1893-1928)¹¹.
- 1 Y 30 Détenus militaires, dépenses d'entretien : correspondance, états des prix de la paille de couchage aux gîtes d'étape, états des frais occasionnés pour les fournitures faites aux militaires détenus par le conseil de guerre, aux militaires transférés ou aux détenus conduits par la gendarmerie. 1810-1877
- 1 Y 31 Détenus militaires, marins et suspects en prévention du conseil de guerre dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction et chambres de sûreté du département, frais d'entretien : états numériques et nominatifs (1895-1927)¹². Cellules affectées aux militaires : correspondance (1915-1916). 1895-1927
- 1 Y 32 Enfants détenus par voie de correction paternelle dans les prisons du département, frais de détention et prise en charge par le Trésor public : correspondance, fiches de renseignements sur les jeunes filles (1888-1905) et sur les jeunes garçons (1899-1900)¹³. 1888-1905

7. Contient, pour 1912, un dossier sur les indemnités aux aumôniers des prisons de Chinon et de Tours.

8. Contient, pour 1917, un dossier de frais de capture suite à l'arrestation d'un évadé.

9. Contient, pour 1923, un dossier de subvention pour le service de prophylaxie des maladies vénériennes de la prison de Tours.

10. Voir aussi 1 Y 35-42.

11. Voir aussi 1 Y 33.

12. Contient des états nominatifs des militaires incarcérés à la prison civile de Tours en prévention du conseil de guerre pendant la Première Guerre mondiale.

13. Certains dossiers concernent des jeunes filles placées au Refuge de Tours. Pour les jeunes garçons détenus par voie de correction paternelle et placés à la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, voir 1 Y 146-147, 156-158.

1 Y 33	Mineurs auteurs de délits placés dans des établissements du département, frais d'entretien ¹⁴ : avis de remboursement des dépenses du ministère de la Justice ¹⁵ .	1915-1936
1 Y 34	Pupilles de l'Assistance publique originaires d'Indre-et-Loire confiés à l'administration pénitentiaire, comptabilité, frais d'entretien : ordres de recouvrement des dépenses ¹⁶ .	1931-1933
<p>■ Entreprise générale des services économiques des prisons, gérance et travail des détenus</p>		
1 Y 35-38	Entreprise générale des services économiques des maisons d'arrêt, de justice et de correction et des chambres de sûreté ¹⁷ , fonctionnement, adjudications, gestion du contentieux : procès-verbaux d'adjudication, cahiers des charges, avis d'agrément et de nomination de gérance, correspondance des fournisseurs.	1873-1926
35	1873 – 1890 ¹⁸	
36	1891 – 1897 ¹⁹	
37	1898 – 1901	
38	1904 – 1926 ²⁰	
1 Y 39	Vivres et objets de cantine à fournir aux détenus, proposition des tarifs de l'Entreprise générale : états soumis à l'administration pour approbation.	1873-1927
1 Y 40	Travail des détenus, proposition des tarifs de l'Entreprise générale : états soumis à l'administration pour approbation.	1873-1936
1 Y 41	Produit du travail des détenus, recensement : relevés statistiques pour servir à l'Entreprise générale.	1909-1926
1 Y 42	Amendes et retenues financières infligées aux détenus au profit de l'Entreprise générale, proposition et décision : états.	1911-1928

14. Contient des états nominatifs de jeunes de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray admis à l'hôpital de Tours (1915-1933). Contient aussi pour les années 1926, 1928-1929 des états nominatifs de jeunes confiés à la Colonie.

15. En application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents.

16. Application de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904.

17. L'Indre-et-Loire n'a pas toujours appartenu à la même circonscription pénitentiaire. Les marchés passés concernent donc plusieurs départements.

18. Contient un inventaire du mobilier de la prison de Tours (1875).

19. Contient un dossier sur un conflit entre l'entreprise générale VEYSSET et l'un de ses gérants à la prison de Tours (1892-1899).

20. Contient un inventaire des denrées, mobilier, linge et vêtements des prisons et dépôts de sûreté de la circonscription pénitentiaire de Tours, pour 1908 : Indre-et-Loire (Tours, Chinon, Loches), Cher (Bourges, Sancerre, Saint-Amand), Indre (Châteauroux, La Châtre, Le Blanc, Issoudun), Loir-et-Cher (Blois, Romorantin, Vendôme).

■ Personnel

1 Y 43-45	Recrutement et gestion de carrière : états de nomination, états de propositions d'avancement et de promotion, états de gratifications, états statistiques des effectifs, demandes de pension de retraite ²¹ .	1807-1927
	43 1807 – 1874 ²²	
	44 1875 – 1903	
	45 1904 – 1927	
1 Y 46	Recrutement : dossiers de demandes d'emploi et candidatures de personnes résidant en Indre-et-Loire ²³ .	1876-1905
1 Y 47-52	Recrutement et gestion de carrière : dossiers nominatifs individuels ²⁴ (classement alphabétique).	1848-1929
47	AILLAUD (Tours, 1878-1882) – ANTONA (Tours, 1877-1884) – ARMAND (Tours, 1874) – ARNAUD (Tours, 1874-1876) – Mme BADEIGTS (Tours, 1926-1927) – BADEIGTS Jean (Tours, 1926-1927) – BALME (Chinon, 1882) – BARJEAU (Tours, 1878) – BAUDIMENT (Loches, 1909-1912, aumônier) – BAYLE (Tours, 1863-1868) – BENIELLI (Tours, 1875) – BENOIT (Chinon, 1897-1898, aumônier) – BERGER (1888-1895, directeur de la 18 ^e circonscription pénitentiaire) – BERTÉCHÉ (Tours, 1881-1887) – BEUZIN (Chinon, 1893-1896, aumônier) – BLIN (Tours, 1922-1923) – BOISSIN (Chinon, 1899-1900) – BOIZIAU (Chinon et Tours, 1875-1882) – BONABLE (Tours, 1902-1903) – BONNEFOND (Chinon, 1882-1884) – BOUILLEAU Henriette (Tours, 1921-1925) – BOUILLEAU Théodore (Tours, 1922-1924) – BOURDET (Chinon, 1902) – BOUTIER (Loches, 1879-1909) – BOUVET (Tours, 1925-1929) – BRAULT (Tours, 1920-1929) – BRELURUT (Tours, 1910-1913) – BRUNAUD Marie (Tours, 1924-1927) – BRUNAUD Jean (Tours, 1924-1927).	
48	CABASSON Joseph-Paul (Tours, 1894) – CABASSON Marie-Hélène (Tours, 1894) – CADILHAC (Chinon, 1883-1887) – CHABBERT (Loches, 1877-1881) –	

-
21. Contient de nombreux dossiers sur le personnel cultuel affecté aux prisons et, en particulier, la communauté des religieux de Marie-Joseph.
22. Contient un dossier sur les nominations d'organistes à la prison de Tours (1847-1886).
23. Contient en particulier un dossier au nom de Valentin AUBIN (1892), auteur de nombreux ouvrages historiques sur la Touraine, et un dossier au nom de Franck DUROQUIER (1896), instituteur écrivain et spécialiste de la télégraphie sans fil.
24. Concerne le personnel administratif, le personnel médical, le personnel de garde, le personnel cultuel et le personnel de l'Entreprise générale des Services économiques. Ont été signalés, outre les dates extrêmes des dossiers, le lieu d'affectation et les qualités de certaines fonctions (directeur, aumônier et instituteur).

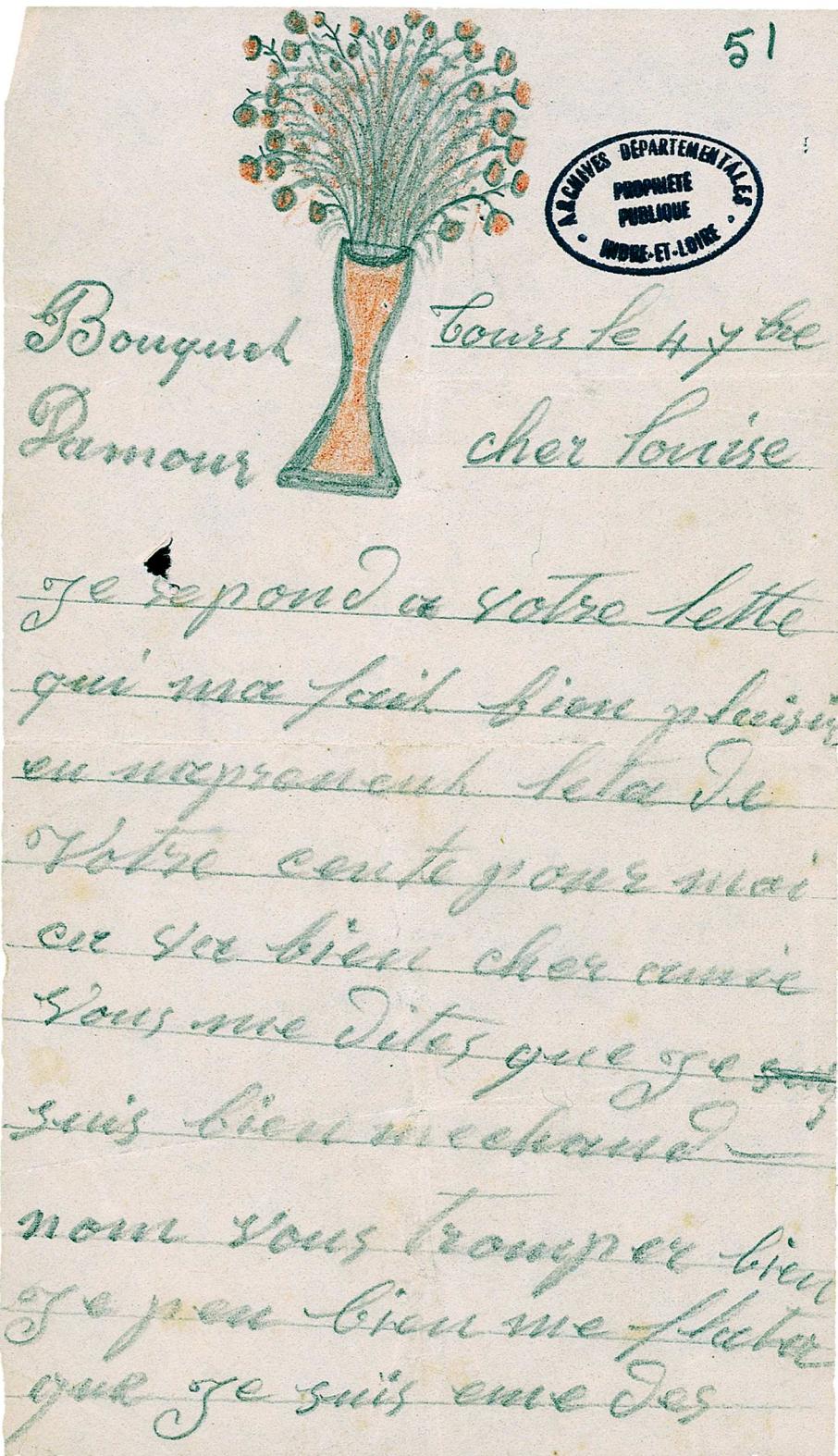
CHABRIÉ Alexis (Tours, 1912-1926) – CHABRIÉ Jeanne (Tours, 1925) – CHAILLOU (Tours, 1876-1878) – CAPRAIS (Tours, 1862-1863) – CHAPUT (Tours, 1898-1903) – CHARBONNEL (Tours, 1899) – CHARLIER (Tours, 1892-1897) – CHARPENTIER (Chinon, 1866-1873) – CHASSIN (Tours, 1876) – CHÂTEAUNEUF (Tours, 1881-1883) – CHATRY (Chinon, 1926-1927) – CHAULET (Chinon et Tours, 1891-1896) – CHAUVEAU (Loches, 1874-1876) – CHAZALVIEL (Tours, 1900-1910) – CHOLET (Tours, 1897) – CLAUDE (Tours, 1873) – COLLAS (Tours, 1875-1876) – CORNU Céline (Loches, 1891-1908) – CORNU Charles (Loches, 1890-1908) – COURBE (Loches et Tours, 1896-1897) – COUTARD (Tours, 1862-1863) – CRÉLEROT (Tours, 1873-1874) – CRÉPILLON (Tours, 1922-1929).

- 49 DAVIAU (Tours, 1876-1878) – DELAPART (Tours, 1896) – DELÉTANG (Tours, 1896) – DEMAISON (Loches, 1925-1926) – DEPÈRE (Tours, 1875) – DEPUSSAY (Tours, 1895-1896) – DESCHAMPS (Tours, 1920-1929) – DESMAZURE (Chinon, 1928-1929, aumônier) – DESPRÈS (Tours, 1881-1884) – DHIONNET (Tours, 1880) – DHOMET (Tours, 1879) – DORDILLON (Chinon, 1903-1904, aumônier) – DUCHESNE (Chinon, 1887) – DULAC (Tours, 1895) – DU LANGEZ (Tours, 1873) – DURAND Aristide (Tours, 1907-1911, aumônier) – DURAND François (Tours, 1908) – DUVAL (Tours, 1878-1879) – DUVAL Jean (Tours, 1873-1874) – DUVAL Pierre (Tours, 1874) – D'ESPINASSY (Tours, 1875-1876) – FAGOT (Tours, 1873) – FAUCHEUX (Tours, 1879-1903, instituteur) – FEYT (Tours, 1879) – FOVAUD (Tours, 1875) – GARÇONNET (Chinon, 1886) – GARDY (Tours, 1873-1874) – GARNIER Adèle (Tours, 1926-1929) – GARNIER Désiré (Tours, 1926-1929) – GAUTIER (Tours, 1917) – GENTILS (Tours, 1874-1900) – GIRARDIN (Loches, 1903-1927) – GRENOUILLAULT (Tours, 1896) – GUÉRIN (Chinon et Tours, 1878-1880) – GUILICI (Tours, 1884) – GUILLON (Loches, 1912-1919, aumônier) – HÉRAIL (Tours, 1875) – HÉRON (Tours, 1891-1917) – HOUDÉE (Tours, 1887-1921) – HOURY (Chinon, 1847) – HUET Angèle (Chinon, 1892-1902) – HUET Arthur (Chinon, 1892-1902) – HUSSON (Tours, 1879-1881) – IMBERT (1922, directeur de la circonscription).

- 50 JAHOT (Tours, 1913, aumônier) – JAMAIN (Tours, 1895) – JATTEAU (Tours, 1895-1898) – JEANNON (Tours, 1895) – JEANNON Guislaine (Tours, 1895) – JOLLIVET (Loches, 1856) – JOLLY (Chinon, 1907-1908) – KAUFFMANN Agnès (Tours, 1895) – KAUFFMANN Hubert (Tours, 1895) – KISTLER André (Tours, 1876) – KISTLER (Tours, 1866) – LACOMBE (Chinon, 1882) – LACROIX (1876, directeur des prisons départementales) – LADOUS (Chinon, 1887) – LAPEYRE (Tours, 1869) – LAVILLE (Tours, 1920) – LE BLOUCH (Tours, 1873) – LEBOUCHET (Tours, 1900-1903) – LECLERC (Tours, 1874-1875) – LECOMTE Aimé Joseph (Tours, 1878-1879) – LECOMTE Henri (Tours, 1926-1928) – LEDUC (Chinon, 1911) – LEGAY (1880, directeur de la circonscription pénitentiaire) – LE GOFF (Loches, 1919, aumônier) – LEMAIRE (Tours, 1879) – LEROY (Chinon, 1908-1909) – LERSOIS (Tours, 1900) – LESAGE (Tours, 1886) – LOISEAU (Tours, 1883) – LUCÉ (Tours, 1927-1929) – MALINES (Tours, 1892) – MANINET (Tours, 1897-1898) – MARCÉ (Chinon, 1911, aumônier) – MARCHANT (Tours, 1878) – MARCHÉS (Chinon, 1922, aumônier) – MARNAG (Loches, 1913-1914) – MASSATIC Angéline (Tours, 1896-1897) – MASSATIC Raymond (Tours, 1896-1897) – MATHIEU (Tours, 1873-1874) – MAUX Louis (Tours, 1894) – Mme MAUX (Tours, 1894) – MÈGES (Tours, 1881) – MEISSONNIER (Chinon, 1897) – MELOTEAU (Tours, 1896) – MÉNARD Constant (Chinon, 1896-1899) – MÉNARD Urbain (Tours, 1899-1900) – MESLIN (Chinon, 1926-1928) – MEUNIER (Tours, 1898) – MEXME (Chinon, 1848) – MICHAUX (Tours, 1883-1884) – MIGAULT (Tours, 1894-1900) – MIGNON (Chinon, 1853-1884) – MIGNOT (Tours, 1874-1875) – MILCENT (Tours, 1884).
- 51 MOINET Henri (Chinon, 1902-1907) – MOINOT Célestin (Tours, 1899-1900) – MOLINIER (Chinon, 1900) – MONROUZEAU (Chinon, 1893-1896) – MORON (Tours, 1896) – MOSCOVINO (Chinon, 1922-1924) – MOUSSUS (Tours, 1892-1895) – MULLET (Tours, 1872-1875) – NICOD Henri (Tours, 1921-1927) – NICOD Zélie (Tours, 1921-1927) – NOCQUET (Tours, 1918) – NOËL (Chinon, 1875-1878) – NOËL (Tours, 1874) – OLIVIER (Tours,



Correspondance entre un gardien de la prison de Tours et une détenue, 1884
(A.D.I.L., 1 Y 51)



1901) – PALUOS (Tours, 1926-1927) – PAILLEAUX Eugénie (Tours, 1892) – PAILLEAUX Pierre (Tours, 1875-1895) – PAYELLE (Tours, 1884)²⁵ – PERRIN (Tours, 1884) – PIERRE (Tours, 1898-1900) – PIETRI (Chinon, 1899) – PINELLI (Chinon, 1900-1901) – PIRON (Tours, 1896) – PLANTEGENET (1895-1910, directeur de la circonscription pénitentiaire) – PLISSON (Chinon, 1900-1903, aumônier) – POIRIER Auguste (Tours, 1885-1912) – POIRIER Raymond (Tours, 1898) – PORQUIER (1875-1880, directeur de la circonscription pénitentiaire) – POTET (Tours, 1839) – QUILICI (Tours, 1890-1895) – QUINCARLET (Tours, 1876-1907, aumônier).

- 52 RABIER (Tours, 1896) – RAGOIS (Tours, 1919-1925) – RAGUENET (Tours, 1899) – RATHUY (Tours, 1896) – RECORD (Tours, 1895-1901) – REGNIER (Chinon, 1925-1927) – RÉMON (Chinon, 1908-1909, aumônier) – RENAULT (Chinon, Loches et Tours, 1863-1868) – RENOU (Loches, 1906-1909, aumônier) – RICHARD (Chinon, 1884-1887) – ROBERT (Tours, 1901) – ROBIN Louis (Tours, 1898) – ROBIN Ernest (Tours, 1926-1927) – ROBIN Ortance (Tours, 1926-1927) – ROBIN Marcelle (Tours, 1927-1930) – ROUSSELOT (Tours, 1900-1902) – RUESCHE (Tours, 1935) – RUET (Chinon, 1907-1908, aumônier) – RUTARD (Loches, 1890-1906, aumônier) – SAINT-ANDRÉ (DE) (Tours, 1921-1922, pasteur-aumônier) – SICARD (Tours, 1920-1929) – SICRE (Tours, 1897-1898) – SOUCHU (Tours, 1864) – TAILLIARD (Tours, 1863) – TAUREAU (Tours, 1900) – Mme TÉTELIN (Chinon, 1882) – M. TÉTELIN (Chinon, 1882) – THÉVENAS (Tours, 1898) – TRÉMOULET (Tours, 1892-1893) – TRUMELLE (Tours, 1873) – VALETTE Jean (Chinon, 1902-1910) – VALETTE Marie (Chinon, 1902-1908) – VALLE (Tours, 1878-1880) – VAUCELLE (Tours, 1911-1912, aumônier) – VÉNAULT (Tours, 1881) – VENEAULT (Tours, 1904) – VILLIERS (Chinon, 1873) – VILLIERS René (Chinon, 1857-1859) – VINOT (Tours, 1872-1873).

25. Contient la correspondance amoureuse clandestine entre PAYELLE et une détenue.

POPULATION CARCÉRALE

■ Statistiques pénitentiaires

1 Y 53-55	Mouvement des détenus, contrôle : bulletins journaliers d'entrées et de sorties à la prison de Tours.	1851-1861
	53 1851 – 1852	
	54 1860	
	55 1861	

1 Y 56	Détenus, recensement : tableau statistique des présences de 1897 à 1907.	1908
--------	--	------

■ Vie quotidienne des détenus

► *Requêtes et réclamations des détenus*

1 Y 57	Enquêtes sur les détenus, demande de renseignements : correspondance, notes.	1912-1927
1 Y 58	Détenus, requêtes, plaintes, réclamations, demandes d'aide faites par les détenus ou par leur famille : correspondance.	1894-1936
1 Y 59	Autorisations de communiquer des détenus de la prison de Tours, contrôle : cahier d'enregistrement (20 septembre 1927-février 1941).	1927-1941
1 Y 60	Demandes de visites aux détenus, contrôle : correspondance (1878, 1891, 1898, 1908-1940).	1878-1940
1 Y 61	Demandes d'autorisation de mariage de détenus, enquête et décision de l'administration : correspondance, dossiers individuels.	1903-1938
1 Y 62	Détenus politiques, surveillance et autorisation de visites : correspondance, dossiers individuels ²⁶ .	1885-1932
1 Y 63	Encelllement, demande des détenus et décision de l'administration : correspondance, formulaires, avis.	1901-1928

► *Hospitalisation*

1 Y 64	Hospitalisation des détenus, contrôle des mouvements et gestion financière : états nominatifs, états de frais ²⁷ , avis
--------	--

26. Concerne les condamnés politiques après à la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905-1906), les condamnés pour propagande pacifiste et pour provocation de militaires à la désobéissance (1927-1931), et un condamné pour délit de presse, LEMÉTAYER, directeur du journal « La Satire de l'Ouest » (1885-1887).

27. Voir aussi 1 Y 29 et 33 ; la dépense d'hospitalisation incombe certaines fois à l'Entreprise générale des Services économiques.

	de réintégration à la prison, avis d'évasion de l'hôpital, cahier d'enregistrement des détenus placés à l'hôpital ou envoyés en consultation médicale (1919-1941) ²⁸ .	1908-1941
1 Y 65	Hospitalisation des détenus aliénés, contrôle des mouvements et gestion financière : correspondance, rapports, états nominatifs (1888, 1909-1934).	1888-1934
► <i>Incidents – Condamnations – Exécutions</i>		
1 Y 66	Suicides et tentatives de suicide des détenus, enregistrement : rapports, avis, enquêtes.	1883-1940
1 Y 67	Décès de détenus, enregistrement : états nominatifs, enquêtes, avis de décès des détenus originaires du département et / ou emprisonnés en Indre-et-Loire (1887-1891, 1900, 1911-1926, 1933-1940).	1887-1940
1 Y 68	Evasions et tentatives d'évasions, mutinerie, enregistrement et signalement : avis, enquêtes, procès-verbaux d'arrestation, avis de placement d'évadés, requêtes pour l'obtention de prime de capture (1842, 1882-1928).	1842-1928
1 Y 69	Peines disciplinaires, enregistrement : correspondance, avis.	1927-1940
1 Y 70	Exécutions capitales : rapports, correspondance.	1891-1924
► <i>Grâces, relégations, réhabilitation et libération</i>		
1 Y 71	Grâces, réduction de peine : propositions, demandes individuelles, avis de commutation.	1883-1930
1 Y 72	Réhabilitation de condamnés : correspondance, rapports.	1920-1925
1 Y 73	Récidivistes, contrôle : états signalétiques des condamnés récidivistes concernés par la loi du 27 mai 1885 (1933-1935), correspondance au sujet de la relégation des récidivistes (1885-1939)	1885-1939
1 Y 74-76	Libérations conditionnelles, contrôle.	1902-1940
74	Avis de mise en exécution, notes de renseignements, demandes et enquêtes (1902-1906).	
75-76	Dossiers nominatifs (1910-1940) (classement alphabétique)	
75	A – G	
76	H – W	

28. Concerne aussi certains jeunes de la Colonie agricole pénitentiaire de Mettray.

■ Jeunes détenu(e)s²⁹

1 Y 77	Jeunes garçons détenus originaires d'Indre-et-Loire ³⁰ placés dans des établissements situés hors du département : avis d'évasion, de recherche et d'arrestation, rapports, correspondance.	1880-1907
1 Y 78-80	Jeunes garçons détenus ³¹ ou jugés en Indre-et-Loire et placés dans des établissements pénitentiaires situés hors du département ³² , contrôle : avis de placement et de transfert, notices individuelles.	1864-1931
	78 1864 – 1869	
	79 1881 – 1931 (A à G)	
	80 1881 – 1931 (H à Y)	
1 Y 81	Jeunes filles détenues ou jugées en Indre-et-Loire et placées dans des établissements pénitentiaires situés hors du département ³³ , contrôle : avis de placement et de transfert, notices individuelles.	1885-1928
1 Y 82	Jeunes détenu(e)s par voie de correction paternelle ³⁴ , demande d'obtention de dégrèvement des frais d'entretien et décision de l'administration : avis, enquêtes.	1904-1918
1 Y 83-86	Jeunes détenu(e)s des prisons et / ou d'établissements pénitentiaires ³⁵ originaires d'Indre-et-Loire ou se retirant dans le département ³⁶ , contrôle des libérations provisoires, conditionnelles et définitives : demande des détenu(e)s, décisions de l'administration, correspondance, avis, rapports et enquêtes sur les jeunes et sur leur famille, sur la conduite des libéré(e)s, sur les conditions de leur placement.	1847-1940
	83 1847 – 1870, 1872, 1874 ³⁷	
	84 1883 – 1910 ³⁸	

29. Voir aussi 1 Y 32-34.

30. Ou jeunes détenus susceptibles de se réfugier en Indre-et-Loire.

31. Les dossiers des jeunes garçons placés à la Colonie de Mettray ont été classés à part, voir 1 Y 156-165.

32. Dénominations des établissements pénitentiaires pour les jeunes détenus : Val d'Yèvre (Cher), Sainte-Foy (Dordogne), Douaires (Eure), Saint-Maurice (Loir-et-Cher), Eysses (Lot-et-Garonne), Aubérive (Haute-Marne), Belle-Ile-en-Mer (Morbihan), Saint-Hilaire (Vienne).

33. Dénominations des établissements pénitentiaires pour les jeunes détenues : principalement Cadillac (Gironde), Doullens (Somme), Fouilleux (Seine-et-Oise), Sainte-Anne d'Auray (Morbihan), Sainte-Madeleine de Limoges (Haute-Vienne).

34. Les jeunes soumis au régime de la correction paternelle subissent leur internement à la maison d'arrêt près du tribunal qui a statué. Certains dossiers concernent la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

35. Les dossiers des colons libérés de la Colonie de Mettray ont été classés à part, voir 1 Y 208-222. Toutefois la provenance de certains libérés n'a pas pu être toujours déterminée.

36. Quelques dossiers concernent des jeunes ne se retirant pas en Indre-et-Loire mais dont le jugement a été prononcé dans ce département.

37. Quelques documents peuvent concerner les jeunes filles libérées du Refuge de Tours, voir 1 Y 93-96.

38. Contient une enquête de 1896 sur les mineurs libérés des établissements d'éducation correctionnelle en 1884.

85 1911 – 1930
86 1932 – 1940

1 Y 87 Jeunes détenu(e)s mis en liberté provisoire et dont les parents sont domiciliés en Indre-et-Loire, contrôle : cahier d'enregistrement³⁹. 1910-1941

ASSISTANCE ET SECOURS AUX DÉTENUS ET PERSONNES LIBÉRÉES

1 Y 88 Assistance et secours aux détenus, subventions aux prisonniers : correspondance (1895-1908) ; patronage des détenus libérés : correspondance (1844-1845), dossier de la Société tourangelle d'assistance par le travail et de patronage des prisonniers libérés (1898-1921)⁴⁰. 1844-1921

ADMINISTRATION DES CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

1 Y 89 Chambres et dépôts de sûreté. – Organisation et fonctionnement : correspondance, rapports d'inspection, états statistiques (1833-1921, lacunes) ; gestion du personnel : correspondance, avis de nomination, de révocation et de démission (1834, 1840-1868, 1876)⁴¹. 1833-1921

MENDICITÉ

1 Y 90-91 Dépôt de mendicité sis dans les bâtiments des Récollets à Tours, organisation et fonctionnement : règlement particulier du dépôt de mendicité mis provisoirement à disposition de l'hospice militaire (s.d.), plans, correspondance, instructions, règlements, états comptables, pièces de dépense. 1811-1817

39. Certains jeunes viennent du Refuge de Tours et de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

40. Contient la correspondance entre la Préfecture et la mairie de Tours au sujet du legs AUGER (voir 1 Y 16) dont la commission de surveillance de la prison de Tours est chargée des fonds.

41. Voir aussi pour les Chambres et dépôts de sûreté les cotes 1 Y 18-29 (comptabilité), 1 Y 35-38 (Entreprise générale des services économiques).

90 1811 – 1814
 91 1815 – 1817

1 Y 92 Mendicité, contrôle et recensement : états des mendians et des indigents non mendians⁴². 1841

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Maison du Refuge de Tours

1 Y 93	Maison du Refuge, organisation et fonctionnement ⁴³ : correspondance ⁴⁴ , demandes de renseignements sur des détenues, demandes d'admission, état nominatif des détenues entrées au 4 ^e trimestre 1845.	1845-1904
1 Y 94	Détenues, contrôle : avis de placement dans l'établissement ⁴⁵ , avis de transfèrement (1856-1885), dossiers nominatifs des détenues venant d'autres départements (1863-1885).	1856-1885
1 Y 95	Détenues jugées en Indre-et-Loire, placement dans l'établissement : dossiers nominatifs.	1863-1885
1 Y 96	Libération des détenues, contrôle : demandes et avis de libération, propositions du ministère, avis de placement chez des particuliers, notices individuelles, bulletins de libération ⁴⁶ (1847, 1860-1885).	1847-1885
1 Y 97	Incidents, signalement et enregistrement : correspondance au sujet d'une évasion (1866), d'expulsions (1865-1868), bulletins et avis de décès (1879-1885).	1865-1885

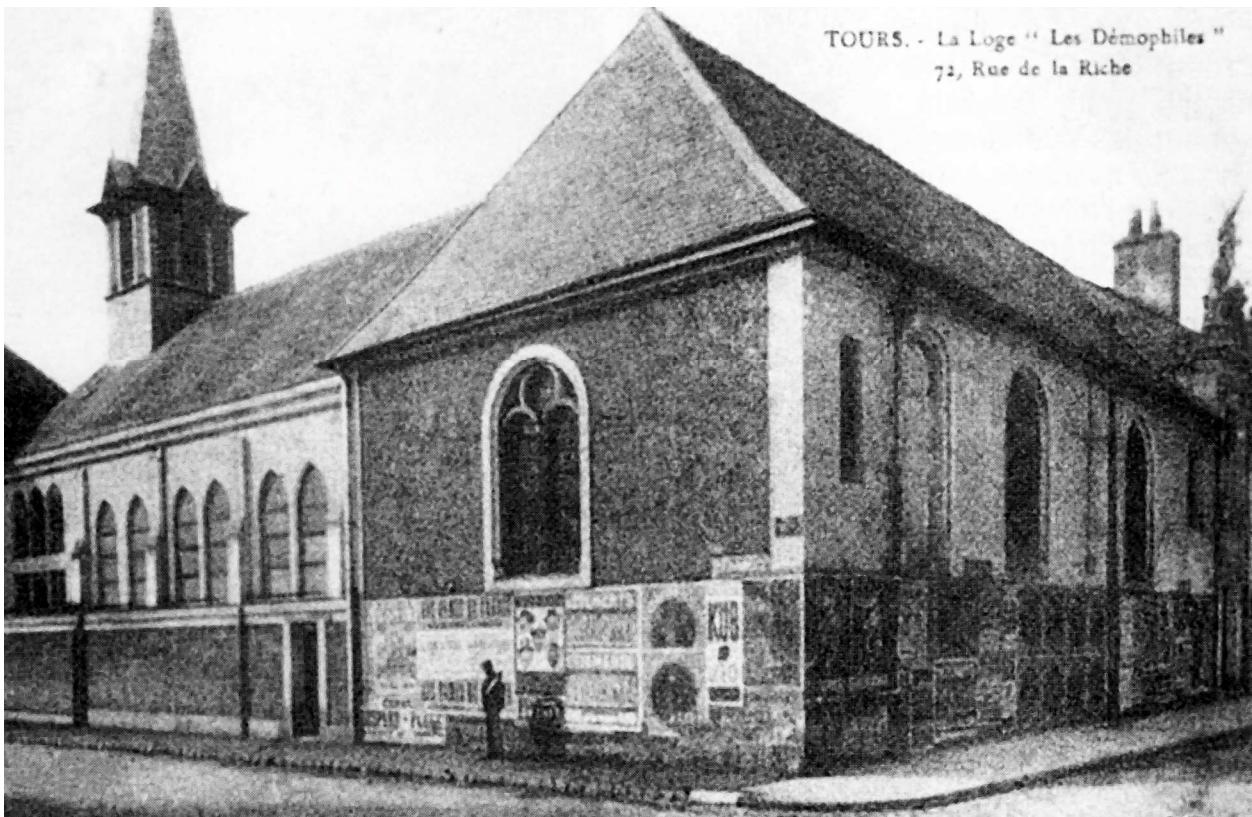
42. Ne concerne que quelques communes du département.

43. Pour la comptabilité et le budget, voir aussi 1 Y 18-27 et 144 ; pour l'organisation, voir aussi 1 Y 179.

44. Concerne le régime alimentaire, le prix de journée, les effectifs, le règlement et les rapports d'inspection.

45. Pour les placements, voir aussi 1 Y 32 et 156 à 158.

46. Les états de libération, adressés collectivement en un document unique à la préfecture par l'administration centrale, concernent quelques jeunes filles du Refuge de Tours et principalement les colons de la Colonie de Mettray. Ces états ont été classés avec les dossiers de libération des colons de Mettray, voir 1 Y 208-222 (uniquement pour les années 1856, 1857, 1859, 1862-1865, 1867, 1869-1875, 1877-1879, 1884).



Le Refuge de Tours, carte postale, s.d.
Le Refuge de Tours, actuel temple maçonnique du Grand Orient de France, photographie, 2005
(© Conseil Général d'Indre-et-Loire)

~~au bateau jusqu'à ce que la quinze soit passée !~~

L'Assiette au beurre, novembre 1904
consacre un numéro au « Sauvetage de l'enfance ».
Les dessins sont féroces envers les congrégations religieuses notamment celle
qui dirige le Refuge de Tours

Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, COMPTABILITÉ, PERSONNEL

■ Administration et conseil d'administration

- 1 Y 98 Colonies pénitentiaires, fonctionnement : instructions, circulaires ministérielles, règlement⁴⁷. 1840-1938
- 1 Y 99 *Société Paternelle, fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray, département d'Indre-et-Loire, suivi des statuts constitutifs de la Société Paternelle*, Paris, Benjamin Duprat, libr. de la Société asiatique de Londres, 1839, 3^e tirage, 39 p.
- 1 Y 100-102 *Statuts constitutifs de la Société Paternelle, règlement de la Colonie agricole de Mettray.*
- 100 Paris, J. Claye impr. [1853], 32 p.
- 101 Tours, impr. tourangelle, 1898, 32 p.
- 102 Tours, impr. tourangelle, 1898, 32 p., corrections de 1906 et de 1912.
- 1 Y 103-138 Assemblée générale des fondateurs : comptes rendus imprimés. 1840-1935
- 103 *Assemblée générale des fondateurs tenue à Paris le 7 juin 1840*, Tours, impr. Pornin, 1840, 48 p.
- 104 *Assemblée générale des fondateurs tenue à Paris le 20 mai 1841*, Tours, impr. Pornin, 1841, 88 p.
- 105 *Assemblée générale des fondateurs tenue à Paris le 23 janvier 1842*, Paris, impr. de H. Fournier et Cie, 1842, 31 p.
- 106 *Assemblée générale des fondateurs*, Paris, impr. Fournier et Cie, 1843, 84 p.
- 107 *Assemblée générale des fondateurs*, Paris, impr. Fournier, 1844, 84 p.
- 108 *Assemblée générale des fondateurs, sixième année*, Paris, impr. Fournier, 1845, 87 p.
- 109 *Assemblée générale des fondateurs, septième année*, Paris, impr. Fournier-Claye, Taillefer et Cie, 1846, 70 p.

47. Concerne le placement chez les particuliers, les pupilles de l'assistance publique, les détenus par voie de correction paternelle, les colons hospitalisés, le prix de journée, le transfèrement des colons, les évasions, le régime disciplinaire, l'enseignement, le personnel, le pécule, les libérations.

- 110 *Assemblée générale des fondateurs, huitième assemblée tenue à Paris le 16 mai 1847*, Paris, impr. Claye et Taillefer, 1847, 86 p.
- 111 *Assemblée générale des fondateurs, neuvième année, 1848*, Paris, impr. Claye et Taillefer, 1848, 16 p.
- 112 *Assemblée générale des fondateurs, dixième année*, Paris, impr. Claye et Cie, 1849, 16 p.
- 113 *Assemblée générale des fondateurs, onzième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1850, 60 p.
- 114 *Assemblée générale des fondateurs, douzième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1851, 80 p.
- 115 *Assemblée générale des fondateurs, treizième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1852, 115 p.
- 116 *Assemblée générale des fondateurs, quatorzième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1853, 96 p.
- 117 *Assemblée générale des fondateurs, quinzième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1854, 96 p.
- 118 *Assemblée générale des fondateurs, seizième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1855, 86 p.
- 119 *Assemblée générale des fondateurs, dix-septième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1856, 19 + 48 p.⁴⁸
- 120 *Assemblée générale des fondateurs, dix-septième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1856, 75 p.⁴⁸
- 121 *Assemblée générale des fondateurs, dix-huitième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1857, 33 p.⁴⁹
- 122 *Assemblée générale des fondateurs, dix-neuvième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1858, 54 p.
- 123 *Assemblée générale des fondateurs, vingtième année*, Tours, impr. Ladevèze, 1859, 16 + 10 p.
- 124 *Assemblée générale des fondateurs, rapport adressé à Messieurs les membres de la Société Paternelle [1861-23^e année]*, Paris au bureau de l'Agence générale [Tours, impr. Ladevèze], 1862, 18 p.
- 125 *Assemblée générale des fondateurs, trente-quatrième année*, Tours, impr. Ladevèze et Rouillé, 1873, 63 p.
- 126 *Assemblée générale des fondateurs, trente-septième*, Tours, impr. Rouillé-Ladevèze, 1877, 46 p.

48. L'assemblée générale de 1956 a été imprimée sous deux textes différents.

49. Contient un plan intitulé « Projet d'une maison de correction paternelle ».

- 127 *Assemblée générale des fondateurs, quarantième année*, Tours, impr. Rouillé-Ladevèze, 1880, 48 p.
- 128 *Assemblée générale des fondateurs, quarante-troisième année*, Tours, impr. Rouillé-Ladevèze, 1883, 20 p.
- 129 *Assemblée générale des fondateurs, quarante-huitième année*, Tours, impr. Mame, 1888, 100 p.
- 130 *Assemblée générale des fondateurs, quarante-neuvième année*, Tours, impr. Mame, 1889, 60 p.
- 131 *Assemblée générale des fondateurs, cinquante-deuxième année*, Tours, impr. Mame, 1892, 106 p.
- 132 *Assemblée générale des fondateurs, cinquante-cinquième année*, Melun, impr. administrative, 1895, 124 p.
- 133 *Assemblée générale des fondateurs, cinquante-huitième année*, Tours, impr. tourangelle, 1898, 104 p.
- 134 *Assemblée générale des fondateurs, soixante et unième année*, Tours, impr. tourangelle, 1901, 84 p.
- 135 *Assemblée générale des fondateurs, soixante-quatrième année*, Tours, impr. tourangelle, 1904, 84 p.
- 136 *Assemblée générale des fondateurs, soixante-huitième année*, Tours, impr. tourangelle, 1909, 54 p.
- 137 *Assemblée générale des fondateurs, soixante-douzième année*, Tours, impr. tourangelle, 1914, 63 p.
- 138 *Assemblée générale des fondateurs, quatre-vingt-dix-septième année*, Tours, impr. Deslis, 1935, 16 p.

- 1 Y 139 *Maison Paternelle de Saint-Antoine (près Mettray) fondée par M. Demetz en 1855, rapport triennal, quarante-sixième année*, Tours, impr. tourangelle, 1901, 61 p.

■ Fonctionnement

- 1 Y 140 Colonie de Mettray, organisation et fonctionnement : instructions, correspondance, projet de règlement⁵⁰, notices sur la

50. Contient une lettre imprimée de DEMETZ, datée du 7 novembre 1868 sur un projet de règlement appliqué aux établissements d'éducation correctionnelle, adressée au secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

	Colonie ⁵² , état relatif à la construction d'un quartier de réforme, dossier d'installation d'un oratoire particulier et d'ouverture d'une chapelle au culte (1900-1903) ⁵³ .	1846-1939
1 Y 141	Inspections à la Colonie : rapports ⁵⁴ , notes d'observation, correspondance, enquête sur une plainte déposée par un ancien élève de l'école préparatoire d'agents (1880), demandes d'enquête, comptes rendus de la situation morale et financière (1848-1937, lacunes).	1848-1937
1 Y 142	Conseil de surveillance, fonctionnement : correspondance au sujet de la désignation des membres et de la tenue des séances.	1873-1920
■ Comptabilité, subventions, dons et legs		
1 Y 143	<i>Colonie agricole de Mettray, rapport de M. A. Gouin, au nom de la commission des finances, 17 mai 1842, s.l., 18 p.</i>	
1 Y 144-145	Colonie de Mettray, gestion financière : 144 Correspondance, instructions sur le budget ⁵⁵ (1857), états comptables ⁵⁶ (1899, 1911-1912), comptes rendus de la situation morale et financière (1933-1937). 145 Colonie de Mettray, gestion financière : demandes et avis de subventions, avis de mandements de secours (1845-1859, 1865, 1877-1916, 1930, 1935).	1857-1937

-
51. Contient une lettre imprimée de DEMETZ, datée du 7 novembre 1868 sur un projet de règlement appliqué aux établissements d'éducation correctionnelle, adressée au secrétaire général du ministère de l'Intérieur.
52. Contient une correspondance sur la reconnaissance de la qualité d'établissement d'utilité publique (1848-1853), une correspondance sur la modification des statuts (1912-1937) et de nombreux documents vierges : tableaux de renseignements de colons, bulletins de santé, tableaux de présence, bulletin de patronage. Contient aussi, pour 1908, une brochure intitulée : *Mettray, colonie pénitentiaire. Discours à la Chambre des députés, 8 novembre 1907. Suivi d'une « Note sur la Maison Paternelle de Mettray » par Berthélémi, professeur à la faculté de droit de Paris. Suivi de « Consultation sur la nature juridique de l'internement des enfants confiés à la Maison Paternelle de Mettray » par A. Le Poitevin et E. Garçon, professeurs de droit pénal à l'université de Paris. Suivi de « Consultation » par H. Du Buit, ancien bâtonnier. Suivi de « Avis », par Léon Devin, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier*, s.l., Impr. Lahure, mars 1908, 24 p.
53. Contient un état des prêtres affectés au culte de cette chapelle.
54. Contient, pour 1886-1887, un dossier relatif à une affaire de châtiments corporels du personnel envers les colons (rapport du directeur du conseil d'administration, juillet 1886 ; rapport du directeur en conflit avec le conseil d'administration, octobre 1886 ; révocation du directeur, DE CAYLA, décembre 1886 ; lettre de démission du directeur, janvier 1887 ; lettre-pamphlet du directeur au directeur de l'administration pénitentiaire, 26 janvier 1887 ; nomination du directeur CLUZE, 6 mars 1887 ; révocation du personnel ; lettre du député BELLE, 24 mars 1887. Extraits de presse : « Le scandale de Mettray », *La Petite France*, 23 mars 1887 ; « Histoire d'un pantalon », *Le Journal d'Indre-et-Loire*, 25 mars 1887 ; « La Colonie de Mettray », 28 août 1887 ; « Question du député BELLE au ministre de l'Intérieur », *Journal Officiel*, débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 31 mars 1887.
55. Concerne aussi l'établissement Le Refuge de Tours.
56. Pour la comptabilité, voir aussi 1 Y 18-27.

1 Y 146-147	Enfants détenus par voie de correction paternelle ⁵⁷ , autorisation de mettre à la charge du Trésor les frais de détention : avis.	1879-1904
	146 1879 – 1890	
	147 1891 – 1904	
1 Y 148	Enfants placés à la Colonie, frais de réintégration, de transfèrement et de transport : états des sommes dues au Trésor.	1897-1907
1 Y 149	Enfants placés à la Colonie, prise en charge financière par l'Etat : avis ministériels comptables.	1916-1930
1 Y 150	Colonie de Mettray, legs ⁵⁸ : dossiers individuels des donateurs (classement chronologique). SINGER (1846-1847) – COUILLIAUX-PIRON (1851-1854) – TRÉMONT (1855) – PORTIER (1858-1865) – VERDIER (1859) ; FAGUET-DEVOOS (1859) – DOUBLET (1859-1860) – DUPONT (1861-1862) – MACHET (1861-1864) – ROYER (1863) – SOURIAU (1863-1864) – GUÉNÉE (1863-1865) – D'HALLU (1863-1865) – D'ANDIGNÉ (1865-1866) – DELESSERT (1869-1870) – BÜHREL (1869-1872) – BEAULIEU (1869-1878) – DEMILLECAMP (1870-1875) – DEMETZ (1874) – LETOURNEUR (1875-1877) – MÉNARD DE LA GROYE (1878-1879) – FERTÉ (1880-1881) – CHARDON-LAGACHE (1880-1883) – SÉTIER (1881-1883) – DROUYN DE LHUYS (1882) – MESTRE (1883-1885) – BIARNÈS (1885-1896) – SCHNEIDER (1886-1887) – THOMASSIN (1887-1890) – veuve CHARDON-LAGACHE (1889-1890) – FOUCHER (1889-1892) – DAGOUREAU (1897-1901) – CADIX (1902).	1846-1902

■ Personnel

1 Y 151	<i>Notice sur l'école préparatoire de Mettray près de Tours (Indre-et-Loire)</i> , Paris, impr. Claye, Taillefer et Cie, 1846, 8 p.	
1 Y 152	Agrément du personnel, décision de l'administration : états du personnel ⁵⁹ , états des prêtres, demandes et avis collectifs concernant le personnel suivant ⁶⁰ : AGOGNÉ (1911) – BABIN Joseph (1901) – BABIN Louis (1891) – BARAT Auguste (1888) – BARAT Joseph-Louis (1906) – BARBIER (1891) – BARON (1921) – BARRIER (1898) –	1880-1922

57. Voir aussi 1 Y 156-158.

58. Correspondance, délibération du conseil d'administration, avis d'autorisation, testament. La consultation des organigrammes de la préfecture et l'étude des dossiers est nécessaire à une bonne compréhension du fonds : le contrôle comptable et administratif de la Colonie de Mettray, établissement privé de première importance dans le département, est dévolu à un seul et même bureau rattaché à la division des affaires pénitentiaires.

59. Pour les années 1880, 1887 et 1894.

60. Ce relevé alphabétique des patronymes a été effectué à partir des avis collectifs, classés chronologiquement.

BEAUDOUIN (1891) – BEHR (1884) – BERTHONNEAU (1905) –
 BESNARD (1911) – BIBAL Adrien (1911) – BIBAL Joseph (1911) –
 BIELMANN (1911) – BINOIS (1906) – BLANCHET (1922) –
 BLAVETTE (1888) – BODIN (1903) – BOIRE (1911) – BONNIN
 (1893) – BORDIER (1888) – BORNE (1905) – BOURBONNAIS
 (1891) – BOUTIN (1889) – BOUDET (1898) – BRISTEAU (1911) –
 BROSSILLON (1881) – CARTAUD (1920) – CHAMPION (1891) –
 CHARDON (1903) – CHASSAIN (1911) – CIVRAY (1901) –
 CLISSON (1920) – COLAS Isidore (1898) – COLAS (1911) –
 CORMIER (1911) – CURASSIER (1898) – DÉAN (1911) – DELPY
 (1911) – DELUCÉ (1886, 1911, 1913) – DESHAYE (1907) –
 DESMOUS (1881) – DORÉ (1922) – DUPIN (1920) – DUPUIS
 (1884) – DUTHIER (1907, 1911) – FABRE (1911) – FIQUENEL
 (1890) – FORTIN (1889) – FOUCHER (1886) – FOUGÈRE (1922) –
 FOUQUERAY (1889) – FRANÇOIS (1922) – GALLAND Denis
 (1920) – GALLAND Raoul (1922) – GAUSSÈRES (1921) –
 GAUTHIER (1921) – GILE (1898) – GIROIRE (1922) – GODARD
 (1890) – GROS (1921) – GUERTIN (1922) – GUILLAUMAT (1891) –
 HAMELIN (1891) – HAUDEBOUR (1889) – HÉRON (1921) –
 JANVIER (1888) – JOLY (1893) – JOULHAN (1888) – LAURENT
 (1921) – LECLERC (1922) – LEMOINE (1921) – LORIAU (1911) –
 LUBIN (1922) – MARANT (1911) – MARSAUD (1922) – MATHURIN
 (1891) – MAUCLAIR (1911) – MÉTHÉE (1888) – MÉTIVIER
 (1920) – NIVAUT (1911) – OLLIVIER (1920) – PÉRINEAU (1911) –
 PEYRAMAURE (1920) – PINOTEAU (1920) – PRIEUR (1889) –
 REBOUSSIN (1911) – RENARD (1922) – RENTY (1911) –
 RICORDEAU (1891) – ROBIN (1911) – ROCHERY (1891) –
 ROQUES (1911) – THIENNET (1922) – TROUVÉ (1920) – VALLET
 (1889) – VALLON (1889) – VAUPLANE (1911) – VOY (1911) –
 ZILLIOX (1889).

1 Y 153-155

Agrément du personnel, décision de l'administration :
 demandes et avis individuels (classement alphabétique).

1851-1923

153 AGOGNÉ (1904) – ALBAGNAC (1907) – ARNAULT
 (1894) – ARTUS (1912-1913) – AUBIER (1903) –
 AUBIN (1892) – AUBINAT (1901) – AUCHAPT
 (1913) – AUCHAT (1913) – BACHEROT (1914) –
 BAGOUËT (1906) – BALLEUR (1911) – BARBIER
 (1891) – BARILLEAU Auguste (1911) – BARRILLAUD
 Louis (1903) – BARNIER (1895) – BÉGU (1914) –
 BELLANGER (1896) – BELLOT (1914) – BÉNARD
 (1895) – BERLOQUIN (1889) – BERNIER (1914) –
 BESNARD Maurice (1908) – BESNARD Théophile
 (1909) – BÉZOT (1895) – BIDAL François (1913) –
 BIDAL Joseph (1910) – BIENVault (1897) –
 BLANCHARD (directeur, 1873) – BLANCHET (1914) –
 BLONDEAU (1913-1914) – BOIRE (1906-1911) –

BONEAU (1906) – BONNIN (1912-1913) –
BONNISSEAU (1895) – BOUGEARD (1911) –
BOULUIN (1912) – BOURGOIN (1908) –
BOURGUIGNON (1912) – BORSCAYROL (1895) –
BOUSSIN (1913) – BOUTARD (1923) – BOUTIER
(1912) – BOUTTIER Charles (1911-1917) – BOUVET
(1921) – BRARD (1912) – BRIOLET (1912) –
BRISTEAU (1911) – BRONE (1906) – BROSSARD
(1909) – BRUN Jean (1922) – BRUN Paul-Emile
(directeur, 1910-1920) – CANTE (1914) – DE CAYLA
(directeur, 1887) – CHAMPION (1911) – CHARBONNIER
(1913-1914) – CHASSAIN (1908-1912) – CHAUVEAU
(1903) – CHAUVIN (1895) – CHRISTOFLEAU (1883) –
CIBAULT (1912) – CLOTTERIOU (1895) – CLUZE
(directeur, 1887-1904) – COLAS (1907) – CÔME
(1900) – CORNEILLE (1904) – COURTEILLES
(1851) – CREUZOT (1894-1911) – CROSSIN (1911-
1912).

154 DARNAULT (1890) – DEROUINEAU (1888) –
DESTOUCHES (1892) – DONNEAU (1911) – DORÉ
(1922) – DROUAULT (1889) – DUBOIN (1890) –
DUMALLE (1909) – DUPONT Charles-Antoine
(1882-1888) – DUTHIER (1912) – EYRIGNOUX
(1897) – FAUDOT (1896) – FAURE (1903) – FAYE
(1912-1913) – FEYT (1895) – FLEUREAU (1851) –
FOUGÈRE (1922) – FUSY (1882) – GADIOU
(1914) – GALLAND Baptiste (1907) – GALLAND
Raoul (1922) – GAMAIN (1913) – GARBY (1895) –
GAY (1910) – GENTY (1911) – GERBÉ (1911) –
GIRAUT Alfred (1913) – GIRAUT Désiré (1911) –
GODARD (1894) – GOIVRIER (1909-1910) –
GOUBAND (1914) – GRANDMAISON (1895) –
GRIVEAU (1896) – GUERTIN (1922) – GUICHARD
(1895) – GUILBAULT (1896) – GUILLOON (1899) –
GUY (1913) – GUYMAS (1860)61 – HÉRISSON
(1907) – HOUDIN (1895) – JOGUET (aumônier,
1912) – LAFFARGUE (1911-1913) – LAFON (1911-
1916) – LANDAIS (1914) – LANGLOIS (1922) –
LARDET (directeur, 1922) – LAUMÔNIER (1911) –
LAURENT 1897) – LEBLANC (1890) – LEBRETON

61. Contient des lettres de recommandation de DEMETZ au sujet de la nomination de GUYMAS, ancien gérant à la Colonie de Mettray et à celle d'Oswald, comme inspecteur des établissements de bienfaisance du département d'Oran.

(1894) – LECERF (1911) – LECLERC (1913) – LEFORT (1893) – LEMAY (1896) – LEMEZ (1909) – LOISEAU (1887) – LORENZO (directeur, 1905-1910) – LORIAU (1908-1911) – LUBIN (1922).

155 MABILLEAU (1907) – MARANT (1911) – MARBOUTY (1913) – MARINIER (1913-1914) – MARTIN (1912) – MATHIEU (1914) – MAUCLAIR (1910) – MAURICE (1905) – MAZOIN (1912-1913) – MEIGNAN (1890) – MERCERAND (1890-1891) – MEROT (1913) – MIALHES (1897) – MILLET Arthur (1911-1912) – MILLET Auguste (1895) – MONGARD (1884) – MOULIADE (1895) – MOURIER (1912) – NERME Alexandre (1894-1895) – NERME Louis-Ferdinand (1895) – NIVEL (1913) – NOBLOT (1888) – NONNET (1914) – OLLIVIER (1921) – PACHOT (1913-1914) – PAIN (1909-1910) – PARADE (1890) – PAVIOT (1910) – PERRIN (1882) – PETITJEU (1882) – PIANELLI (1880) – PICQUÉ (1904) – PINGUET (1895) – POIRIER (1902) – POULIN (1895) – PRÉPOIGNOT (1895) – PROVOST (aumônier, 1913) – RAINÉ (1894-1895) – REBOUSSIN (1911) – RÉMAUD (1911-1912) – RÉMOND (1911) – RENARD (1922) – RENÉ (1912) – RENVOIZÉ (1912) – RÉTIF Georges (1911-1912) – RÉTIF Henri (1912) – RÉTIF Théodore (1908) – RICHER (1895) – RIGOT (1913) – ROBERT (1899) – ROBIN Jean-Baptiste (1906) – ROBIN Joseph-Auguste (1909) – ROCHE (1899) – ROCHERIE (1887) – ROGUES (1910) – ROULVIN (1912) – ROUMY (1899) – ROUSSE (1909) – ROUVEIROLE (1882) – ROY (1895) – SERREAU (1881) – SIMON (1912) – SOREAU (1896) – SORNAS (1912) – TALOIS (1910) – TERPERAU (1911) – TESSIER (1894) – TIXIER (1888) – TUFFEAU (1913) – VIGNON (1912) – VINCENT (1904) – VOY (1895) – VRILLON (1915).

VIE QUOTIDIENNE, CONDITIONS DE DÉTENTION

■ Admission

1 Y 156-158 Jeunes colons, admission, placement et transfèrement à la Colonie de Mettray : instruction, correspondance, états

62. Contient des lettres de recommandation de DEMETZ au sujet de la nomination de GUYMAS, ancien gérant à la Colonie de Mettray et à celle d'Oswald, comme inspecteur des établissements de bienfaisance du département d'Oran.

	statistiques des effectifs, avis de placement et de transfèrement, avis d'envoi de dossiers, avis de frais de transfèrement, demandes de placement de pupilles de l'assistance publique et de mineurs détenus par voie de correction paternelle ⁶³ .	1854-1929
156	1854 – 1880	
157	1881 – 1899	
158	1900 – 1929 ⁶⁴	
1 Y 159-165	Jeunes jugés par les tribunaux d'Indre-et-Loire, placement et transfèrement à la Colonie de Mettray : avis de placement, notices et dossiers individuels (classement alphabétique).	1867-1925
159	A – B	
160	C – E	
161	F – G	
162	H – Leh	
163	Lem – M	
164	N – Ri	
165	Ro – W	
1 Y 166-169	Jeunes jugés par les tribunaux hors du département d'Indre-et-Loire, placement et transfèrement à la Colonie de Mettray : avis de placement, notification d'envoi de dossier, correspondance (classement par département d'origine).	1854-1906
166	Aisne, Allier, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère.	
167	Landes, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne.	
168	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, Rhône, Sarthe, Seine.	
169	Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.	

63. Contient, pour février 1898, un état nominatif des enfants assistés présents à la Colonie et pour septembre 1898 une liste des colons transférés. Certains états statistiques concernent le Refuge de Tours. Pour les jeunes placés par voie de correction paternelle, voir aussi 1 Y 82, 146-147.

64. Pour les années 1926-1929, voir aussi 1 Y 33.

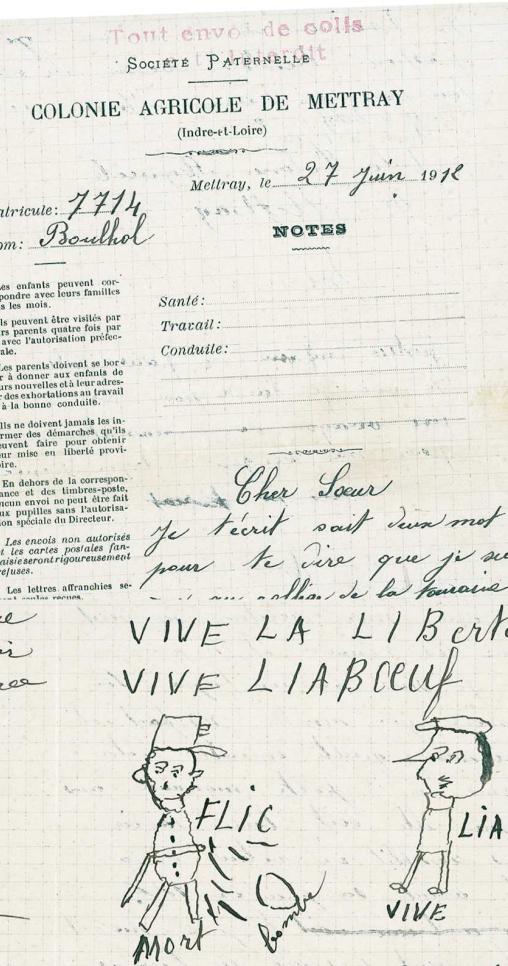
infecte que mon directeur ne veut pas me les donner, il en profite parce que je suis dans un bagne, tu dois savoir que ministre ses fait voler sont ridicules, quelle endurille voila quelle mes sont pour monnaie dans sont donc ille doit bien savoir que ses remplis de valeurs à la fin il elle avait sa paix en 1848.

Alors a l'eau soit le pere ou dit que tu veux pas que je t'écrive es vrai et pourquoi. Je doit te dire que si je suis pas pris pour négociant j'en joue un air fofofo. Je viendrait vous voir tu crois que je serais pas mieux dans une bûcherie ou es dans que j'aurais il es pour ou. coeur et o

Indre et Loire

Juste informe de paris voilà n que je laisse pour vous un wagon de dinamite pour me venger. Signé L'indien

MADAME MONTEL
105 Rue D'abaskin
Paris



Société de la FCAM

50K 100K

Rhum à l'eau peut s'alligner 200 titos

Rhum à l'eau au roi du royaume sur les îles de goz pour univer celles

Lettre d'un colon de Mettray à sa sœur et à ses parents, 1912
(A.D.I.L., 1 Y 204)

1 Y 170-173	Jeunes jugés par les tribunaux hors du département d'Indre-et-Loire, placement et transfèrement à la Colonie de Mettray : avis, notices et dossiers individuels (classement alphabétique).	1901-1924
170	A – B	
171	C – F	
172	G – L	
173	M – W	

■ **Informations, renseignements sur les colons, visites**

1 Y 174	Colonie de Mettray : demandes de renseignements sur la colonie (1852-1853, 1860, 1865, 1869, 1882, 1894, 1913, 1938) ⁶⁵ .	1852-1938
1 Y 175	Colons : demandes de renseignements sur des colons, réclamation de colon ou de parent de colon (1858, 1862-1865, 1876-1877, 1892-1893, 1901-1904, 1909, 1912-1916, 1921-1927, 1933-1936).	1858-1936
1 Y 176	Colons, demandes de visites et de correspondance : autorisation et refus de l'administration.	1863-1921

■ **Conditions de détention**

1 Y 177	A. GIRAUD, <i>Colonie de Mettray, devoirs d'un colon</i> , Tours, impr. de R. Pornin et Cie, 1846, 36 p.	1846
1 Y 178	Colons, conditions de détention : tableau du régime alimentaire des colons (s.d.), état de l'emploi du temps (s.d.).	s.d.

■ **Enseignement, travail**

1 Y 179	Colonie de Mettray, enseignement et bibliothèque : états statistiques de l'instruction primaire, correspondance, instructions ⁶⁶ , rapports.	1880-1913
1 Y 180-182	Travail des colons, placement de colons chez des particuliers : demandes et approbation de l'administration, contrats de louage, états de contrôle des mouvements ⁶⁷ .	1855-1930

180 1855 – 1866 ; 1880 – 1895

65. Contient des demandes émanant du consul général d'Italie (1869); de l'ambassade d'Espagne (1905), du Chili (1913), des U.S.A. (1938). Concerne aussi des demandes sur le Refuge de Tours.

66. Concerne aussi l'établissement Le Refuge à Tours.

67. Les colons pouvaient être placés chez des particuliers, soit pendant leur détention à Mettray, soit au moment de leur libération provisoire, sous le contrôle de la direction de la Colonie. Dans certains cas, avant le placement chez des particuliers, la mise en liberté provisoire est sollicitée au ministère. Ces dossiers ont été classés avec les dossiers de libération, voir 1 Y 208-222.

181 1896 – 1910
 182 1911 – 1930

- 1 Y 183 Travail des colons, fonctionnement : avis d'achat de bétiers (1911), réclamations et pétitions de l'industrie privée pour concurrence déloyale et main d'œuvre à prix réduits (1885-1894, 1907, 1913, 1919, 1934). 1885-1934
- 1 Y 184 Colons, allocations aux colons les plus méritants et pécules des colons : avis, états, listes nominatives des bénéficiaires. 1892-1938

■ **Etat sanitaire, hospitalisation**

- 1 Y 185-187 Etat sanitaire de la Colonie, épidémies, accidents, suicides⁶⁸, colons décédés à la colonie : avis, rapports, correspondance, tableau de la mortalité⁶⁹ (1861-1870). 1855-1936
- 185 1855 – 1894
 186 1895 – 1900
 187 1901 – 1936
- 1 Y 188-192 Colons, placement et admission à l'hôpital⁷⁰ : demandes de placement, de traitement, d'intervention chirurgicale, avis de décès, avis d'évasion de l'hôpital, demandes de placement dans leur famille à la sortie de l'hôpital. 1864-1937
- 188 1864 – 1896
 189 1897 – 1908
 190 1909 – 1914
 191 1915 – 1927
 192 1928 – 1937

- 1 Y 193 Colons, placement et admission à l'hôpital : cahier d'enregistrement chronologique des colons en traitement. 1911-1937

■ **Incidents**

- 1 Y 194 Incidents, mutineries, actes d'insubordinations, peines disciplinaires, condamnations pour dégradation et vol : correspondance, avis, rapports, enquêtes. 1860-1924
- 1 Y 195 Affaire CONTARD : extraits de presse concernant la situation illégale de la « Maison paternelle » suite au suicide de ce colon. 1909-1910

68. Voir aussi 1 Y 195.

69. Pour les colons décédés à l'hôpital, voir 1 Y 188-192.

70. Peut concerner aussi les accidents mortels survenus à la Colonie. Pour les colons placés à l'hôpital, voir aussi pour les années 1915-1933, 1 Y 33 et pour les années 1919-1937, 1 Y 64.

■ Evasion, transfèrement disciplinaire

1 Y 196-200	Colons, évasion et tentative d'évasion : avis d'évasion et d'arrestation ⁷¹ , avis de punition, de retenues sur pécule, feuilles de signalement.	1851-1936
	196 1851 ; 1868 – 1870 ; 1879 – 1898	
	197 1899 – 1907	
	198 1908 – 1910	
	199 1911 – 1913	
	200 1914 – 1936	
1 Y 201*	Colons, évasion : cahier d'inscription chronologique des colons évadés.	1911-1932
1 Y 202-204	Colons, transfèrement disciplinaire : demandes de la direction, avis d'ordre d'expulsion et de transfèrement vers d'autres colonies ou vers la prison de Tours.	1849-1926
	202 1849 – 1883	
	203 1884 – 1900	
	204 1901 – 1926	

■ Engagement militaire

1 Y 205-207	Colons, engagement militaire : demandes, propositions de la direction de la Colonie, autorisations et avis de l'administration, avis d'envoi de bulletin de libération pour engagement militaire ⁷² .	1864-1937
	205 1864 – 1895	
	206 1896 – 1909	
	207 1910 – 1937	

■ Libération

1 Y 208-222	Colons ⁷³ , libérations provisoires, conditionnelles et définitives ⁷⁴ : demandes des colons ou de leur famille, propositions de la direction de la Colonie, avis, autorisation et refus de l'administration, états des colons libérables, états des colons libérés, notices sur les colons libérés, enquêtes
-------------	---

71. Voir aussi 1 Y 175, 188-192.

72. Pour les libérations provisoires de la Colonie pour engagement militaire, voir aussi, 1 Y 208-222.

73. Les états de libération, adressés collectivement sur un document unique à la Préfecture par l'administration centrale, concernent quelquefois les jeunes filles du Refuge de Tours (pour les années 1856-1857, 1859, 1862-1865, 1867, 1869-1875, 1877-1879 et 1884).

74. Les libérations intervenaient sur propositions de l'administration, de la direction de la colonie, lors de leur fin de peine ou lors d'une remise par grâce.

		et demandes de renseignements sur les colons libérés ou libérables et sur leur famille, bulletins de libération ⁷⁵ , instructions, correspondance.	1847-1928
	208	1847 – 1862 ⁷⁶	
	209	1863 – 1866	
	210	1867 – 1868	
	211	1869 – 1872 ⁷⁷	
	212	1873 – 1877	
	213	1878 – 1881	
	214	1882 – 1885	
	215	1886 – 1890	
	216	1891 – 1893	
	217	1894 – 1898	
	218	1899 – 1902	
	219	1903 – 1906	
	220	1907 – 1909	
	221	1910 – 1913	
	222	1914 – 1928	
1 Y 223		Jeunes détenus d'Indre-et-Loire placés à la colonie de Mettray depuis 1841 et libérés, recensement : états nominatifs annuels ⁷⁸ (1869, 1878, 1881-1886).	1869-1886
1 Y 224		Jeunes détenus d'Indre-et-Loire placés par mesure de correction paternelle à Mettray depuis 1860 et libérés, recensement : états nominatifs annuels de 1881 à 1886 ⁷⁸ .	1881-1886

-
75. A la suite des mises en liberté provisoire, les jeunes sont, soit rendus à leur famille, soit placés chez des particuliers ou contractent un engagement militaire.
76. Contient un cahier d'enregistrement chronologique de jeunes libérés résidant en Indre-et-Loire (janvier 1847-mars 1851). La majorité des jeunes sont libérés de la Colonie de Mettray, quelques uns du Centre de Fontevraud (Maine-et-Loire).
77. Contient une enquête sur les sociétés charitables effectuée en 1872.
78. Contient les renseignements suivants : nom, prénom, date d'entrée à la Colonie, date du jugement, date de libération, emploi, état sanitaire, observations générales sur l'évolution du colon jusqu'à la date de rédaction de l'état nominatif.

Sous-série 2 Y

Fonds des établissements pénitentiaires

MAISON D'ARRÊT D'AMBOISE

Population carcérale

ECROU

- | | | |
|-----------|-------------------------------------|-----------|
| 2 Y 1*-6* | Registres d'écrou. | an X-1840 |
| 1* | an X (messidor) – an XI (thermidor) | |
| 2* | an XII (fructidor) – 1809 (octobre) | |
| 3* | 1809 (décembre) – 1812 (novembre) | |
| 4* | 1812 (décembre) – 1814 (3 mars) | |
| 5* | 1814 (7 mars) – 1827 (30 septembre) | |
| 6* | 1827 (8 octobre) – 1840 (24 mars) | |

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE CHINON

Administration

- | | | |
|--------|---|-----------|
| 2 Y 7* | Carnet d'ordres de service (février 1924-janvier 1927). | 1924-1927 |
|--------|---|-----------|

Population carcérale

CONDAMNATION

- | | | |
|----------|--|-----------|
| 2 Y 8-12 | Prisonniers, contrôle : extraits des minutes du greffe des tribunaux avec relevés des condamnés. | 1900-1934 |
| 8 | 1900 – 1907 | |
| 9 | 1908 – 1909, 1911, 1913 – 1914 | |

10	1915 – 1917, 1919 – 1922
11	1923 – 1925, 1927
12	1930 – 1934

CONTRÔLE DES MOUVEMENTS

2 Y 13*-16*	Mouvements journaliers : registres numériques.	1899-1934
13*	1899 – 1900	
14*	1922 (mars) – 1924 (juillet)	
15*	1932 – 1933	
16*	1934 (janvier-juin)	
2 Y 17*-21*	Contrôle nominatif des hommes et jeunes garçons : registres.	1882-1934
17*	1882 (avril) – 1890 (décembre)	
18*	1891 – 1892	
19*	1893 – 1904	
20*	1905 – 1924	
21*	1925 – 1934	
2 Y 22*	Contrôle nominatif des militaires et marins : registre.	1890-1931
2 Y 23*	Contrôle nominatif des femmes et jeunes filles : registre.	1910-1934
2 Y 24*	Contrôle des libérations : registre (1 ^{er} janvier 1933-juin 1934).	1841-1918

ECROU

2 Y 25*-28*	Répertoires ¹ .	1875-1934
25*	1875 (1 ^{er} août) – 1891 (31 décembre)	I ²
26*	1892 – 1906	II
27*	1907 – 1932	III
28*	1933 – 1934	IV
2 Y 29*-32*	Registres d'écrou des détenus à titre provisoire.	1852-1922
29*	1852 (27 avril) – 1859 (27 mars)	I
30*	1859 (27 mars) – 1868 (27 mars)	II
31*	1868 (27 mars) – 1878 (1 ^{er} octobre)	III
32*	1878 (3 octobre) – 1922 (22 janvier)	IV

1. Le répertoire renvoie aux registres d'écrou arrêt, correctionnel, simple police, passagers et dettes.

2. Les chiffres romains ou arabes qui suivent les dates de certains registres correspondent à la numération d'origine de ces registres.

2 Y 33*-73*	Registres d'écrou de la maison d'arrêt.	1815-1934
33*	1815 (3 août) – 1816 (19 mai)	
34*	1816 (19 mai) – 1817 (31 mars)	
35*	1817 (31 mars) – 1818 (6 avril)	
36*	1818 (6 avril) – 1819 (24 avril)	
37*	1819 (27 avril) – 1820 (27 septembre)	
38*	1820 (5 octobre) – 1822 (5 avril)	
39*	1822 (17 avril) – 1823 (9 avril)	
40*	1823 (12 avril) – 1824 (26 mai)	
41*	1824 (9 juin) – 1825 (23 juillet)	
42*	1825 (2 août) – 1826 (24 mai)	
43*	1826 (31 mai) – 1827 (21 juin)	
44*	1827 (22 juin) – 1828 (20 novembre)	
45*	1828 (23 novembre) – 1830 (28 janvier)	
46*	1830 (30 janvier) – 1831 (18 février)	
47*	1831 (7 octobre) – 1836 (19 juillet)	I
48*	1836 (19 juillet) – 1837 (18 octobre)	II
49*	1837 (18 octobre) – 1840 (8 avril)	III
50*	1840 (14 avril) – 1842 (28 février)	IV
51*	1842 (28 février) – 1843 (22 novembre)	V
52*	1843 (23 novembre) – 1845 (3 mai)	VI
53*	1845 (3 mai) – 1847 (20 juin)	VII
54*	1847 (23 juin) – 1850 (30 octobre)	VIII
55*	1850 (14 novembre) – 1854 (13 juin)	IX
56*	1854 (19 juin) – 1859 (14 mars)	X
57*	1859 (27 mars) – 1862 (11 février)	XI
58*	1862 (11 février) – 1865 (8 décembre)	XII
59*	1865 (8 décembre) – 1871 (24 mai)	XIII
60*	1871 (28 mai) – 1875 (10 septembre)	XIV
61*	1875 (12 septembre) – 1880 (16 mai)	XV
62*	1880 (17 mai) – 1886 (24 mai)	XVI
63*	1886 (26 mai) – 1891 (23 octobre)	XVII
64*	1891 (23 octobre) – 1898 (10 avril)	XVIII
65*	1898 (1 ^{er} mai) – 1900 (9 janvier)	XIX
66*	1900 (10 janvier) – 1903 (28 mai)	XX
67*	1903 (28 mai) – 1906 (24 octobre)	XXI
68*	1906 (24 octobre) – 1908 (8 mai)	XXII
69*	1908 (9 mai) – 1912 (1 ^{er} septembre)	XXIII
70*	1912 (3 septembre) – 1914 (24 juin)	XXIV
71*	1914 (24 juin) – 1922 (10 janvier)	XXV
72*	1922 (10 janvier) – 1930 (31 décembre)	XXVI
73*	1931 (1 ^{er} janvier) – 1934 (19 juin)	XXVII

2 Y 74*-94*	Registres d'écrou de la maison de correction.	1831-1934
74*	1831 (13 octobre) – 1837 (14 février)	I
75*	1837 (14 février) – 1840 (10 décembre)	II
76*	1840 (11 décembre) – 1842 (2 novembre)	III
77*	1842 (2 novembre) – 1846 (11 février)	IV
78*	1851 (6 mars) – 1856 (20 septembre)	V
79*	1856 (2 octobre) – 1859 (31 mars)	VI
80*	1859 (2 avril) – 1860 (16 août)	VII
81*	1860 (16 août) – 1861 (5 mars)	VIII
82*	1861 (8 mars) – 1865 (9 mars)	IX
83*	1865 (18 mars) – 1868 (10 avril)	X
84*	1868 (11 avril) – 1871 (1 ^{er} octobre)	XI
85*	1871 (1 ^{er} octobre) – 1875 (7 août)	XII
86*	1875 (7 août) – 1878 (30 décembre)	XIII
87*	1879 (6 janvier) – 1883 (3 janvier)	XIV
88*	1883 (3 janvier) – 1886 (20 octobre)	XV
89*	1886 (28 octobre) – 1890 (29 janvier)	XVI
90*	1890 (29 janvier) – 1894 (6 juillet)	XVII
91*	1894 (9 juillet) – 1901 (31 janvier)	XVIII
92*	1901 (3 février) – 1909 (11 janvier)	XIX
93*	1909 (18 janvier) – 1920 (29 janvier)	XX
94*	1920 (3 février) – 1934 (13 juin)	XI
2 Y 95*-96*	Registres d'écrou pour les passagers.	1859-1934
95*	1859 (26 mars) – 1884 (9 décembre)	I
96*	1922 (22 janvier) – 1934 (28 mars)	II
2 Y 97*-98*	Registres d'écrou pour les condamnés par le tribunal de simple police.	1862-1934
97*	1862 (1 ^{er} mai) – 1885 (27 mars)	I
98*	1885 (9 juillet) – 1934 (5 mars)	II
2 Y 99*-100*	Registres d'écrou dettier.	1890-1934
99*	1890 (22 mai) – 1921 (14 juin)	I
100*	1921 (15 juin) – 1934 (10 avril)	II

MAISON D'ARRÊT DE Langeais

Population carcérale

ECROU

2 Y 101*	Registre d'écrou.	1824-1833
1824 (6 décembre) – 1833 (30 septembre)		

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE LOCHES

Population carcérale

CONTRÔLE DES MOUVEMENTS

2 Y 102*	Contrôle nominatif des hommes : registre.	1921-1926
----------	---	-----------

ECROU

2 Y 103*	Répertoire ³ .	1876-1926
2 Y 104*-105*	Registres d'écrou pour les détenus à titre préventif ⁴ .	1811-1828
104* 1811 (avril) – 1820 (9 juillet)		
105* 1820 (10 juillet) – 1828 (janvier)		

3. Chaque nom est affecté d'un numéro d'ordre d'écrou dans les catégories arrêt, correctionnel, passager, simple police et dette, sans préciser le numéro de volume de chaque catégorie. Pour les années 1855 à 1888 voir les tables alphabétiques à la fin des registres cotés 2 Y 116 à 118, 130 à 132.

4. Mandats de dépôt.

2 Y 106*-107* Registres d'écrou des détenus à titre provisoire⁵. 1852-1898

106* 1852 (février) – 1873 (mai)
107* 1873 (29 mai) – 1898 (12 novembre)

I

2 Y 108*-123* Registres d'écrou de la maison d'arrêt. 1809-1926

108* 1809 (10 août) – 1828 (mars)
109* 1828 (janvier) – 1831 (14 septembre)⁶
110* 1831 (24 septembre) – 1834 (30 avril)
111* 1838 (15 février) – 1841 (18 novembre)
112* 1841 (24 décembre) – 1843 (22 janvier)
113* 1843 (28 janvier) – 1844 (27 juin)
114* 1844 (28 juin) – 1846 (17 décembre)
115* 1846 (22 décembre) – 1855 (25 janvier)
116* 1855 (8 février) – 1862 (27 juillet)⁷
117* 1862 (28 juillet) – 1878 (4 juillet)⁷
118* 1878 (19 août) – 1888 (1^{er} septembre)⁷
119* 1888 (2 septembre) – 1898 (29 août)
120* 1898 (30 août) – 1903 (11 décembre)
121* 1903 (13 décembre) – 1909 (10 février)
122* 1909 (16 février) – 1919 (21 juin)
123* 1919 (27 juin) – 1926 (16 septembre)

I
II
III
IV
V
VI
VII

2 Y 124*-134* Registres d'écrou de la maison de correction⁸. 1831-1926

124* 1831 (octobre) – 1834 (30 avril)
125* 1838 (19 novembre) – 1841 (21 avril)
126* 1841 (19 juin) – 1842 (8 novembre)
127* 1842 (1^{er} décembre) – 1844 (14 février)
128* 1844 (27 février) – 1849 (4 juillet)
129* 1849 (9 juillet) – 1856 (20 septembre)
130* 1856 (22 septembre) – 1864 (24 août)⁸
131* 1864 (26 août) – 1873 (19 juillet)⁸
132* 1873 (28 juillet) – 1889 (26 novembre)⁸
133* 1889 (26 novembre) – 1905 (12 juin)
134* 1905 (22 juin) – 1926 (19 mai)

I
II
III
IV

2 Y 135* Registre d'écrou des « prévenus, conscrits et autres passagèrement détenus ».

1808-1830

1808 (mai) – 1830 (juin)

5. D'octobre 1831 à février 1852, voir 2 Y 109, les inscriptions des provisoires ont été faites sur une partie du registre arrêt.

6. Ce registre a servi, en outre, à inscrire les « passagers et provisoires » du 17 octobre 1831 à 1846 et les « provisoires » de 1846 à février 1852.

7. Ce registre contient une table alphabétique.

8. Les registres cotés 124 à 128 sont en mauvais état. Les premières et dernières pages sont en déficit.

2 Y 136*-137*	Registres d'écrou des passagers ⁹ .	1849-1926
	136* 1849 (7 juillet) – 1862 (3 mars)	
	137* 1900 (26 août) – 1926 (24 juillet)	I
2 Y 138*	Registre d'écrou pour « les militaires conduits par la gendarmerie royale ».	1826-1839
	1826 (27 juillet) – 1839 (17 mai)	
2 Y 139*-140*	Registres d'écrou pour les condamnés par le tribunal de simple police.	1862-1926
	139* 1862 (10 juin) – 1900 (23 juin)	I
	140* 1900 (23 juin) – 1900 (7 juillet)	II
2 Y 141*	Registre d'écrou dettier.	1891-1924
	1891 (1 ^{er} août) – 1924 (9 mars)	I

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION DE TOURS

Administration

INSTRUCTIONS, FONCTIONNEMENT

2 Y 142	Fonctionnement et gestion : instructions et correspondance administrative (1934-10 juillet 1940).	1934-1940
2 Y 143*-145*	Fonctionnement : carnets d'ordre de service.	1888-1929
	143* 1888 (25 janvier) – 1894 (18 avril)	
	144* 1921 (8 mars) – 1924 (14 novembre)	
	145* 1924 (20 novembre) – 1929 (13 juillet)	
2 Y 146*	Fonctionnement : registre de correspondance entre le directeur de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud et le surveillant chef de la prison (5 août 1912-6 novembre 1944).	1912-1944

9. Pour les années 1808 à 1830, voir 2 Y 135 ; pour les années 1831 à 1846, voir 2 Y 109.

PERSONNEL

2 Y 147*-148*	Personnel, gestion : registres-états nominatifs pour le paiement des traitements et indemnités.	1930-1939
	147* 1930 – 1932	
	148* 1933 – 1939	

Population carcérale**CONDAMNATION**

2 Y 149-165	Prisonniers, contrôle : extraits des minutes du greffe des tribunaux ¹⁰ avec relevés des condamnations.	1889-1940
	149 1899 – 1890	
	150 1921	
	151 1922	
	152 1923	
	153 1924	
	154 1925	
	155 1926	
	156 1927	
	157 1928	
	158 1929	
	159 1930	
	160 1931 – 1932	
	161 1933	
	162 1934	
	163 1935 – 1936	
	164 1937 – 1938	
	165 1939 – 1940 (10 juillet)	

CONTRÔLE DES MOUVEMENTS

2 Y 166*-188*	Mouvements journaliers : registres numériques statistiques.	1891-1941
	166* 1891 (6 février) – 1892	
	167* 1896	
	168* 1900 – 1901	
	169* 1902 – 1903	

10. Classement par date de condamnation de 1889 à 1933 et par date de libération de 1934 à 1940.

170*	1904 – 1905
171*	1906 – 1907
172*	1907 (janvier) – 1909 (mai) ¹¹
173*	1908 – 1909
174*	1910
175*	1911 – 1912
176*	1913 – 1914
177*	1915 – 1916
178*	1917 – 1918
179*	1919 – 1920
180*	1921 – 1922
181*	1925 – 1926
182*	1927 (1 ^{er} janvier) – 1929 (31 mai)
183*	1929 (1 ^{er} juin) – 1931 (10 octobre)
184*	1931 (1 ^{er} novembre) – 1933
185*	1934 – 1935
186*	1936 – 1938 (31 mars)
187*	1938 (1 ^{er} avril) – 1939
188*	1940 – 1941

2 Y 189*-190* Contrôle nominatif des hommes et des femmes : registres. 1845-1849

189*	1845 (novembre) – 1847 (juin)
190*	1847 (août) – 1849 (janvier)

2 Y 191*-203* Contrôle nominatif des hommes et des jeunes garçons : registres¹². 1876-1941

191*	1876 – 1877	
192*	1888 – 1894	I
193*	1895 – 1897	II
194*	1898 – 1901	III
195*	1902 – 1904	IV
196*	1905 – 1908	V
197*	1909 – 1911	VI
198*	1912	
199*	1913 – 1916	VII
200*	1917 – 1921	VIII
201*	1922 – 1926	IX
202*	1927 – 1934	X
203*	1935 – 1941	XI

11. Sur ce registre ne figure aucune indication de la maison d'arrêt. Il n'a pas été possible de déterminer si ce registre relève de la maison d'arrêt de Tours.

12. Sur ces registres figurent des renvois aux registres écrou passager, simple police, arrêt, justice, correction, détention, mesure administrative.

2 Y 204*	Contrôle nominatif des femmes : registre.	1913-1926
2 Y 205*	Jeunes détenus de la Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, placement et détention à la maison d'arrêt de Tours : état nominatif trimestriel (1925-1937), ordonnances de détention du tribunal pour enfants (1928-1937).	1925-1937

ECROU

2 Y 206*-217*	Répertoire général ¹³ : registre.	1875-1941
206*	1875 (11 janvier) – 1894 (31 mars)	I
207*	1894 (1 ^{er} avril) – 1896 (30 septembre)	II
208*	1896 (1 ^{er} octobre) – 1899	III
209*	1900 – 1903	IV
210*	1904 – 1906	V
211*	1907 – 1910	VI
212*	1911 – 1914	VII
213*	1915 – 1921 (22 janvier)	VIII
214*	1921 (23 janvier) – 1925 (25 juin)	IX
215*	1925 (25 juin) – 1928	X
216*	1929 – 1933	XI
217*	1934 – 1941	

Maison d'arrêt¹⁴

2 Y 218*-225*	Registres d'écrou des prévenus ¹⁵ .	an X-1820
218*	an X (13 frimaire) – an XII (12 pluviôse)	
219*	an XII (13 pluviôse) – an XIII (24 prairial)	
220*	an XIII (24 prairial) – 1806 (2 avril) ¹⁶	
221*	1806 (3 avril) – 1808 (9 janvier)	
222*	1808 (12 janvier) – 1811 (14 février)	
223*	1811 (15 février) – 1813 (19 janvier)	
224*	1813 (12 février) – 1816 (13 mai) ¹⁷	
225*	1816 (18 mai) – 1820 (28 février)	

13. Concerne les registres d'écrou, arrêt, justice, correctionnel, simple police, passagers, dettes. Pour les années antérieures, les tables alphabétiques sont insérées dans les registres de chaque catégorie.

14. Jusqu'en 1819 « Maison dite du gouvernement ». La maison d'arrêt était logée dans la maison des anciens gouverneurs de Tours.

15. Registre dit « de la Maison du gouvernement ».

16. Registre intitulé « supplément au registre d'écrou civil de la maison d'arrêt de Tours ».

17. Les premiers et les derniers folios sont en déficit.

2 Y 226*	Registre de « Dépôt provisoire des inculpés » ¹⁸ .	1820-1821
	1820 (3 septembre) – 1821 (25 septembre)	
2 Y 227*-240*	Registres ¹⁹ d'écrou provisoire.	1821-1874
227*	1821 (12 septembre) – 1826 (7 mars)	
228*	1826 (7 mars) – 1829 (17 août)	
229*	1829 (18 août) – 1833 (19 novembre)	
230*	1833 (20 novembre) – 1839 (31 décembre)	
231*	1840 (3 janvier) – 1844 (12 septembre)	
232*	1844 (13 septembre) – 1847 (28 septembre)	
233*	1847 (1 ^{er} octobre) – 1850 (20 novembre)	
234*	1850 (20 novembre) – 1852 (1 ^{er} juin)	
235*	1852 (1 ^{er} juin) – 1855 (6 juillet)	11
236*	1855 (21 juillet) – 1859 (7 octobre)	12
237*	1859 (7 octobre) – 1867 (15 mai)	13
238*	1864 (16 mai) – 1868 (19 novembre)	I
239*	1868 (19 novembre) – 1871 (11 juillet)	II
240*	1871 (11 juillet) – 1874 (15 avril)	III
2 Y 241*-242*	Registres d'inscription des « Personnes détenues en vertu du mandat de dépôt », dans la maison d'arrêt près de celle de justice, décerné par le substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'arrondissement de Tours.	an IX-1820
241*	an IX (8 frimaire) – [1807 (mai)] ²⁰	
242*	1807 (19 mai) – 1820 (4 août)	
2 Y 243*-244*	Registres d'inscription des « Personnes détenues en la maison d'arrêt [de Tours] dite du gouvernement en vertu de mandat de dépôt décerné par le substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'arrondissement » ²¹ .	an IX-1821
243*	an IX (1 ^{er} messidor) – 1809 (23 juin)	
244*	1809 (9 août) – 1821 (18 septembre)	
2 Y 245*-246*	« Registre de la maison d'arrêt près le tribunal de police correctionnelle, exclusivement destiné aux inculpés sous mandat de dépôt et d'arrêt et aux prévenus sous ordonnance	

-
18. « Registre de dépôt provisoire des inculpés envoyés provisoirement à la maison d'arrêt, par ordre de M. le Procureur du Roi ».
19. De 1821 à 1847, registre dit « de la maison de dépôt provisoire près le juge d'instruction exclusivement destiné aux inculpés arrêtés en flagrant délit ou en vertu de mandat d'amenés ». De 1850 à 1852, registre dit « de dépôt provisoire servant au dépôt de détenus en prévention ». A partir de 1855, registre dit « de dépôt provisoire ». — Le terme de provisoire s'applique aux prévenus.
20. Les douze derniers folios sont en déficit partiel (déchirures).
21. Aucune différence n'a pu être établie avec le registre précédent quant à leur destination ; dans les deux cas il s'agit d'inscrire des personnes sous mandat de dépôt délivré par le substitut du commissaire du gouvernement près du tribunal criminel de l'arrondissement de Tours.

de prise de corps non confirmée par arrêt de mise en accusation ».

1821-1831

- 245* 1821 (14 août) – 1828 (6 octobre)
 246* 1828 (10 octobre) – 1831 (29 septembre)

2 Y 247*-323*	Registres d'écrou de la maison d'arrêt.	1831-1941
247*	1831 (3 octobre) – 1835 (10 juin)	1
248*	1835 (11 juin) – 1837 (15 décembre)	2
249*	1837 (15 décembre) – 1840 (7 février)	3
250*	1840 (7 février) – 1842 (8 juin) ²²	4
251*	1842 (10 juin) – 1843 (18 novembre) ²²	5
252*	1843 (18 novembre) – 1844 (7 mars)	
253*	1844 (10 mars) – 1845 (27 août) ²²	
254*	1845 (28 août) – 1847 (27 janvier) ²²	7
255*	1847 (27 janvier) – 1848 (23 mai) ²²	8
256*	1848 (25 mai) – 1850 (6 février) ²²	9
257*	1850 (6 février) – 1851 (22 avril) ²²	10
258*	1851 (22 avril) – 1853 (17 juin) ²²	
259*	1853 (17 juin) – 1856 (7 janvier) ²²	
260*	1856 (8 janvier) – 1857 (11 juillet) ²²	13
261*	1857 (10 juillet) ²³ – 1858 (3 janvier) ²²	14
262*	1858 (3 janvier) – 1860 (19 septembre) ²²	15
263*	1860 (19 septembre) – 1863 (25 mai) ²²	16
264*	1863 (26 mai) – 1865 (31 août) ²²	I
265*	1865 (31 août) – 1867 (19 septembre) ²²	II
266*	1867 (19 septembre) – 1869 (6 mars) ²²	III
267*	1869 (8 mars) – 1870 (12 octobre) ²²	IV
268*	1870 (17 octobre) – 1872 (18 mars) ²²	V
269*	1872 (19 mars) – 1873 (22 septembre) ²²	VI
270*	1873 (22 septembre) – 1875 (23 juin) ²²	VII
271*	1875 (27 juin) – 1877 (21 mars) ²²	VIII
272*	1877 (21 mars) – 1879 (6 janvier) ²²	IX
273*	1879 (6 janvier) – 1880 (5 août) ²²	X
274*	1880 (5 août) – 1882 (27 janvier)	XI
275*	1882 (1 ^{er} février) – 1883 (21 juin)	XII
276*	1883 (21 juin) – 1884 (11 décembre)	XIII
277*	1884 (14 décembre) – 1886 (26 mai)	XIV
278*	1886 (26 mai) – 1887 (8 octobre)	XV
279*	1887 (10 octobre) – 1888 (6 novembre)	XVI
280*	1888 (6 novembre) – 1889 (25 février)	XVII

22. Ce registre contient une table alphabétique.

23. Le registre commence par une entrée datée du 10 juillet suivi de deux entrées du 15 juillet. Le précédent registre se termine par une entrée datée du 10 juillet suivi d'une entrée du 11 juillet.

281*	1889 (26 février) – 1890 (27 octobre)	XVIII
282*	1890 (27 octobre) – 1892 (23 juin)	XIX
283*	1892 (23 juin) – 1893 (28 septembre)	X
284*	1893 (28 septembre) – 1894 (12 novembre)	XXI
285*	1894 (12 novembre) – 1896 (12 janvier)	XXII
286*	1896 (12 janvier) – 1897 (7 février)	XXIII
287*	1897 (9 février) – 1897 (9 octobre)	XXIV
288*	1897 (9 octobre) – 1898 (7 mai)	XXV
289*	1898 (7 mai) – 1899 (26 novembre)	XXVI
290*	1899 (27 novembre) – 1901 (15 septembre)	XXVII
291*	1901 (16 septembre) – 1903 (5 juin)	XXVIII
292*	1903 (5 juin) – 1905 (19 janvier)	XXIX
293*	1905 (20 janvier) – 1906 (17 août)	XXX
294*	1906 (18 août) – 1907 (8 juillet)	XXXI
295*	1907 (8 juillet) – 1908 (16 janvier)	XXXII
296*	1908 (17 janvier) – 1909 (9 avril)	XXXIII
297*	1909 (9 avril) – 1910 (12 mars)	XXXIV
298*	1910 (12 mars) – 1911 (17 mars)	XXXV
299*	1911 (17 mars) – 1912 (7 avril)	XXXVI
300*	1912 (8 avril-9 novembre)	XXXVII
301*	1912 (11 novembre) – 1913 (17 juillet)	XXXVIII
302*	1913 (17 juillet) – 1915 (22 juin)	XXXIX
303*	1915 (22 juin) – 1918 (29 janvier)	XXXX
304*	1918 (29 janvier-24 septembre)	XXXXI
305*	1918 (24 septembre) – 1920 (14 juin)	XXXXII
306*	1920 (15 juin) – 1922 (17 avril)	XXXXIII
307*	1922 (17 avril) – 1922 (19 décembre)	XXXXIV
308*	1922 (21 décembre) – 1923 (4 octobre)	XXXXV
309*	1923 (5 octobre) – 1925 (13 janvier)	XXXXVI
310*	1925 (13 janvier) – 1925 (1 ^{er} août)	XXXXVII
311*	1925 (1 ^{er} août) – 1926 (30 janvier)	XXXXVIII
312*	1926 (1 ^{er} février) – 1927 (23 mai)	XXXXIX
313*	1927 (23 mai-12 novembre)	L
314*	1927 (13 novembre) – 1928 (24 octobre)	LI
315*	1928 (24 octobre) – 1929 (19 octobre)	LII
316*	1929 (19 octobre) – 1931 (6 août)	LIII
317*	1931 (10 août) – 1933 (16 août)	LIV
318*	1933 (16 août) – 1934 (26 mars)	LV
319*	1934 (26 mars-2 octobre)	LVI
320*	1934 (2 octobre) – 1935 (28 septembre)	
321*	1935 (28 septembre) – 1936 (24 décembre)	
322*	1936 (24 décembre) – 1939 (5 février)	
323*	1939 (8 février) – 1941 (15 mai)	

UNE TRISTE CARAVANE



Nous nous sommes élevés dans ce journal, il y a quelques jours, contre le scandale que constitue l'allée et venue dans nos rues centrales des convois de détenus qui, en raison de l'absence de voiture cellulaire, sont conduits à pied de la prison au Palais de Justice, enchaînés et encadrés de gendarmes. Voici un de ces tristes détachements photographié, hier, rue George-Sand, peu avant l'audience du tribunal.

2 Y 324*-325*	Registres d'écrou pour la garde nationale de Tours.	1832-1852
	324* 1832 (25 juillet) – 1847 (27 août)	
	325* 1847 (28 août) – 1852 (15 janvier)	
2 Y 326*-350*	Registres d'écrou pour les passagers ²⁴ .	1821-1942
	326* 1821 (18 septembre) – 1827 (20 juillet)	
	327* 1827 (20 juillet) – 1834 (16 mai)	
	328* 1834 (2 juin) – 1852 (25 janvier)	
	329* 1852 (18 juillet) – 1872 (22 février)	I
	330* 1872 (25 février) – 1876 (14 novembre)	II
	331* 1876 (14 novembre) – 1878 (1 ^{er} mai) ²⁵	III
	332* 1880 (31 janvier) – 1881 (22 novembre)	IV
	333* 1881 (24 novembre) – 1883 (29 décembre)	V
	334* 1883 (29 décembre) – 1885 (25 octobre)	VI
	335* 1885 (25 octobre) – 1887 (1 ^{er} septembre)	VII
	336* 1887 (1 ^{er} septembre) – 1889 (24 février)	VIII
	337* 1889 (25 février) – 1891 (3 janvier)	IX
	338* 1891 (6 janvier) – 1893 (3 juin)	X
	339* 1893 (3 juin) – 1902 (10 mai)	XI
	340* 1902 (11 mai) – 1905 (25 juillet)	XII
	341* 1905 (3 août) – 1907 (6 avril)	XIII
	342* 1907 (6 avril) – 1908 (20 juillet)	XIV
	343* 1908 (28 juillet) – 1911 (19 juin)	XV
	344* 1911 (19 juin) – 1914 (11 décembre)	XVI
	345* 1914 (11 décembre) – 1918 (11 octobre)	XVII
	346* 1918 (11 octobre) – 1920 (14 décembre)	XVIII
	347* 1920 (18 décembre) – 1925 (8 août)	XIX
	348* 1925 (10 août) – 1932 (17 février)	XX
	349* 1932 (20 février) – 1938 (23 juillet)	XXI
	350* 1938 (23 juillet) – 1942 (15 octobre)	
2 Y 351*-376*	Registres d'écrou pour les condamnés par le tribunal de simple police.	1844-1935
	351* 1844 (20 mai) – 1847 (26 décembre)	
	352* 1860 (11 septembre) – 1874 (2 décembre) ²⁶	I
	353* 1874 (8 décembre) – 1881 (24 mai) ²⁷	II
	354* 1881 (31 mai) – 1887 (17 mai)	III
	355* 1887 (18 mai) – 1888 (24 octobre)	IV

24. De 1821 à janvier 1852, les registres s'intitulent « registre de la maison de dépôt des passages exclusivement destiné aux inculpés, prévenus, accusés et condamnés passager ».

25. Pour 1878 des entrées passager ont été inscrites sur un registre de simple police, voir 2 Y 352.

26. Ce registre se termine par une entrée simple police datée du 2 décembre 1874. A la suite des entrées simple police figurent des entrées passager pour février à juillet 1878 ; voir 2 Y 331.

27. Ce registre contient une table alphabétique.

356*	1888 (14 novembre) – 1891 (21 décembre)	V
357*	1891 (21 décembre) – 1893 (3 juillet)	VI
358*	1893 (10 juillet) – 1895 (7 mai)	VII
359*	1895 (7 mai) – 1896 (27 décembre)	VIII
360*	1896 (27 décembre) – 1898 (12 septembre)	IX
361*	1898 (15 septembre) – 1899 (28 août)	X
362*	1899 (28 août) – 1900 (11 juin)	XI
363*	1900 (12 juin) – 1902 (7 juillet)	XII
364*	1902 (7 juillet) – 1904 (12 juillet)	XIII
365*	1904 (12 juillet) – 1906 (26 novembre)	XIV
366*	1906 (26 novembre) – 1909 (15 mars)	XV
367*	1909 (15 mars) – 1910 (27 septembre)	XVI
368*	1910 (27 septembre) – 1913 (30 janvier)	XVII
369*	1913 (10 février) – 1917 (17 septembre)	XVIII
370*	1917 (19 septembre) – 1921 (10 février)	XIX
371*	1921 (14 février) – 1923 (23 janvier)	XX
372*	1923 (23 janvier) – 1924 (30 janvier)	XXI
373*	1924 (30 janvier) – 1926 (27 janvier)	XXII
374*	1926 (28 janvier) – 1928 (22 juin)	XXIII
375*	1928 (26 juin) – 1930 (17 novembre)	XXIV
376*	1930 (17 novembre) – 1935 (20 juillet)	XXV

2 Y 377*-386* Registres d'écrou dettier²⁸. 1821-1939

377*	1821 (janvier-avril) ²⁹	
378*	1821 (juin) – 1827 (26 novembre)	
379*	1827 (8 décembre) – 1849	
380*	1888 (5 février) – 1903 (17 septembre)	I
381*	1903 (14 octobre) – 1910 (12 juillet)	II
382*	1910 (16 juillet) – 1917 (2 février)	III
383*	1917 (5 février) – 1926 (1 ^{er} mai)	IV
384*	1926 (14 juin) – 1930 (13 décembre)	V
385*	1930 (18 décembre) – 1935 (26 août)	VI
386*	1935 (29 août) – 1935 (28 novembre)	VII

2 Y 387* Registre d'écrou pour les détenus par mesure administrative. 1874-1877

1874 (19 novembre) – 1877 (29 mars)

28. Pour la période 1821 à 1849, le registre s'intitule « registre de la maison d'arrêt civile, exclusivement destiné aux détenus pour dettes et faillis ».

29. Registre intitulé « Détenus pour dettes, déposés dans la prison de la ville de Tours ». Seuls les sept premiers folios subsistent ; les autres sont en déficit.

Maison de justice

2 Y 388*-391*	« Registre civil (prévenus et accusés) et criminel (condamnés à des peines afflictives ou à détention) ».	an X-1821
388*	an X (24 ventôse) – an XIV (22 vendémiaire)	
389*	an XIV (26 vendémiaire) – 1812 (18 janvier)	
390*	1812 (28 janvier) – 1816 (25 septembre) ³⁰	
391*	1816 (2 septembre) – 1821 (9 septembre)	
2 Y 392*	« Registre exclusivement destiné aux accusés sous arrêt de mise en accusation ».	1821-1831
	1821 (17 juillet) – 1831 (19 août)	
2 Y 393*-401*	Registres d'écrou.	1831-1933
393*	1831 (12 novembre) – 1835 (3 décembre)	
394*	1835 (5 décembre) – 1844 (27 mai)	
395*	1844 (21 août) – 1851 (25 février) ³¹	
396*	1851 (28 février) – 1858 (7 mai) ³¹	
397*	1858 (9 mai) – 1870 (24 février) ³¹	I
398*	1870 (24 février) – 1880 (8 juillet) ³¹	II
399*	1880 (22 juillet) – 1898 (8 décembre)	III
400*	1898 (12 décembre) – 1915 (16 mars)	IV
401*	1915 (16 mars) – 1933 (21 septembre)	V

Maison de correction

2 Y 402*-446*	Registres d'écrou ³² .	1820-1941
402*	1820 (10 février-16 septembre)	
403*	1820 (19 décembre) – 1829 (5 mai) ³³	
404*	1829 (4 mai) – 1831 (24 septembre)	
405*	1831 (27 septembre) – 1834 (30 septembre)	

30. Ce registre se termine par deux entrées datées du 23 août, suivies de deux entrées l'une du 12 et l'autre du 25 septembre. Le registre suivant commence le 2 septembre.

31. Ce registre contient une table alphabétique.

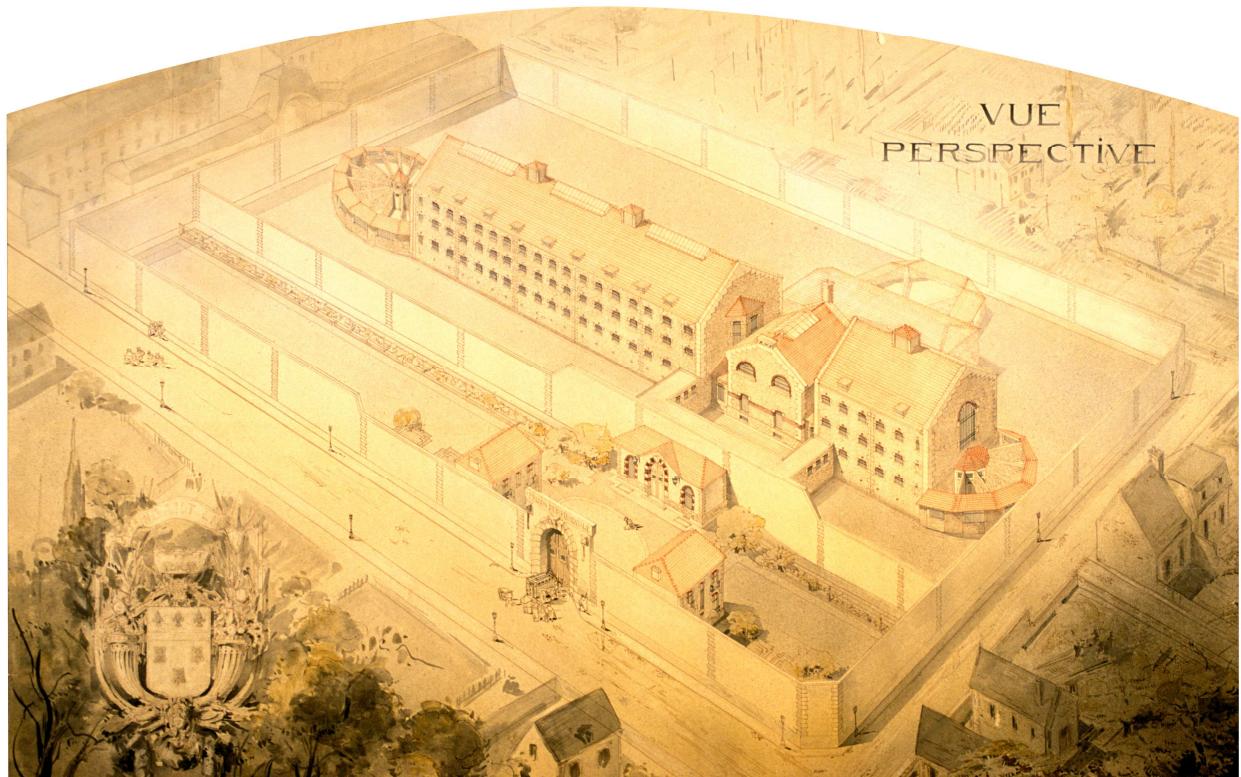
32. Le registre, pour l'année 1820 s'intitule : « registre dit de la maison du gouvernement [...] destiné à inscrire les personnes qui seront détenues à la maison d'arrêt du gouvernement établi près le tribunal de 1ère instance de Tours en vertu de mandats d'amenés de nous et autres autorités compétentes ». Pour la période 1821-1831, les registres s'intitulent « Registre de la maison de peine ou prison, destiné exclusivement aux condamnés par arrêt de la Cour d'assises et par jugement de police correctionnelle ou de simple police (art. 664 du code d'instruction criminelle) ».

33. Ce registre se termine par cinq entrées datées du 4 mai suivies d'une entrée du 5 mai. Le registre suivant commence par deux entrées datées du 4 mai, une entrée du 5, suivie de deux entrées du 8 mai.

406*	1834 (16 septembre) – 1837 (30 septembre) ³⁴	
407*	1837 (17 octobre) – 1840 (6 mars)	
408*	1840 (17 mars) – 1842 (2 juillet)	
409*	1842 (14 juillet) – 1845 (4 janvier) ³⁵	
410*	1845 (14 janvier) – 1848 (23 décembre) ³⁵	
411*	1849 (29 janvier) – 1852 (6 novembre) ³⁵	
412*	1852 (27 novembre) – 1858 (12 octobre) ³⁵	
413*	1858 (30 octobre) – 1861 (22 février) ³⁵	
414*	1861 (23 février) – 1863 (10 février) ³⁵	
415*	1863 (20 février) – 1865 (20 juin) ³⁵	
416*	1865 (10 juillet) – 1867 (28 décembre) ³⁵	II
417*	1867 (28 décembre) – 1870 (2 janvier) ³⁵	III
418*	1870 (4 janvier) – 1872 (7 mai) ³⁵	IV
419*	1872 (7 mai) – 1873 (23 décembre) ³⁵	V
420*	1873 (23 décembre) – 1875 (15 août) ³⁵	VI
421*	1875 (16 août) – 1877 (15 janvier) ³⁵	VII
422*	1877 (16 janvier) – 1878 (2 juillet)	VIII
423*	1878 (2 juillet) – 1880 (26 février) ³⁵	IX
424*	1880 (26 février) – 1882 (20 juin)	X
425*	1882 (22 juin) – 1884 (16 mai)	XI
426*	1884 (17 mai) – 1886 (5 juin)	XII
427*	1886 (6 juin) – 1887 (24 novembre)	XIII
428*	1887 (24 novembre) – 1889 (31 octobre)	XIV
429*	1889 (1 ^{er} novembre) – 1891 (18 novembre)	XV
430*	1891 (18 novembre) – 1893 (3 août)	XVI
431*	1893 (4 août) – 1895 (20 mars)	XVII
432*	1895 (20 mars) – 1897 (10 décembre)	XVIII
433*	1897 (13 décembre) – 1899 (25 octobre)	XIX
434*	1899 (28 octobre) – 1903 (9 novembre)	XX
435*	1903 (10 novembre) – 1908 (27 mars)	XXI
436*	1908 (27 mars) – 1911 (20 décembre)	XXII
437*	1911 (20 décembre) – 1913 (10 décembre)	XXIII
438*	1913 (11 décembre) – 1916 (20 décembre)	XXIV
439*	1916 (21 décembre) – 1919 (30 juin)	XXV
440*	1919 (30 juin) – 1922 (8 septembre)	XXVI
441*	1922 (8 septembre) – 1925 (9 février)	XXVII
442*	1925 (12 février) – 1927 (16 août)	XXVIII
443*	1927 (16 août) – 1932 (11 avril)	XXIX
444*	1932 (14 avril) – 1934 (20 juillet)	XXX
445*	1934 (27 juillet) – 1938 (4 avril)	
446*	1938 (7 avril) – 1941 (22 août)	

34. Ce registre commence par une entrée datée du 16 septembre suivie d'entrées à compter du 6 octobre.

35. Ce registre contient une table alphabétique.



détail

Construction d'une prison pour le département d'Indre-et-Loire, concours de 1913,
2^e prix, projet « Une tête, deux yeux » de l'architecte Pépin, perspective
(A.D.I.L., V/2/25)

Annexes

CHRONOLOGIE DES LOIS, RÈGLEMENTS ET CIRCULAIRES

1791 : premier code pénal.

an IV, 10 vendémiaire : loi attribuant les prisons au ministère de l'Intérieur (division pénitentiaire).

an IV, 28 germinal : loi portant création des dépôts de sûreté (maisons de dépôts, maisons d'arrêt, chambres de sûreté, violons, maisons de police...), véritables prisons cantonales ou municipales, qui enferment les individus arrêtés par la gendarmerie en attente d'un transfert à la maison d'arrêt la plus proche.

an XI : code civil.

an XIII (1804), 26 vendémiaire : décret établissant à Fontevraud une maison de détention et de travail pour les condamnés à la réclusion des départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne.

1808 : code d'instruction criminelle.

1808, 16 juin : décret instituant les prisons centrales.

1808, 5 juillet : décret sur la réorganisation des dépôts de mendicité créés en 1767 (un par département).

1810 : promulgation du code pénal. Le code fixe la majorité pénale à 16 ans (cette mesure restera en vigueur jusqu'en 1906).

1811, 9 avril : par décret les maisons d'arrêt, de justice et de correction deviennent propriété du département qui doit en assurer l'entretien et la construction (en vigueur jusqu'en 1855).

1814, 29 septembre : ordonnance créant des « prisons d'amendement pour les jeunes détenus » et nommant une commission chargée d'élaborer le programme de ces nouveaux organismes.

1819, 9 avril : ordonnance portant création de la Société royale pour l'amélioration des prisons.

1819, 9 novembre : ordonnance instituant des commissions de surveillance des prisons placées auprès des établissements pénitentiaires.

1819, 25 décembre : arrêté du ministre de l'Intérieur préconisant la séparation des mineurs de moins de 16 ans des autres adultes quelle que soit la cause de la détention.

1824, 25 juin : loi modificative du code pénal pour les crimes des enfants (art. 68).

1831, 17 mars : ordonnance royale stipulant le transfert de l'administration départementale et communale des hospices, établissements de bienfaisance et d'utilité publique, des prisons, du ministère de l'Intérieur au ministère du Commerce et des Travaux Publics.

1832, 28 avril : lois et ordonnances royales portant sur la réforme libérale du code pénal ; abolition de la marque des condamnés, de la peine du carcan et de la flétrissure ; suppression de l'amputation du poing pour les parricides ; remise en vigueur de la détention pour sanctionner les crimes politiques.

1832, 3 décembre : circulaire du ministre du Commerce et des Travaux publics sur « le placement des enfants jugés en vertu de l'article 66 du code pénal ». Cette circulaire établit une distinction entre la sanction pénale appliquée aux condamnés et la mesure éducative appliquée aux enfants acquittés comme ayant agi sans discernement.

1833 : le Mont-Saint-Michel est affecté aux détentionaires et déportés politiques. En **1835**, Doullens rejoint le statut du Mont-Saint-Michel.

1836, 2 octobre : circulaire Gasparin prônant le choix du modèle cellulaire pour les prisons départementales.

1837, 18 août : circulaire Montalivet contenant « diverses questions à soumettre aux conseils généraux en vue de l'introduction d'un nouveau système dans le régime intérieur et la construction des prisons ».

1838, 30 juin : loi sur les aliénés.

1838, 1^{er} août : nouvelle circulaire Montalivet sur « l'introduction dans le régime des prisons du système de l'emprisonnement individuel ».

1839, 10 mai : circulaire Montalivet sur le « nouveau régime disciplinaire des maisons centrales » (Organisation des prisons départementales par l'arrêté Montalivet).

1840, 24 avril : circulaire prescrivant le développement de l'instruction primaire dans les prisons pour les jeunes détenus.

1840, 7 décembre : circulaire du ministère de l'Intérieur « sur le placement des jeunes détenus » qui encadre sévèrement la circulaire de 1832.

1841, 1^{er} janvier : par circulaire l'Etat prend en charge les frais d'entretien et verse un prix de journée aux colonies pénitentiaires privées.

1841, 30 octobre : règlement sur les dispositions légales et administratives régissant les services des prisons départementales.

1845 : création d'une division de l'administration pénitentiaire rattachée au ministère de l'Intérieur.

1848, 24 mars : décret du gouvernement provisoire qui suspend le travail carcéral dans les prisons et les établissements de bienfaisance. Décret rapporté par la loi du 9 janvier 1849 qui autorise la reprise du travail.

1848, 12 avril : décret abolissant la peine accessoire de l'exposition publique ou carcan et supprimant la peine de mort en matière politique.

1850, 5 août : loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus. Cette loi reste en vigueur durant près d'un siècle. Elle instaure les premières colonies publiques gérées par l'administration pénitentiaire, consacre la doctrine éducative agricole et libère les enfants des prisons, préconise « le retour à la vie rurale et au grand air » et stipule que les mineurs reçoivent une éducation morale, religieuse et professionnelle. Elle prévoit la création de comité de patronage des libérés. Les articles 3 et 4 précisent que les colonies pénitentiaires ne doivent recevoir que les jeunes détenus acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal comme ayant agi sans discernement et non remis à leurs parents, et les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de six mois n'excédant pas deux ans. Cette loi restera en vigueur pendant une centaine d'années. Aux termes des articles 1 et 16, tout établissement public ou privé, affecté à l'éducation des jeunes détenus, peut recevoir les mineurs enfermés par voie de correction paternelle ; la loi institue un conseil de surveillance auprès des établissements pénitentiaires affectés aux jeunes.

1850, 17 août : circulaire sur les commissions de surveillance.

1853, 17 août : circulaire Persigny qui légalise l'abandon du système cellulaire dans les prisons et le retour de la doctrine des quartiers séparés.

1854, 30 mai : loi sur l'adoption des travaux forcés et sur la transportation dans les colonies pénales transatlantiques. A la suite de leur peine, les forçats libérés (travaux forcés) résident dans les colonies. Suppression des bagnes en métropole.

1855, 5 mai : par la loi de Finances, l'Etat prend en charge, à partir du 1^{er} janvier 1856, les dépenses ordinaires (entretien et transfèrement) des prisons départementales dévolues au département. Les préfets continuent de nommer les gardiens des prisons départementales, mais le ministre de l'Intérieur (administration pénitentiaire) nomme le directeur des prisons départementales dans chaque département et le choisit de préférence parmi les personnalités des centrales (conflit entre prisons départementales et Ministère).

1857, 24 mars : instruction supprimant les métiers « qui n'en sont pas » dans les colonies.

1858, 26 mai : circulaire du garde des Sceaux qui demande qu'il ne soit dirigé de poursuites que dans les cas graves contre les enfants âgés de moins de 16 ans.

1861, 17 avril : circulaire sur le travail agricole des jeunes détenus.

1864, 31 mars : règlement général du ministère de l'Intérieur sur les établissements de jeunes détenus (18 chapitres).

1866 : l'Etat finance les travaux de construction des prisons.

1869, 10 avril : « règlement général définitif pour les colonies pénitentiaires et les maisons de correction » (126 articles). Un article précise que les mineurs détenus par voie de correction paternelle seront enfermés dans une chambre séparée, ne pourront avoir aucune communication avec les autres enfants et ne devront pas figurer sur les registres d'entrée et de libération. Un décret de 1869 fixe le montant de la prime de capture.

1870, 12 mai : décision ministérielle qui transforme certains dépôts de sûreté en chambre de sûreté.

1871 : création de la Société générale pour le patronage des libérés adultes.

1871, 31 mai : décret portant sur la mise en place des circonscriptions pénitentiaires qui regroupent plusieurs départements (auparavant chaque département était une circonscription). L'administration pénitentiaire, simple division du département du ministère de l'Intérieur, devient une direction.

1872, 25 mars : loi instituant une commission d'enquête parlementaire sur les prisons.

1872, 21 août : suppression des dépôts de sûreté (lieux de détention hors des maisons d'arrêt et casernes de gendarmerie), remplacés par les chambres de sûreté sous contrôle de la gendarmerie.

1875, 5 juin : la loi sur le régime des prisons départementales restaure le système cellulaire (emprisonnement individuel). Les grands principes de la loi resteront en vigueur jusqu'en 1945. Cette loi destinée à lutter contre la récidive précise que les prévenus et condamnés à moins d'un an peuvent subir leur peine en encellulé individuel. Ils sont alors astreints, dans leur déplacement, au port de la cagoule.

1875, 3 novembre : décret portant création du Conseil supérieur des prisons.

1876, 11 mars : circulaire prescrivant de n'exercer des poursuites contre les mineurs de moins de 16 ans que dans des circonstances graves et de ne plus les placer dans des colonies mais de privilégier les courtes peines de prisons.

1877 : création de la Société générale des prisons qui commence la publication de « la Revue pénitentiaire ».

1885, 27 mai : loi Waldeck sur la relégation des multirécidivistes aux colonies pénitentiaires d'outre-mer. Cette loi prescrit l'internement perpétuel des condamnés de droit commun considérés comme incorrigibles du fait de la fréquence de leurs méfaits.

1885, 14 août : loi sur la liberté conditionnelle.

1885, 11 novembre : décret sur le règlement général des prisons.

1889, 4 janvier : circulaire du garde des Sceaux qui recommande aux tribunaux d'éviter de prononcer des condamnations correctionnelles contre les mineurs de moins de 16 ans et de faire une large application de l'art 66 du code pénal.

1889, 15 juillet : loi créant les « bataillons d'Afrique » pour le service militaire des jeunes délinquants.

1889, 24 juillet : loi sur la déchéance de puissance paternelle et la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

1891, 26 mars : loi Bérenger sur le sursis.

1892 : l'Etat finance les travaux d'entretien des prisons.

- 1898, 29 novembre et 1^{er} décembre** : circulaires qui donnent des directives aux établissements privés sur la politique disciplinaire, l'alimentation et le costume.
- 1898, 19 avril** : loi sur le placement des mineurs « auteurs ou victimes » d'infractions pénales.
- 1899, 15 juillet** : arrêté relatif au régime disciplinaire des établissements d'éducation pénitentiaire de jeunes garçons.
- 1901, 5 décembre** : loi sanctionnant l'enlèvement des mineurs par les parents privés de droit de garde.
- 1904, 28 juin** : loi relative aux « pupilles difficiles ou vicieux » qui préconise le placement des pupilles de l'Assistance publique qui ne peuvent être confiés à des familles dans les colonies pénitentiaires.
- 1906, 12 avril** : la loi étend le bénéfice de la minorité pénale à la tranche d'âge de 16 à 18 ans et fixe la limite de 21 ans pour le maintien d'un enfant dans une colonie (20 ans auparavant).
- 1907, 20 juillet** : loi supprimant la relégation aux colonies pour les femmes récidivistes, les hommes de plus de 60 ans et les mineurs de moins de 21 ans.
- 1908, 11 avril** : loi sur la protection des mineurs se livrant à la prostitution.
- 1911, 13 mars** : décret portant rattachement de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice.
- 1912, 22 juillet** : loi sur la création des tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée. Les jeunes délinquants de 13 à 18 ans acquittés et les jeunes de 13 à 16 ans condamnés sont placés en colonies pénitentiaires. Les enfants de moins de 13 ans ne seront plus confiés à l'administration pénitentiaire, mais remis à l'assistance publique.
- 1921, 24 mars** : loi sur le placement en colonies pénitentiaires des mineurs vagabonds de 13 à 16 ans et les mineurs vagabonds non discernants de 16 à 18 ans.
- 1921, 15 novembre** : loi sur la déchéance partielle de puissance paternelle.
- 1926, 3 septembre** : décret portant réforme pénitentiaire qui supprime de nombreuses prisons.
- 1927, 26 mars** : loi assouplissant les mesures prises en faveur des jeunes. La libération anticipée peut être demandée par décision judiciaire.
- 1927, 31 décembre** : par décret, les colonies pénitentiaires et les colonies correctionnelles sont appelées respectivement « Maisons d'éducation surveillée » et « maisons d'éducation corrective ».
- 1929, 13 janvier** : décret sur le contrôle des autorités judiciaires sur les établissements privés.
- 1930, 10 avril** : règlement (101 articles) sur les maisons d'éducation surveillée (colonies).
- 1933, 14 avril** : loi relative à la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

1934, 26 avril : décret portant sur la réforme judiciaire.

1935, 30 octobre : décrets-lois sur la rééducation, la protection de la jeunesse, la correction paternelle et les établissements privés.

1938, 17 juin : décret relatif à l'abolition des bagnes. Celui de Saint-Laurent-du-Maroni ne fermera qu'en 1954.

1944, 30 décembre : par ordonnance, l'Etat récupère la pleine propriété de tous les établissements pénitentiaires.

1945, 2 février : ordonnance sur la protection judiciaire de l'enfance délinquante et en danger.

GLOSSAIRE

ARRÊT : s'applique aux prévenus en attente d'un jugement correctionnel.

ATELIER DE TRAVAUX PUBLICS : concerne les militaires condamnés par les conseils de guerre pour crimes et délits.

BAGNE : établissement destiné à recevoir les hommes condamnés aux travaux forcés.

CHAMBRE MUNICIPALE : destinée aux délinquants pris en flagrant délit ou arrêtés par mesure de police.

CHAMBRE DE SÛRETÉ : créée par la loi du 28 germinal an IV, annexée aux casernes de gendarmerie. On y dépose les prisonniers en attente de transfert. Les préfets et sous-préfets sont chargés à veiller à leur entretien. Leurs dépenses sont à la charge de l'Etat ou à celle des communes. Synonyme de violon, gîte d'étape, local communal, maison de police municipale.

COLONIE AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE : établissement public ou privé recevant des mineurs. En 1927, les colonies publiques prennent le nom de Maison d'éducation surveillée.

COLONIE CORRECTIONNELLE : prison disciplinaire pour enfants. La première est créée en 1895 à Seysses.

COLONIE PÉNALE : concerne les hommes condamnés aux travaux forcés.

CONTRAINTE PAR CORPS : prononcée par le tribunal lors de la condamnation, la contrainte par corps prend effet à la fin de la peine, le détenu passant du statut de « condamné » à celui de « dettier ». Il reste alors en prison jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette. Supprimée en matière commerciale et civile en 1867, et en matière politique en 1928.

CORRECTION : s'applique aux condamnés à une peine inférieure ou égale à un an.

CORRECTION PATERNELLE : sur plainte du chef de famille, le président du tribunal d'arrondissement peut ordonner l'internement pour un mois si l'enfant a moins de 16 ans, pour six mois s'il a de 16 à 21 ans. Aucune écriture judiciaire n'est enregistrée, si ce n'est l'ordre d'incarcération délivré par le président du tribunal sans énonciation des motifs.

DÉPÔT DE MENDICITÉ : sert à enfermer les individus arrêtés, les vagabonds, les mendiants, les passagers et les chemineaux. Les dépôts de mendicité sont gérés par le département.

DÉPÔT DE SÛRETÉ : sert à la détention provisoire des individus arrêtés en flagrant délit avant leur transfèrement dans les maisons d'arrêt et aux emprisonnements de simple police. Il est destiné à donner un gîte aux détenus que l'on transfère d'une prison à une

autre, ou qui ne sont pas encore frappés d'un mandat d'arrêt. Le dépôt de sûreté diffère, en théorie, de la chambre de sûreté car il est financé par les communes du canton.

DETTIER : voir contrainte par corps.

ECROU : formalités d'incarcération d'un détenu. A sa libération, on procède aux « levées d'écrou ». Un acte d'écrou est dressé pour toute personne conduite dans un établissement pénitentiaire. Le registre d'écrou est un document détenu par le greffe de l'établissement pénitentiaire. Chaque transfert, d'une prison à une autre, d'un quartier à un autre au sein d'un même établissement, donne lieu à une inscription sur des registres d'écrou spécifiques à chaque type de détention.

ENCELLULEMENT : application de la loi du 5 juin 1875 qui prescrit l'emprisonnement individuel des prévenus et des condamnés. L'encellulement permettait de réduire d'un quart la peine si elle excérait quatre mois.

ETABLISSEMENT DE JEUNES DÉTENUS : concerne les mineurs des deux sexes détenus pour crimes, délits, contravention aux lois fiscales ou par correction paternelle et les jeunes condamnés à un emprisonnement de plus de six mois et de moins de deux ans.

GARDIEN : personnel de l'administration pénitentiaire chargé de la prise en charge des détenus. Depuis 1919, on emploie le terme de surveillant.

GÎTE D'ÉTAPES : se trouve dans des locaux situés dans des bâtiments communaux, sous surveillance de l'administration de la gendarmerie.

JUSTICE : s'applique aux accusés purgeant une détention préventive à la suite de l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation et aux accusés en attente de jugement.

MAISON D'ARRÊT : établissement destiné aux prévenus adultes, aux jeunes détenus, aux détenus pour dette en matière criminelle, correctionnelle ou de police et aux faillis, aux condamnés correctionnels à plus d'un an en attente de leur transfèrement, aux passagers civils et militaires.

MAISON DE JUSTICE : établissement destiné aux accusés jusqu'à leur comparution en correctionnel, aux jeunes détenus, aux condamnés jugés par les cours d'assises attendant leur transfèrement.

MAISON DE CORRECTION : établissement destiné à la détention des condamnés à un an de correction ou moins.

MAISON CENTRALE DE FORCE ET DE CORRECTION OU MAISON DE DÉTENTION : créée par le décret du 16 juin 1808, cet établissement est destiné à la détention des correctionnels des deux sexes condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, des réclusionnaires des deux sexes, des forçats (âgés de plus de 60 ans), des femmes condamnées aux travaux forcés.

PASSAGER : mendiant, détenu militaire, détenu civil en cours de transfert, étranger en voie d'extradition ou d'expulsion.

Imitation De Virgile 2

(3)

alexis, mes brebis paissent sur les montagnes
De Sicile, mes bœufs errent dans les campagnes
Leur nombre fait ma joie et leur beauté m'enchante
Et pour les réunir avant l'auant je chante
Comme autrefois chantait Amphion le bêbain
quand au son de sa voix, ineffable et divin
Les deux s'assemblaient sur le mont Gracinet

Pour la perdre de vue, c'est une fatalité.
Dès le matin affreux ou dans l'après-midi

(11)

C'était la nuit.... les rues illuminées prenaient tantôt un aspect joyeux et magnifique

et tantôt sombre comme un passage à l'Enfer... Les tambours résonnaient sonores
et roulés par les rues et le pas de la multitude ; le brûlant ^{bras} brillante dans
que les bras à l'âme rouge des torches enflammées ; le pas cadencé de l'ordre
faisait trembler la terre ; de temps en temps une fusée éclairante aux mille
couleurs, frôlait sans honte à travers le ciel, pendant que la foule
applaudissait frénétiquement et chantait la Marseillaise...

C'était l'auant.... sans reflet de la lumière dorée qui jaillissait

des flans des monuments publics, tout sourire, Ô Rabelais !

errait sur les levers de marbre, imperturbablement sarcastique, propulsé.
comme l'Océan plus amer qu'un

tel qu'il fut sculpté dans les livres pour l'éternité.
Ô comme je te regarde ! Je cours depuis longtemps déjà, tu me dis :
Enfant, tu me comprends et c'est pourquoi je parle. que n'impor^{le}te
foule aux changeante comme le vent, plus léger que l'air... que d'amour
cette démonstration, cette fête, ce chef de boudoir qui viennent sur,
le voile de marbre masqué depuis 30 ans que n'impor^{le}te
enfouit l'assistance de l'armée, à moi qui dedaigne la force
apporté vaincu par l'esprit, et ce n'importe

Lucien Morisset, condamné à la peine de mort pour assassinat, séjourne à la prison de Tours en 1881.

Il écrit des textes poétiques inspirés de Lacenaire.

En 1953, la revue « Temps Mélés » publie des textes de Morisset.

(A.D.I.L., manuscrits, 2 U 612)

PEINE CORRECTIONNELLE : amende, emprisonnement inférieur à cinq ans.

PEINE DE SIMPLE POLICE : amende, séjour en prison inférieur à cinq jours.

PEINE CRIMINELLE AFFLICTIVE ET INFAMANTE : peine de mort, travaux forcés, réclusion.

PEINE CRIMINELLE INFAMANTE : bannissement, dégradation civique.

PÉNITENCIER : terme employé abusivement pour « établissement pénitentiaire » pour les prisons civiles. Pour les prisons militaires, il désigne l'établissement réservé aux militaires condamnés à l'emprisonnement et à ceux qui ont obtenu la commutation d'une peine plus grave.

PISTOLE : régime particulier dans lequel le détenu loue sa cellule meublée, se fait apporter les repas de l'extérieur et peut recevoir des visites.

PRÉVENU : personne en attente de jugement ou d'une condamnation définitive.

PRISON : terme générique familier utilisé pour désigner les établissements pénitentiaires. Il y a deux sortes de prisons :

- les prisons militaires qui dépendent du ministère de la Guerre et de la Marine. Au XIX^e siècle, ce sont les ateliers de travaux publics, les pénitenciers, les prisons militaires et les prisons maritimes
- les prisons civiles qui dépendent du ministère de l'Intérieur, puis, à partir de 1911, du ministère de la Justice. Ce sont les maisons de dépôt, les chambres municipales, les chambres de sûreté, les prisons départementales, les maisons centrales, les maisons de détention, les établissements de jeunes détenus, les maisons de dépôts pour forçats, les colonies pénitentiaires pour les déportés.

PRISON D'ARRONDISSEMENT : supprimée par décret du 6 septembre 1926, rétablie par la loi du 22 août 1929 elle est supprimée définitivement par décret du 26 avril 1934.

PRISON DÉPARTEMENTALE : terme générique pour la maison d'arrêt, la maison de justice et la maison de correction.

PRISON MILITAIRE : militaire en prévention, militaire voyageant sous l'escorte de la gendarmerie, militaire condamné attendant une destination, militaire condamné à une peine de courte durée (deux ans au plus). Voir aussi Prison.

RELÉGATION : la relégation consiste dans la déportation, en principe perpétuelle, sur le territoire des colonies ou des possessions françaises, des condamnés de droit commun considérés comme incorrigibles en raison de la fréquence de leurs méfaits.

SURVEILLANT : voir gardien.

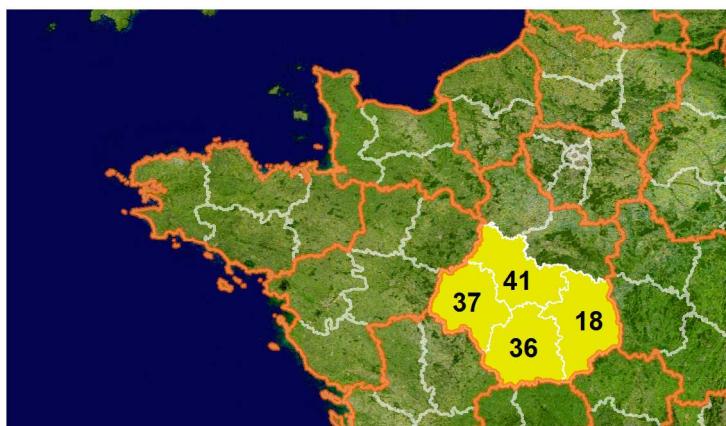
TRANSFÈREMENT : action de transférer un prisonnier d'un établissement pénitentiaire à un autre.

CIRCONSCRIPTIONS PÉNITENTIAIRES



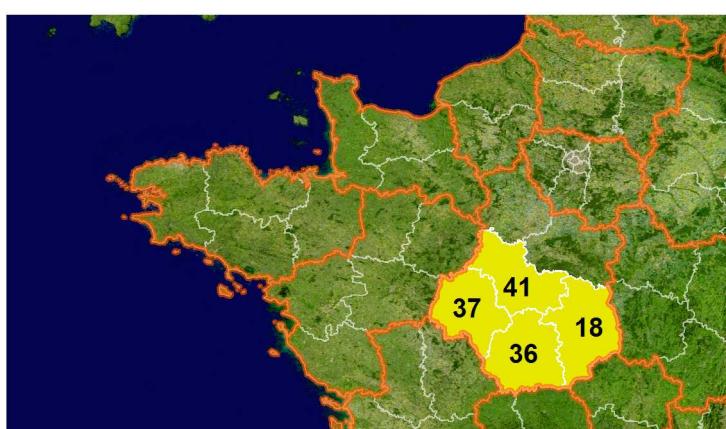
25^e circonscription

arrêté du Président de la République
du 31 mai 1871



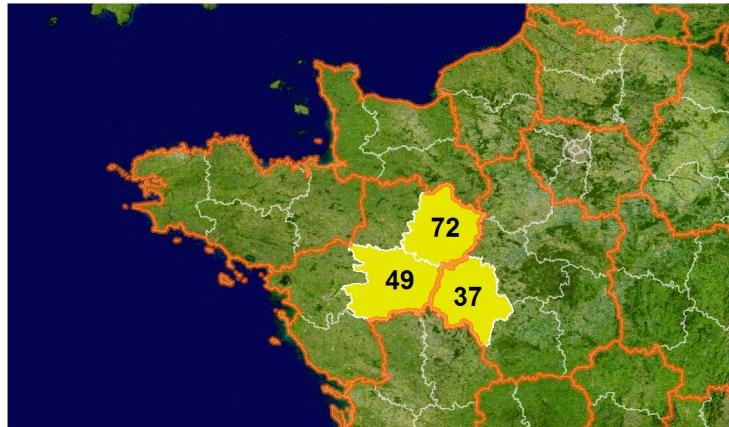
18^e circonscription

décret ministériel du 20 mars 1888



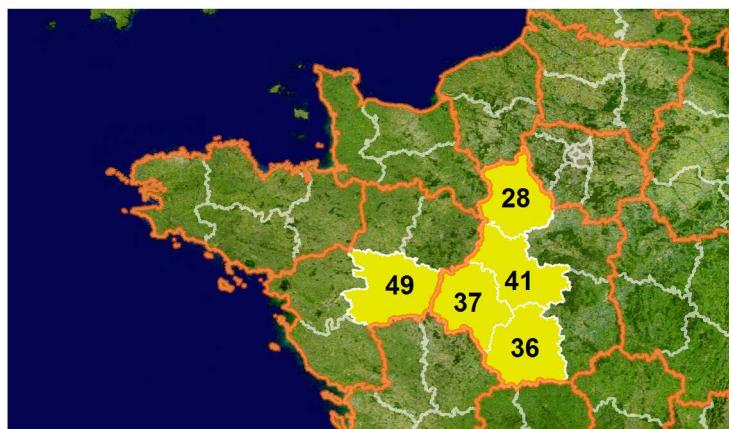
18^e circonscription

décret du Président de la République
du 29 mai 1897



**Circonscription
de Fontevraud**

décret du Président de la
République du 15 juillet 1909



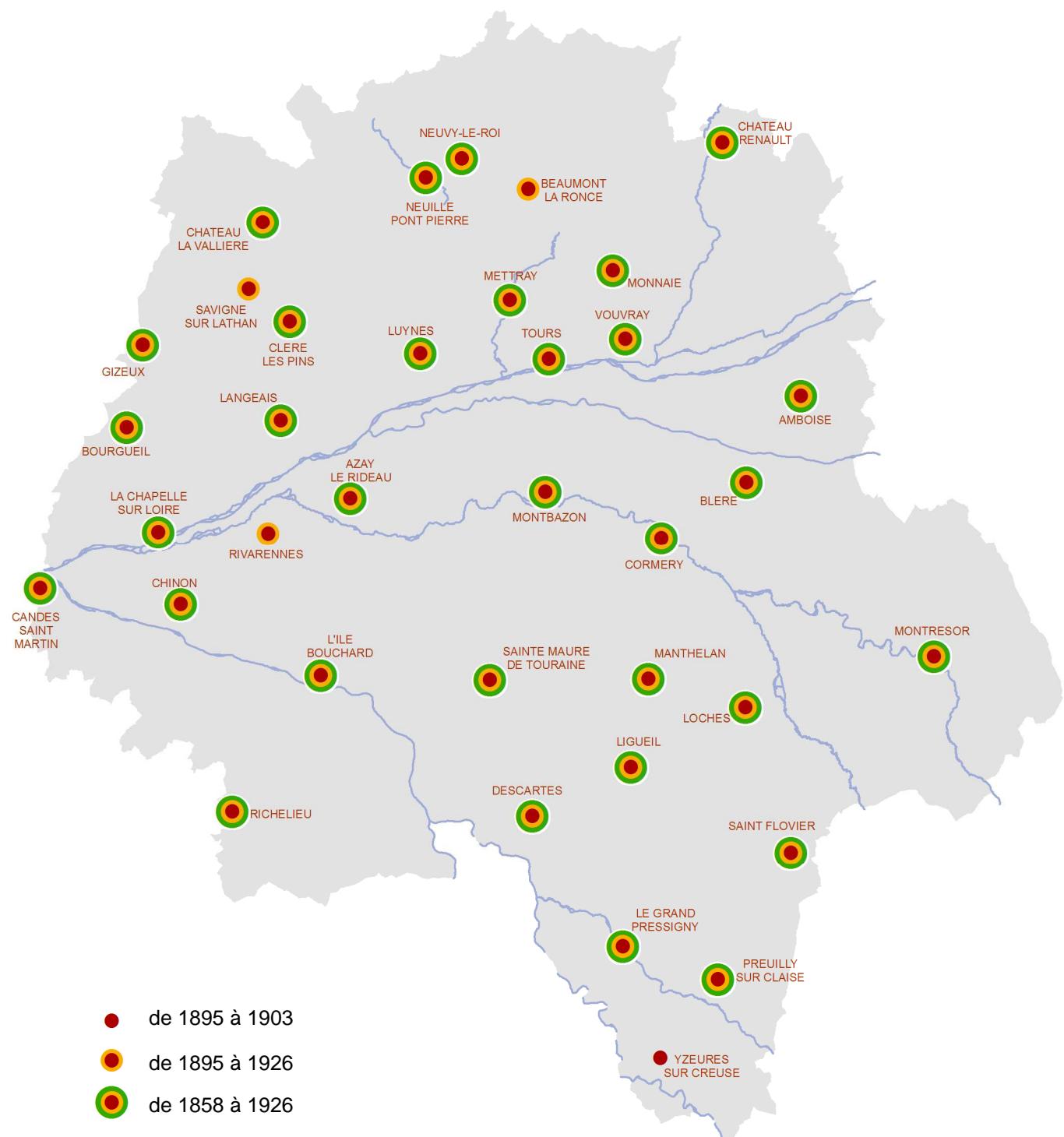
**Circonscription
de Fontevraud**

Etablissements dépendant de la circonscription pénitentiaire de Fontevraud en 1937

Maison centrale de Fontevraud
Prison d'Angers
Prison de Saumur
Prison de Tours
Prison de Chartres

Prison de Dreux
Prison de Blois
Prison de Châteauroux
Ecole de réforme de Saint-Hilaire
Maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice

RÉPARTITION DES CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ



ENTREPRISE GÉNÉRALE DES SERVICES ÉCONOMIQUES ET DES TRAVAUX INDUSTRIELS DES MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION ET DES CHAMBRES OU DÉPÔTS DE SÛRETÉ DU DÉPARTEMENT

Liste des entrepreneurs

1873 : BRUNSWICK à Annecy (Haute-Savoie).
POUPAT, gérant à Tours.

1874 – 1880 : DUBOURDIEU à Landernau (Finistère).
PRÉVOST, gérant à Tours.

1881 : DUBOURDIEU – DURR.
CANQUE, gérant à Tours.

1883 – 1888 : DURR (Edmond), rue Cernuschi à Paris.
PELLETIER, gérant à Tours, 10 rue de Metz.

1889 : DURR (Edmond), rue Cernuschi à Paris.
BEAUFORT, gérant à Tours, 164 rue Victor Hugo.

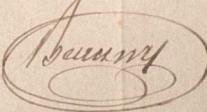
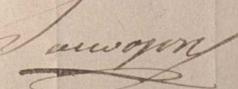
1890 – 1895 : VEYSSET (Henri) et LE BOURGEOIS, 95 rue Saint-Sernin à Bordeaux (Gironde),
puis Périgueux (Dordogne) [radié en 1895].

1895 : GERVAIS.

1898 – 1905 : TULASNE (Léon-Louis-André) à Tours, 20 rue Sébastopol.

1906 – 1925 : LHERMITTE frère à Brest (Finistère).

1926 : PELLETIER (Société d'entreprise de travaux et d'alimentation) à Bourg-la-Reine
(Hauts-de-Seine).

<p><i>Blanqui</i> Louis-Auguste</p> <p>file de <i>Paul Jean Dominique</i> et d' <i>Isaac Bravate</i></p> <p><i>né à Juyes Chemin (Sainte-Suzanne) une red moyale</i> demeurant à <i>genouy Rue Pontoude</i> <i>en Dray-Nord</i> profession d' <i>Le avocat</i></p> <p>Entré le <i>20 Mars 1844</i></p> <p><i>Signalement.</i></p> <p>Agé de <i>34 ans</i> nez <i>long et aquilin</i> taille de <i>1 m 600</i>, bouche <i>moyenne</i> cheveux <i>châtain</i> menton <i>arrondi</i> sourcils <i>épais</i> visage <i>allongé</i> front <i>ordinaire</i> teint <i>ordinaire</i> yeux <i>bruns</i></p> <p>marques particulières:</p>	<p><i>une Casquette</i> <i>en Dray-Nord</i> <i>une Cravate</i> <i>de Soie noire</i></p> <p><i>une red moyale</i> <i>en Dray-Nord</i> <i>une gilet</i> <i>de Dray noire</i> <i>en pantalon</i></p>	<p>Cejourd'hui <i>Vingt quatre</i> mil huit cent quarante quatre s'est présenté au greffe de la maison <i>de police</i> le sieur <i>Sauvajon</i>, fondé dépourvu de voiture à la résidence d' <i>Cellaure N° 5</i> porteur d'un ordre délivré par le Ministre de l'Intérieur,</p> <p>sous la date du <i>15 Mars 1844</i> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé <i>Blanqui</i> <i>Louis-Auguste</i>, condamné à la déportation.</p> <p>ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la transcription se trouve ci-contre.</p> <p>Le dit <i>Blanqui (Louis-Auguste)</i> ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur <i>Sauvajon</i> a signé avec moi après avoir reçu décharge.</p>
		 

Ecrou d'Auguste Blanqui incarcéré à la prison de Tours en 1844.
(A.D.I.L., registre d'écrou, 2 Y 409)

TRAVAUX PROPOSÉS AUX DÉTENUS DES PRISONS DU DÉPARTEMENT (1873 - 1936)

SECRÉTARIAT

- Emploi au service général
- Travaux d'écriture pour des notaires et des avoués

CORDONNERIE

- Bomboutage des talons
- Claquage de chaussons
- Confection de chaussons, lacets et chaussures
- Confection de sabots et de galoches
- Confection de talons de cuir
- Creusage de galoches

HABILLEMENT – COUTURE – PASSEMENTERIE – TISSUS

- Confection d'étoope
- Confection d'éventails de baleines
- Confection de musettes
- Confection de passementerie et enfilage de perles
- Confection de patrons de passementerie tissée
- Confection de vêtement
- Couture
- Décousage de cartouchières
- Effilochage de rognures de tricots de laine
- Entoilage de bannetons de boulangerie
- Peignage de soie
- Pose d'œillets aux boutons d'os
- Ravaudage des effets de lingerie

- Travail de tricot (chaussons et bas)
- Travaux de broderie
- Triage de baleines
- Triage de chiffons, écharpillage
- Triage, pelotages, effilochage des laines

TRAVAIL DU BOIS – MÉTAUX – PAPIER – CARTON – MATIÈRE SYNTHÉTIQUE

- Collage d'étiquettes
- Confection de boîtes allume-feu
- Confection de boîtes pliantes en carton
- Confection de margotins
- Confection de sacs en papier
- Confection de sacs à tabac
- Confection des enveloppes de bouteilles
- Décorticage de câbles conducteurs de cuivre
- Démolition et triage de caoutchouc
- Démolition de pneumatiques d'automobile, décapage de pneus et chambres à air
- Emboutissage des fonds en tôle
- Empaquetage de sacs
- Employés au traçage au crayon et au coupage de carton
- Enfilage et paquetage d'étiquettes en bois pour horticulteur
- Fabrication d'étiquettes de culture
- Fabrication de boîtes à fromage
- Fabrication des boîtes à chocolat "Poulain"
- Industrie de sciage de bois
- Montage de boîtes à sucre
- Montage de casiers en carton pour séparation de boîtes à œufs
- Ouvrages de serrurerie
- Pliage d'imprimés
- Pliage des volumes

BROSSERIE – VANNERIE

- Confection d'emballage en osier
- Confection de brosses et de balais

- Confection et paillage de chaises
- Fabrication de tresses de joncs et de paillassons
- Fabrication de tresses de paille
- Fendage, écorçage et pelage de l'osier
- Travaux de vannerie

PRODUITS ALIMENTAIRES

- Cassage des noix
- Cassage et épluchage des amandes
- Décorticage de pépins et de graines de citrouille
- Triage d'haricots et légumes secs
- Triage de café
- Triage de graines de lin

HORLOGERIE

- Travaux d'horlogerie

PYROTECHNIE

- Confection de fusées
- Confection de serpenteaux
- Confection de tubes pour feux de Bengale

AUTRES TRAVAUX

- Confection et triage de plumes
- Coupage et nettoyage de plants de vignes
- Fabrication de filets (de ménage, chalut en manille, pour tennis, ballons....)
- Lessivage

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LES REGISTRES D'ÉCROU

	contrôle numérique	contrôle nominatif	provisoire	arrêt	passager	simple police	détier	justice	correction
IDENTIFICATION DU DÉTENU									
Nom		X	X	X	X	X	X	X	X
Prénom	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Domicile	X	X	X		X	X	X	X	X
Profession		X	X	X	X	X	X	X	X
Date de naissance			X	X	X	X	X	X	
Lieu de naissance		X	X	X	X	X	X	X	X
Age	X	X		X	X	X	X	X	X
Description physique			X	X	X	X	X	X	X
Description des vêtements à l'entrée				X		X	X	X	X
Description des vêtements à la sortie					X	X	X	X	X
RAISONS DE L'EMPRISONNEMENT									
Nature du délit		X	X	X	X	X		X	X
Cour ou tribunal				X		X	X	X	X
Jugement				X		X		X	X
Date du jugement ou de l'ordonnance				X		X	X	X	X
Transcription des actes d'écrou				X		X	X	X	X
EXÉCUTION DE LA PEINE									
Acte de remise des détenus			X	X		X	X	X	X
Date du commencement de la peine	X		X	X	X	X	X	X	X
Date de fin de la peine	X		X		X	X	X	X	X
Date de sortie	X		X	X	X	X	X	X	X
Motif de sortie		X	X	X		X	X	X	X
Changement de situation		X	X	X	X	X	X	X	X
Nombre de détenus dans la prison	X								

TABLEAU DE CONCORDANCE

Les cotes provisoires qui ont précédé la cotation définitive de la série Y, ont toujours été mises à la disposition du public et sont donc citées dans des travaux publiés ou dans des mémoires universitaires. La présente table assure le lien entre la cote provisoire et la cotation définitive. En cas de difficultés à retrouver une référence à partir de cette table de concordance, le chercheur est invité à effectuer la recherche au moyen de l'index.

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 1	1 Y 1, 6, 7, 68, 140
1 Y 2	1 Y 6, 30
1 Y 3	1 Y 89
1 Y 4	1 Y 8
1 Y 5	1 Y 9
1 Y 6	1 Y 10, 54
1 Y 7	1 Y 11
1 Y 8	1 Y 12
1 Y 9	1 Y 7
1 Y 10	1 Y 13
1 Y 11	1 Y 14-15
1 Y 12	1 Y 5
1 Y 13	1 Y 53
1 Y 14	1 Y 54
1 Y 15	1 Y 55
1 Y 16	1 Y 1, 6, 9, 24-27
1 Y 17	1 Y 94-95
1 Y 18	1 Y 93
1 Y 19	1 Y 77, 86, 93
1 Y 20	1 Y 62, 188-192, 223-224
1 Y 21	1 Y 14-15, 84, 140
1 Y 22	1 Y 88

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 23	1 Y 6-7, 31, 40, 42, 88
1 Y 24	1 Y 77
1 Y 25	1 Y 33
1 Y 26	1 Y 4
1 Y 27	1 Y 3
1 Y 28	série W
1 Y 29-35	1 Y 47-52, 152-155
1 Y 36	1 Y 60, 62
1 Y 37	1 Y 47-52, 152-155
1 Y 38	1 Y 7, 14-15
1 Y 39	1 Y 1, 47-52, 68, 109-112
1 Y 40	1 Y 47-52
1 Y 41	1 Y 1, 6, 17
1 Y 42	1 Y 14-16, 20-21, 35, 43-45
1 Y 43	1 Y 20, 31, 41, 64
1 Y 44	1 Y 28
1 Y 45	1 Y 19-22, 29, 31, 65, 67
1 Y 46-48	1 Y 35-41
1 Y 49	1 Y 32
1 Y 50	1 Y 19-21
1 Y 51	1 Y 20-21, 35-41

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 52	1 Y 18, 28, 35-41
1 Y 53	1 Y 14-15, 22-23, 35-41, 89
1 Y 54	1 Y 35-41
1 Y 55	1 Y 22-23, 43-45, 65
1 Y 56	1 Y 22, 29, 35-41
1 Y 57	1 Y 23-27, 29, 35-41, 65
1 Y 58	1 Y 24-27, 35-41
1 Y 59	1 Y 24-26, 29, 31, 35-41, 60, 64-65
1 Y 60	1 Y 23-27, 33-41, 128-130, 158
1 Y 61-62	1 Y 24-27, 35-41
1 Y 63	1 Y 24-26, 29
1 Y 64	1 Y 35-38
1 Y 65	1 Y 93-96
cote vacante	
1 Y 67	1 Y 75-76, 208-222
1 Y 68	1 Y 208-222
1 Y 69	1 Y 17-27, 38-42, 64, 188-192
1 Y 70	1 Y 61, 66-68
1 Y 71	1 Y 71
1 Y 72	1 Y 205-207
1 Y 73-74	1 Y 179-182
1 Y 75	1 Y 73, 202
1 Y 76	1 Y 72-73
1 Y 77	1 Y 7, 14-15, 20-21, 23, 60-62, 70-71
1 Y 78-80	1 Y 208-222
cote vacante	
1 Y 82	1 Y 58, 64, 67, 188-192
1 Y 83	1 Y 63
1 Y 84	1 Y 74-76
1 Y 85	1 Y 75-76

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 86	1 Y 77-80
1 Y 87	1 Y 60
1 Y 88	1 Y 63
1 Y 89	1 Y 38, 73
1 Y 90	1 Y 6, 26, 38, 63, 67, 69, 73
1 Y 91	1 Y 59-60, 64
1 Y 92	1 Y 64, 75-76
1 Y 93	1 Y 140-141, 144-145, 150
1 Y 94	1 Y 140, 196-200
1 Y 95	1 Y 159-163
1 Y 96	1 Y 77, 79, 84, 156-158, 196-200, 202
1 Y 97	1 Y 56, 208-222
1 Y 98	1 Y 87
1 Y 99	1 Y 80
1 Y 100	1 Y 195
1 Y 101	1 Y 140, 145, 150
1 Y 102	1 Y 142, 223-224
1 Y 103	1 Y 141, 152-155
1 Y 104	1 Y 152-155
1 Y 105	1 Y 140-142, 145, 152-155, 179-183, 196-200
1 Y 106	1 Y 98, 140-142, 145, 152-155, 179-183, 196-200
1 Y 107	1 Y 146, 183, 223-224
1 Y 108	1 Y 140-141, 152-155, 187-192, 194-200
1 Y 109	1 Y 32, 77, 144-145, 150, 184, 197
1 Y 110	1 Y 174, 176, 184, 197
1 Y 111	1 Y 129, 140, 147-149, 158, 174-176, 179-182, 184, 197

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 112	1 Y 2, 57, 60, 68, 75-76, 140-142, 144, 174-176, 178-179, 183-187, 194, 196-200, 202
1 Y 113	1 Y 77, 83-84, 88, 93, 98, 140-141, 145, 152-156, 174-175, 178-180, 189-187, 202
1 Y 114-115	1 Y 124-127, 166-169
1 Y 116	1 Y 208-222
1 Y 117	1 Y 93, 128, 156-157, 202
1 Y 118-119	1 Y 159-163
1 Y 120	1 Y 77, 83, 93, 140-141, 152-156, 174-176, 179-182, 188-192, 194, 196-200
1 Y 121	1 Y 140-141, 145-146, 175, 179-182, 185-187, 194, 196-200
1 Y 122	1 Y 179-182
1 Y 123-124	1 Y 205-207
cote vacante	
1 Y 126	1 Y 208-222
1 Y 127	1 Y 93, 96, 156-157, 188-192, 208-222
1 Y 128	1 Y 202, 208-222
1 Y 129-131	1 Y 188-192
1 Y 132	1 Y 176, 185-192
cote vacante	
1 Y 134-135	1 Y 196-201
1 Y 136	1 Y 184, 196-201
1 Y 137	1 Y 196-201
1 Y 138	1 Y 128, 141, 156-157, 176, 188-192, 194, 201-202
1 Y 139-142	1 Y 208-222

anciennes cotes	nouvelles cotes
1 Y 143	1 Y 200, 202
1 Y 144	1 Y 208-222
1 Y 145	1 Y 166-169, 185-187
1 Y 146	1 Y 68, 82, 98, 152-156, 175-176, 183-184, 188-192, 194, 196-200
1 Y 147	1 Y 124-127, 166-169
1 Y 148	1 Y 188-192, 202
1 Y 149-150	1 Y 208-222
1 Y 151	1 Y 159-163
1 Y 152	1 Y 78, 85, 87
1 Y 153	1 Y 128-129, 158-163
1 Y 154	1 Y 140, 179-182, 188-193, 196-200, 202
1 Y 155	1 Y 5, 14-15, 24-27, 60, 63, 79-80, 93
1 Y 156	1 Y 141, 145, 156, 159-163, 179-182, 195, 202
1 Y 157	1 Y 90-91
2 Y 1	2 Y 1-4
2 Y 2	2 Y 5-6
2 Y 3	2 Y 25
2 Y 4	2 Y 26
2 Y 5	2 Y 27
2 Y 6	2 Y 28
2 Y 7	2 Y 33-46
2 Y 8	2 Y 47
2 Y 9	2 Y 48
2 Y 10	2 Y 49
2 Y 11	2 Y 50
2 Y 12	2 Y 51
2 Y 13	2 Y 52
2 Y 14	2 Y 53
2 Y 15	2 Y 54

Y – Tableau de concordance

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 16	2 Y 55
2 Y 17	2 Y 56
2 Y 18	2 Y 57
2 Y 19	2 Y 58
2 Y 20	2 Y 59
2 Y 21	2 Y 60
2 Y 22	2 Y 61
2 Y 23	2 Y 62
2 Y 24	2 Y 63
2 Y 25	2 Y 64
2 Y 26	2 Y 65
2 Y 27	2 Y 66
2 Y 28	2 Y 67
2 Y 29	2 Y 68
2 Y 30	2 Y 69
2 Y 31	2 Y 70
2 Y 32	2 Y 71
2 Y 33	2 Y 72
2 Y 34	2 Y 73
2 Y 35	2 Y 74
2 Y 36	2 Y 75
2 Y 37	2 Y 76
2 Y 38	2 Y 77
2 Y 39	2 Y 78
2 Y 40	2 Y 79
2 Y 41	2 Y 80
2 Y 42	2 Y 81
2 Y 43	2 Y 82
2 Y 44	2 Y 83
2 Y 45	2 Y 84
2 Y 46	2 Y 85
2 Y 47	2 Y 86
2 Y 48	2 Y 87

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 49	2 Y 88
2 Y 50	2 Y 89
2 Y 51	2 Y 90
2 Y 52	2 Y 91
2 Y 53	2 Y 92
2 Y 54	2 Y 93
2 Y 55	2 Y 94
2 Y 56	2 Y 97
2 Y 57	2 Y 98
2 Y 58	2 Y 99
2 Y 59	2 Y 100
2 Y 60	2 Y 95
2 Y 61	2 Y 96
2 Y 62	2 Y 29
2 Y 63	2 Y 30
2 Y 64	2 Y 31
2 Y 65	2 Y 32
2 Y 66	2 Y 17
2 Y 67	2 Y 18
2 Y 68	2 Y 19
2 Y 69	2 Y 20
2 Y 70	2 Y 21
2 Y 71	2 Y 22
2 Y 72	2 Y 23
2 Y 73	2 Y 13-16
2 Y 74	2 Y 8
2 Y 75	2 Y 9
2 Y 76	2 Y 10
2 Y 77	2 Y 11
2 Y 78	2 Y 12
2 Y 79	2 Y 24
2 Y 80	2 Y 7
2 Y 81	2 Y 101

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 82	2 Y 103
2 Y 83	2 Y 108
2 Y 84	2 Y 109
2 Y 85	2 Y 110-114
2 Y 86	2 Y 115
2 Y 87	2 Y 116
2 Y 88	2 Y 117
2 Y 89	2 Y 118
2 Y 90	2 Y 119
2 Y 91	2 Y 120
2 Y 92	2 Y 121
2 Y 93	2 Y 122
2 Y 94	2 Y 123
2 Y 95	2 Y 124-128
2 Y 96	2 Y 129
2 Y 97	2 Y 130
2 Y 98	2 Y 131
2 Y 99	2 Y 132
2 Y 100	2 Y 133
2 Y 101	2 Y 134
2 Y 102	2 Y 139
2 Y 103	2 Y 140
2 Y 104	2 Y 141
2 Y 105	2 Y 135
2 Y 106	2 Y 136
2 Y 107	2 Y 137
2 Y 108	2 Y 104
2 Y 109	2 Y 105
2 Y 110	2 Y 106
2 Y 111	2 Y 107
2 Y 112	2 Y 138
2 Y 113	2 Y 102
2 Y 114	2 Y 241-242

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 115	2 Y 388
2 Y 116	2 Y 389
2 Y 117	2 Y 390
2 Y 118	2 Y 391
2 Y 119	2 Y 392
2 Y 120	2 Y 226
2 Y 121	2 Y 393
2 Y 122	2 Y 394
2 Y 123	2 Y 395
2 Y 124	2 Y 396
2 Y 125	2 Y 397
2 Y 126	2 Y 398
2 Y 127	2 Y 399
2 Y 128	2 Y 400
2 Y 129	2 Y 401
2 Y 130	2 Y 206
2 Y 131	2 Y 207
2 Y 132	2 Y 208
2 Y 133	2 Y 209
2 Y 134	2 Y 210
2 Y 135	2 Y 211
2 Y 136	2 Y 212
2 Y 137	2 Y 213
2 Y 138	2 Y 214
2 Y 139	2 Y 215
2 Y 140	2 Y 216
2 Y 141	2 Y 217
2 Y 142	2 Y 243-244
2 Y 143	2 Y 218
2 Y 144	2 Y 219
2 Y 145	2 Y 220
2 Y 146	2 Y 221
2 Y 147	2 Y 22

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 148	2 Y 223
2 Y 149	2 Y 224
2 Y 150	2 Y 225
2 Y 151	2 Y 402
2 Y 152	2 Y 403
2 Y 153	2 Y 404
2 Y 154	2 Y 247
2 Y 155	2 Y 248
2 Y 156	2 Y 249
2 Y 157	2 Y 250
2 Y 158	2 Y 251
2 Y 159	2 Y 252
2 Y 160	2 Y 253
2 Y 161	2 Y 254
2 Y 162	2 Y 255
2 Y 163	2 Y 256
2 Y 164	2 Y 257
2 Y 165	2 Y 258
2 Y 166	2 Y 259
2 Y 167	2 Y 260
2 Y 168	2 Y 261
2 Y 169	2 Y 262
2 Y 170	2 Y 263
2 Y 171	2 Y 264
2 Y 172	2 Y 265
2 Y 173	2 Y 266
2 Y 174	2 Y 267
2 Y 175	2 Y 268
2 Y 176	2 Y 269
2 Y 177	2 Y 270
2 Y 178	2 Y 271
2 Y 179	2 Y 272
2 Y 180	2 Y 273

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 181	2 Y 274
2 Y 182	2 Y 275
2 Y 183	2 Y 276
2 Y 184	2 Y 277
2 Y 185	2 Y 278
2 Y 186	2 Y 279
2 Y 187	2 Y 280
2 Y 188	2 Y 281
2 Y 189	2 Y 282
2 Y 190	2 Y 283
2 Y 191	2 Y 284
2 Y 192	2 Y 285
2 Y 193	2 Y 286
2 Y 194	2 Y 287
2 Y 195	2 Y 288
2 Y 196	2 Y 289
2 Y 197	2 Y 290
2 Y 198	2 Y 291
2 Y 199	2 Y 292
2 Y 200	2 Y 293
2 Y 201	2 Y 294
2 Y 202	2 Y 295
2 Y 203	2 Y 296
2 Y 204	2 Y 297
2 Y 205	2 Y 298
2 Y 206	2 Y 299
2 Y 207	2 Y 300
2 Y 208	2 Y 301
2 Y 209	2 Y 302
2 Y 210	2 Y 303
2 Y 211	2 Y 304
2 Y 212	2 Y 305
2 Y 213	2 Y 306

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 214	2 Y 307
2 Y 215	2 Y 308
2 Y 216	2 Y 309
2 Y 217	2 Y 310
2 Y 218	2 Y 311
2 Y 219	2 Y 312
2 Y 220	2 Y 313
2 Y 221	2 Y 314
2 Y 222	2 Y 315
2 Y 223	2 Y 316
2 Y 224	2 Y 317
2 Y 225	2 Y 318
2 Y 226	2 Y 319
2 Y 227	2 Y 320
2 Y 228	2 Y 321
2 Y 229	2 Y 322
2 Y 230	2 Y 323
2 Y 231	2 Y 405
2 Y 232	2 Y 406
2 Y 233	2 Y 407
2 Y 234	2 Y 408
2 Y 235	2 Y 409
2 Y 236	2 Y 410
2 Y 237	2 Y 411
2 Y 238	2 Y 412
2 Y 239	2 Y 413
2 Y 240	2 Y 414
2 Y 241	2 Y 415
2 Y 242	2 Y 416
2 Y 243	2 Y 417
2 Y 244	2 Y 418
2 Y 245	2 Y 419
2 Y 246	2 Y 420

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 247	2 Y 421
2 Y 248	2 Y 422
2 Y 249	2 Y 423
2 Y 250	2 Y 424
2 Y 251	2 Y 425
2 Y 252	2 Y 426
2 Y 253	2 Y 427
2 Y 254	2 Y 428
2 Y 255	2 Y 429
2 Y 256	2 Y 430
2 Y 257	2 Y 431
2 Y 258	2 Y 432
2 Y 259	2 Y 433
2 Y 260	2 Y 434
2 Y 261	2 Y 435
2 Y 262	2 Y 436
2 Y 263	2 Y 437
2 Y 264	2 Y 438
2 Y 265	2 Y 439
2 Y 266	2 Y 440
2 Y 267	2 Y 441
2 Y 268	2 Y 442
2 Y 269	2 Y 443
2 Y 270	2 Y 444
2 Y 271	2 Y 445
2 Y 272	2 Y 446
2 Y 273	2 Y 351
2 Y 274	2 Y 352
2 Y 275	2 Y 353
2 Y 276	2 Y 354
2 Y 277	2 Y 355
2 Y 278	2 Y 356
2 Y 279	2 Y 357

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 280	2 Y 358
2 Y 281	2 Y 359
2 Y 282	2 Y 360
2 Y 283	2 Y 361
2 Y 284	2 Y 362
2 Y 285	2 Y 363
2 Y 286	2 Y 364
2 Y 287	2 Y 365
2 Y 288	2 Y 366
2 Y 289	2 Y 367
2 Y 290	2 Y 368
2 Y 291	2 Y 369
2 Y 292	2 Y 370
2 Y 293	2 Y 371
2 Y 294	2 Y 372
2 Y 295	2 Y 373
2 Y 296	2 Y 374
2 Y 297	2 Y 375
2 Y 298	2 Y 376
2 Y 299	2 Y 245
2 Y 300	2 Y 246
2 Y 301	2 Y 378
2 Y 302	2 Y 379
2 Y 303	2 Y 380
2 Y 304	2 Y 381
2 Y 305	2 Y 382
2 Y 306	2 Y 383
2 Y 307	2 Y 384
2 Y 308	2 Y 385
2 Y 309	2 Y 386
2 Y 310	2 Y 326
2 Y 311	2 Y 327
2 Y 312	2 Y 328

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 313	2 Y 329
2 Y 314	2 Y 330
2 Y 315	2 Y 331
2 Y 316	2 Y 332
2 Y 317	2 Y 333
2 Y 318	2 Y 334
2 Y 319	2 Y 335
2 Y 320	2 Y 336
2 Y 321	2 Y 337
2 Y 322	2 Y 338
2 Y 323	2 Y 339
2 Y 324	2 Y 340
2 Y 325	2 Y 341
2 Y 326	2 Y 342
2 Y 327	2 Y 343
2 Y 328	2 Y 344
2 Y 329	2 Y 345
2 Y 330	2 Y 346
2 Y 331	2 Y 347
2 Y 332	2 Y 348
2 Y 333	2 Y 349
2 Y 334	2 Y 350
2 Y 335	2 Y 227
2 Y 336	2 Y 228
2 Y 337	2 Y 229
2 Y 338	2 Y 230
2 Y 339	2 Y 231
2 Y 340	2 Y 232
2 Y 341	2 Y 233
2 Y 342	2 Y 234
2 Y 343	2 Y 235
2 Y 344	2 Y 236
2 Y 345	2 Y 237

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 346	2 Y 238
2 Y 347	2 Y 239
2 Y 348	2 Y 240
2 Y 349	2 Y 387
2 Y 350	2 Y 324
2 Y 351	2 Y 325
2 Y 353	2 Y 189-191
2 Y 353	2 Y 192
2 Y 354	2 Y 193
2 Y 355	2 Y 194
2 Y 356	2 Y 195
2 Y 357	2 Y 196
2 Y 358	2 Y 197
2 Y 359	2 Y 198
2 Y 360	2 Y 199
2 Y 361	2 Y 200
2 Y 362	2 Y 201
2 Y 363	2 Y 202
2 Y 364	2 Y 203
2 Y 365	2 Y 204
2 Y 366	2 Y 205
2 Y 367	2 Y 166-172
2 Y 368	2 Y 173-180
2 Y 369	2 Y 181-188

anciennes cotes	nouvelles cotes
2 Y 370	2 Y 149
2 Y 371	2 Y 150
2 Y 372	2 Y 151
2 Y 373	2 Y 152
2 Y 374	2 Y 153
2 Y 375	2 Y 154
2 Y 376	2 Y 155
2 Y 377	2 Y 156
2 Y 378	2 Y 157
2 Y 379	2 Y 158
2 Y 380	2 Y 159
2 Y 381	2 Y 160
2 Y 382	2 Y 161
2 Y 383	2 Y 162
2 Y 384	2 Y 163
2 Y 385	2 Y 164
2 Y 386	2 Y 165
2 Y 387	2 Y 142
2 Y 388	2 Y 146
2 Y 389	2 Y 143-145
2 Y 390	2 Y 147
2 Y 391	2 Y 148

TABLEAU MÉTHODIQUE DES MOTS MATIÈRES CONTENUS DANS L'INDEX

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, ORGANES DE CONTRÔLES

assemblée générale	enquête
commission des finances	fondateur
commission de surveillance	inspection
conseil d'administration	rapport
correspondance	statistique

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

colonie agricole et pénitentiaire	maison de correction
dépôt de mendicité	maison de justice
dépôt de sûreté	prison
maison d'arrêt	quartier de femmes

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

directeur	instituteur
école cellulaire	personnel
école préparatoire	

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Bâtiments, entretien, fournitures et matériel	
bois	frais d'entretien
chambre de sûreté	lingerie
comptabilité	literie
entrepreneur général	mobilier

Alimentation, hygiène et santé	
aliéné	hospice
cantine	hospitalisation
épidémie	maladie vénérienne
état sanitaire	médecine

pain
régime alimentaire
salubrité

santé
vivres

POPULATION CARCÉRALE

colon
condamné
condamné politique
conscrit
détenu par voie de correction paternelle
détenu politique
détenu(e)
enfant
femme
fille
homme
indigent

jeune fille
jeune garçon
marin
militaire
mineur
placement
population carcérale
prévenu
prisonnier
prostituée
pupille
récidiviste

DÉTENTION, VIE CARCÉRALE

Surveillance des détenus

assistance
condition pénitentiaire
écrou arrêt
écrou correction
écrou détenu
écrou justice
écrou par mesure administrative
écrou passager
écrou préventif
écrou prévenu
écrou provisoire
écrou simple police

emploi du temps
emprisonnement individuel
encellulement
escorte
exécution capitale
expulsion
mouvement journalier
placement
transfèrement
transfert
régime cellulaire

Evènement, incident

accident
amende
décès
évadé
évasion
incident
insubordination
mariage
mortalité

mutinerie
peine disciplinaire
plainte
punition
réclamation
réduction de peine
régime disciplinaire
requête
suicide

Travail des détenus

atelier
cordonnerie

main d'œuvre
travail

Vie religieuse

aumônier
chapelle
église

prêtre
oratoire
organiste

Education

bibliothèque
enseignement

instruction primaire

SOCIÉTÉ EXTRA-CARCÉRALE

arrestation
assistance
aumône
capture
conseil de guerre
délit de presse
don
engagement militaire
flagrant délit
garde nationale
gîte d'étape
grâce
greffe
hospice militaire
industrie privée

institution charitable
legs
libération
mandat de dépôt
mendicité
militaire
patronage
propagande pacifiste
réhabilitation
relégation
secours
séparation de l'Eglise et de l'Etat
société charitable
tribunal pour enfant
visite

TABLEAU DES NOMS GÉOGRAPHIQUES CITÉS DANS L'INDEX GÉNÉRAL

INDRE-ET-LOIRE

Amboise	Les Récollets (<i>comm. Tours</i>)
Chinon	Loches
La Briche (<i>comm. Rillé</i>)	Mettray
Langeais	Rillé
Le Clos-Libert (<i>comm. Sainte-Radegonde</i>)	Sainte-Radegonde
Le Refuge (<i>comm. Tours</i>)	Tours

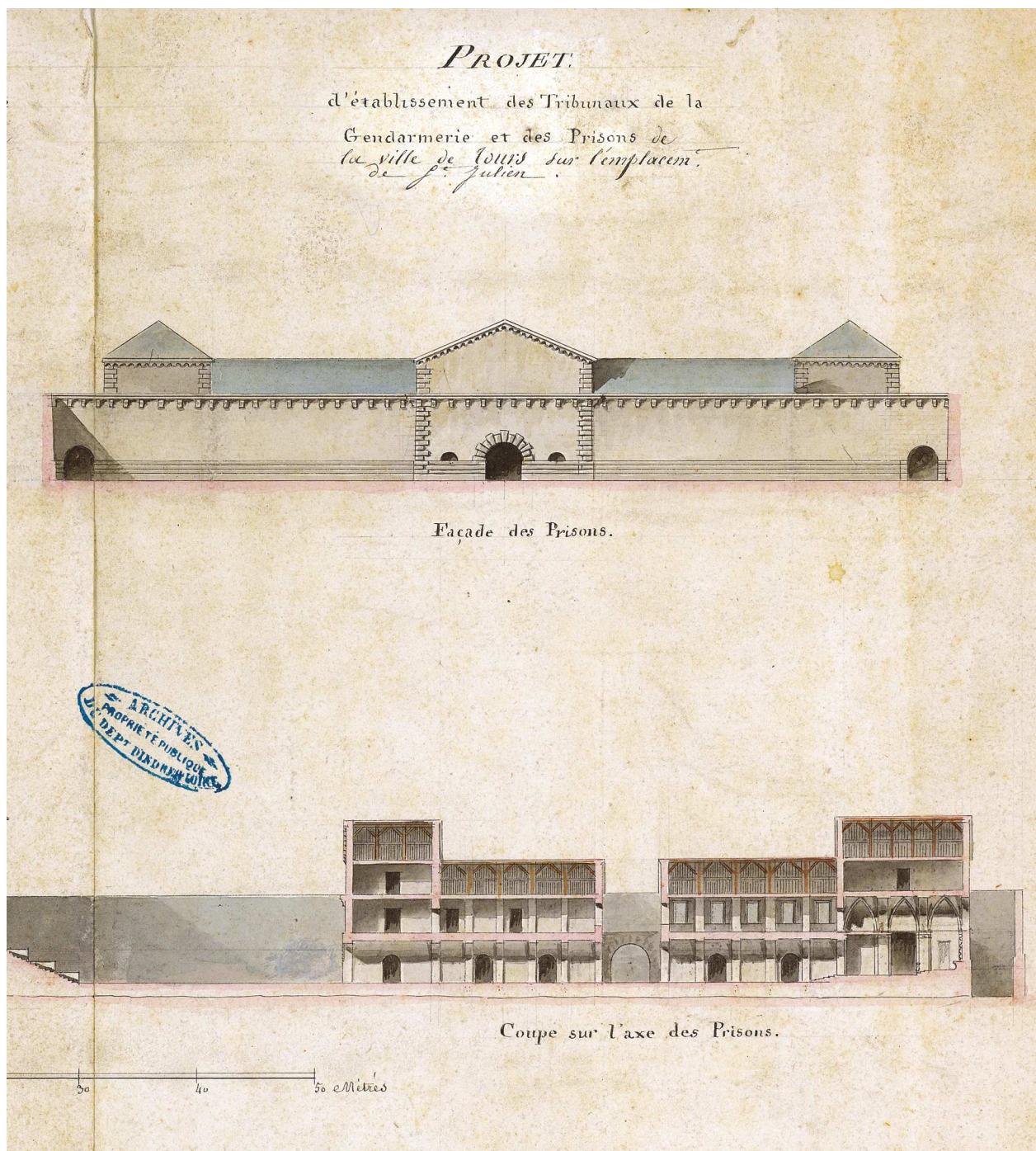
FRANCE MÉTROPOLITaine

Allier (<i>dép.</i>)	Deux-Sèvres (<i>dép.</i>)
Ardennes (<i>dép.</i>)	Dordogne (<i>dép.</i>)
Ariège (<i>dép.</i>)	Douaires (<i>Eure</i>)
Aube (<i>dép.</i>)	Doubs (<i>dép.</i>)
Auberive (<i>Haute-Marne</i>)	Doullens (<i>Eure</i>)
Aude (<i>dép.</i>)	Drôme (<i>dép.</i>)
Bas-Rhin (<i>dép.</i>)	Eure (<i>dép.</i>)
Basses-Pyrénées (<i>dép.</i>)	Eure-et-Loir (<i>dép.</i>)
Belle-Ile-en-Mer (<i>Morbihan</i>)	Eysses (<i>Lot-et-Garonne</i>)
Blois (<i>Loir-et-Cher</i>)	Finistère (<i>dép.</i>)
Bourges (<i>Cher</i>)	Fontevraud (<i>Maine-et-Loire</i>)
Cadillac (<i>Gironde</i>)	Fouilleux (<i>Seine-et-Oise</i>)
Calvados (<i>dép.</i>)	Gard (<i>dép.</i>)
Charente (<i>dép.</i>)	Gers (<i>dép.</i>)
Charente-Inférieure (<i>dép.</i>)	Gironde (<i>dép.</i>)
Châteauroux (<i>Indre</i>)	Haute-Vienne (<i>dép.</i>)
Cher (<i>dép.</i>)	Ille-et-Vilaine (<i>dép.</i>)
Corrèze (<i>dép.</i>)	Indre (<i>dép.</i>)
Côtes-du-Nord (<i>dép.</i>)	Isère (<i>dép.</i>)

Issoudun (<i>Indre</i>)	Puy-de-Dôme (<i>dép.</i>)
Landes (<i>dép.</i>)	Rhône (<i>dép.</i>)
Le Blanc (<i>Indre</i>)	Romorantin (<i>Loir-et-Cher</i>)
Limoges (<i>Haute-Vienne</i>)	Saint-Amand (<i>Cher</i>)
Loire-Inférieure (<i>dép.</i>)	Sainte-Anne-d'Auray (<i>Morbihan</i>)
Loiret (<i>dép.</i>)	Sainte-Foy (<i>Dordogne</i>)
Loir-et-Cher (<i>dép.</i>)	Sainte-Madeleine-de-Limoges (<i>Haute-Vienne</i>)
Lot-et-Garonne (<i>dép.</i>)	Saint-Hilaire (<i>Vienne</i>)
Lozère (<i>dép.</i>)	Saint-Maurice (<i>Loir-et-Cher</i>)
Maine-et-Loire (<i>dép.</i>)	Sancerre (<i>Cher</i>)
Manche (<i>dép.</i>)	Sarthe (<i>dép.</i>)
Marne (<i>dép.</i>)	Seine.Aisne (<i>dép.</i>)
Mayenne (<i>dép.</i>)	Seine-et-Marne (<i>dép.</i>)
Meurthe-et-Moselle (<i>dép.</i>)	Seine-et-Oise (<i>dép.</i>)
Meuse (<i>dép.</i>)	Seine-Inférieure (<i>dép.</i>)
Morbihan (<i>dép.</i>)	Somme (<i>dép.</i>)
Moselle (<i>dép.</i>)	Tarn-et-Garonne (<i>dép.</i>)
Nord (<i>dép.</i>)	Val d'Yèvre (<i>Cher</i>)
Oise (<i>dép.</i>)	Vendée (<i>dép.</i>)
Orne (<i>dép.</i>)	Vendôme (<i>Loir-et-Cher</i>)
Oswald (<i>Bas-Rhin</i>)	Vienne (<i>dép.</i>)
Paris	Vosges (<i>dép.</i>)
Pas-de-Calais (<i>dép.</i>)	Yonne (<i>dép.</i>)

ETRANGER

Chili	Oran (<i>Algérie</i>)
Espagne	U.S.A.
Italie	



Projet d'établissement des tribunaux de la gendarmerie et des prisons de la ville de Tours sur
l'emplacement de Saint-Julien (rue Royale), coupe et élévation
(A.D.I.L., V/7/1/59)

INDEX GÉNÉRAL

Cet index groupe, en une liste alphabétique unique, les noms de personnes, les noms géographiques contenus dans les analyses ainsi que les mots matières retenus. Les noms de personnes sont en capitale romaine, les noms géographiques en minuscule italique et les mots matières en minuscule romaine. Les noms d'organismes et d'associations sont en minuscule romaine avec l'initiale en majuscule. La référence est faite à la cote de l'article ; lorsque le nom est uniquement cité en note, la lettre "n" suit le numéro de la cote.

A

- | | |
|------------------------------------|---|
| accident : 1 Y 185-192 | arrêt : voir écrou arrêt |
| agent : voir personnel | ARTUS : 1 Y 153 |
| AGOGNÉ : 1 Y 152-153 | assemblée générale : 1 Y 103-138 |
| AILLAUD : 1 Y 47 | assistance : 1 Y 88 |
| <i>Aisne</i> (dép.) : 1 Y 166 | atelier : 1 Y 6 |
| ALBAGNAC : 1 Y 153 | <i>Aube</i> (dép.) : 1 Y 166 |
| aliéné : 1 Y 65 | <i>Auberive</i> (Haute-Marne) : 1 Y 78-80 |
| <i>Allier</i> (dép.) : 1 Y 166 | AUBIER : 1 Y 153 |
| Amboise (Indre-et-Loire) : 1 Y 1-6 | AUBIN : 1 Y 153 |
| amende : 1 Y 42 | AUBIN, Valentin : 1 Y 46n |
| ANDIGNÉ, D' (legs) : 1 Y 150 | AUBINAT : 1 Y 153 |
| ANTONA : 1 Y 47 | AUCHAPT : 1 Y 153 |
| <i>Ardennes</i> (dép.) : 1 Y 166 | AUCHAT : 1 Y 153 |
| <i>Ariège</i> (dép.) : 1 Y 166 | <i>Aude</i> (dép.) : 1 Y 166 |
| ARMAND : 1 Y 47 | AUGER : 1 Y 16, 88n |
| ARNAUD : 1 Y 47 | aumône : 1 Y 16 |
| ARNAULT : 1 Y 153 | aumônier : 1 Y 23n, 47, 49, 52, 154-155 |
| arrestation : 1 Y 68, 77, 196-200 | |

B

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| BABIN, Joseph : 1 Y 152 | BADEIGTS, Mme : 1 Y 47 |
| BABIN, Louis : 1 Y 152 | BAGOUËT : 1 Y 153 |
| BACHEROT : 1 Y 153 | BALLEUR : 1 Y 153 |
| BADEIGTS, Jean : 1 Y 47 | BALME : 1 Y 47 |

- BARAT, Auguste : 1 Y 152
BARAT, Joseph-Louis : 1 Y 152
BARBIER : 1 Y 152
BARBIER : 1 Y 153
BARILLEAU, Auguste : 1 Y 153
BARJEAU : 1 Y 47
BARNIER : 1 Y 153
BARON : 1 Y 152
BARRIER : 1 Y 152
BARRILLAUD, Louis : 1 Y 153
Bas-Rhin (dép.) : 1 Y 168
Basses-Pyrénées (dép.) : 1 Y 168
BAUDIMENT : 1 Y 47
BAYLE : 1 Y 47
BEAUDOUIN : 1 Y 152
BEAULIEU (legs) : 1 Y 150
BÉGU : 1 Y 153
BEHR : 1 Y 152
BELLANGER : 1 Y 153
BELLE : 1 Y 141n
Belle-Ile-en-Mer (Morbihan) : 1 Y 78-80
BELLLOT : 1 Y 153
BÉNARD : 1 Y 153
BENIELLI : 1 Y 47
BENOIT (aumônier) : 1 Y 47
BERGER (directeur de la 18^e circonscription pénitentiaire) : 1 Y 47
BERLOQUIN : 1 Y 153
BERNIER : 1 Y 153
BERTÉCHÉ : 1 Y 47
BERTHÉLEMI : 1 Y 140n
BERTHONNEAU : 1 Y 152
BESNARD : 1 Y 152
BESNARD, Maurice : 1 Y 153
BESNARD, Théophile : 1 Y 153
BEUZIN (aumônier) : 1 Y 47
BÉZOT : 1 Y 153
BIARNÈS (legs) : 1 Y 150
BIBAL, Adrien : 1 Y 152
BIBAL, Joseph : 1 Y 152
bibliothèque : 1 Y 179
BIDAL, François : 1 Y 153
BIDAL, Joseph : 1 Y 153
BIELMANN : 1 Y 152
BIENVault : 1 Y 153
BINOIS : 1 Y 152
BLANCHARD (directeur) : 1 Y 153
BLANCHET : 1 Y 152-153
BLAVETTE : 1 Y 152
BLIN : 1 Y 47
Blois (Loir-et-Cher) : 1 Y 38n
BLONDEAU : 1 Y 153
BLOUET, Abel : 1 Y 14
BODIN : 1 Y 152
BOIRE : 1 Y 152-153
bois : 1 Y 17
BOISSIN : 1 Y 47
BOIZIAU : 1 Y 47
BONABLE : 1 Y 47
BONEAU : 1 Y 153
BONJEAN : 1 Y 38n
BONNEFOND : 1 Y 47
BONNIN : 1 Y 152-153
BONNISSEAU : 1 Y 153
BORDIER : 1 Y 152
BORNE : 1 Y 152
BORSCAYROL : 1 Y 153
BOUGEARD : 1 Y 153
BOUILLEAU, Henriette : 1 Y 47
BOUILLEAU, Théodore : 1 Y 47
BOULUIN : 1 Y 153
BOURBONNAIS : 1 Y 152
BOURDET : 1 Y 47
Bourges (Cher) : 1 Y 38n
BOURGOIN : 1 Y 153
BOURGUIGNON : 1 Y 153
BOUSSIN : 1 Y 153
BOUTARD : 1 Y 153
BOUTIER : 1 Y 47, 153
BOUTIN : 1 Y 152

BOUTTIER, Charles : 1 Y 153
 BOUVET : 1 Y 47, 152-153
 BRARD : 1 Y 153
 BRAULT : 1 Y47
 BRELURUT : 1 Y47
 BRIOLET : 1 Y 153
 BRISTEAU : 1 Y 152-153
 BRONE : 1 Y 153

BROSSARD : 1 Y 153
 BROSSILLON : 1 Y 152
 BRUN, Jean : 1 Y 153
 BRUN, Paul-Emile (directeur) : 1 Y 153
 BRUNAUD, Jean : 1 Y 47
 BRUNAUD, Marie : 1 Y47
 BÜHREL (legs) : 1 Y 150

C

CABASSON, Joseph-Paul : 1 Y 48
 CABASSON, Marie-Hélène : 1 Y 48
 CADILHAC : 1 Y 48
Cadillac (Gironde) : 1 Y 81
 CADIX (legs) : 1 Y 150
Calvados (dép.) : 1 Y 166
 CANTE : 1 Y 153
 cantine : 1 Y 39
 CAPRAIS : 1 Y 48
 capture : 1 Y 68
 CARTAUD : 1 Y 152
 CAYLA, de (directeur) : 1 Y 141n, 153
 CHABBERT : 1 Y 48
 CHABRIÉ, Alexis : 1 Y 48
 CHABRIÉ, Jeanne : 1 Y 48
 CHAILLOU : 1 Y 48
 chambre de sûreté : 1 Y 18-29, 31, 35-38, 89
 CHAMPION : 1 Y 152-153
 chapelle : 1 Y 140
 CHAPUT : 1 Y 48
 CHARBONNEL : 1 Y 48
 CHARBONNIER : 1 Y 153
 CHARDON : 1 Y 152
 CHARDON-LAGACHE (legs) : 1 Y 150
 CHARDON-LAGACHE, veuve (legs) : 1 Y 150
Charente (dép.) : 1 Y 166
Charente-Inférieure (dép.) : 1 Y 166
 CHARLIER : 1 Y 48

CHARPENTIER : 1 Y 48
 CHASSAIN : 1 Y 152-153
 CHASSIN : 1 Y 48
 CHÂTEAUNEUF : 1 Y 48
Châteauroux (Indre) : 1 Y 38n
 CHATRY : 1 Y 48
 CHAULET : 1 Y 48
 CHAUVEAU : 1 Y 48, 153
 CHAUVIN : 1 Y 153
 CHAZALVIEL : 1 Y 48
Cher (dép.) : 1 Y 38n, 78-80, 166
Chili : 1 Y 174n
Chinon (Indre-et-Loire) : 1 Y 7, 15, 17, 23n, 38n, 47-52 — 2 Y 7-100
 CHOLET : 1 Y 48
 CHRISTOFLEAU : 1 Y 153
 CIBAULT : 1 Y 153
 CIVRAY : 1 Y 152
 CLAUDE : 1 Y 48
 CLISSON : 1 Y 152
 CLOTTERIOU : 1 Y 153
 CLUZE (directeur) : 1 Y 153
 CLUZE : 1 Y 141n
 COLAS : 1 Y 152-153
 COLAS, Isidore : 1 Y 152
 COLLAS : 1 Y 48
 colon : 1 Y 156, 158, 175-178, 180-193, 195-224

Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray : 1 Y 2n, 18n, 27n, 32n, 33n, 64n, 78-80, 83-86, 87n, 96n, 98-224 — 2 Y 205
CÔME : 1 Y 153
commission de surveillance : 1 Y 7-13, 88n, 142
commission des finances : 1 Y 143
comptabilité : 1 Y 16-27, 143-149
condamné : 1 Y 72
condamné politique : 1 Y 62n
condition pénitentiaire : 1 Y 76
conscrit : 1 Y 135
conseil d'administration : 1 Y 141n, 150n
conseil de guerre : 1 Y 30-31
CONTARD : 1 Y 195
cordonnerie : 1 Y 6
CORMIER : 1 Y 152
CORNEILLE : 1 Y 153
CORNUT, Céline : 1 Y 48

CORNU, Charles : 1 Y 48
correction : voir écrou correction
correction paternelle : 1 Y 32, 52, 98n, 121n, 146-147, 156-158, 224
correspondance : 1 Y 5-7, 14-15, 18-27, 30-32, 35-38, 57-58, 60-63, 69-70, 72-73, 88-89, 93, 97, 140-141, 156-158, 176, 179, 185-187, 194, 208-222
Corrèze (dép.) : 1 Y 166
Côtes-du-Nord (dép.) : 1 Y 166
COUILLIAUX-PIRON (legs) : 1 Y 150
COURBE : 1 Y 48
COURTEILLES : 1 Y 153
COUTARD : 1 Y 48
CRÉLEROT : 1 Y 48
CRÉPILLON : 1 Y 48
CREUZOT : 1 Y 153
CROSSIN : 1 Y 153
CURASSIER : 1 Y 152

D

DAGOUREAU (legs) : 1 Y 150
DARNAULT : 1 Y 154
DAVIAU : 1 Y 49
DÉAN : 1 Y 152
décès : 1 Y 18-27, 67, 97, 185-192
DELAPART : 1 Y 49
DELESSERT (legs) : 1 Y 150
DELÉTANG : 1 Y 49
délit de presse : 1 Y 62n
DELPHY : 1 Y 152
DELUCÉ : 1 Y 152
DEMAISON : 1 Y 49
DEMETZ (legs) : 1 Y 150
DEMETZ : 1 Y 139, 140n, 154
DEMILLECAMP (legs) : 1 Y 150
DEPÈRE : 1 Y 49
dépôt de mendicité : 1 Y 90-92
dépôt de sûreté : 1 Y 18-27, 89
DEPUSSAY : 1 Y 49

DEROUINEAU : 1 Y 154
DESCHAMPS : 1 Y 49
DESHAYE : 1 Y 152
DESMAZURE (aumônier) : 1 Y 49
DESMOUS : 1 Y 152
DESPRÈS : 1 Y 49
DESTOUCHES : 1 Y 154
détenu politique : 1 Y 62
détenu(e) : 1 Y 17, 28-34, 39-41, 53-67, 77-88, 93-96, 98n, 146-147 — 2 Y 205
dettier : voir écrou dettier
Deux-Sèvres (dép.) : 1 Y 169
DEVIN, Léon : 1 Y 140n
DHIONNET : 1 Y 49
DHOMET : 1 Y 49
directeur : 1 Y 16, 18-27, 47-52, 141n, 152-155
don : 1 Y 16
DONNEAU : 1 Y 154

DORDILLON (aumônier) : 1 Y 49
Dordogne (dép.) : 1 Y 78-80, 166
 DORÉ : 1 Y 152, 154
Douaires (Eure) : 1 Y 78-80
 DOUBLET (legs) : 1 Y 150
Doubs (dép.) : 1 Y 166
Doullens (Somme) : 1 Y 81
Drôme (dép.) : 1 Y 166
 DROUAUT : 1 Y 154
 DROUYN DE LHUYs (legs) : 1 Y 150
 DU BUIT, H. : 1 Y 140n
 DU LANGEZ : 1 Y 49
 DUBOIN : 1 Y 154
 DUCHESNE : 1 Y 49

DULAC : 1 Y 49
 DUMALLE : 1 Y 154
 DUPIN : 1 Y 152
 DUPONT (legs) : 1 Y 150
 DUPONT, Charles-Antoine : 1 Y 154
 DUPUIS : 1 Y 152
 DURAND, Aristide (aumônier) : 1 Y 49
 DURAND, François : 1 Y 49
 DUROQUIER, Franck : 1 Y 46n
 DUTHIER : 1 Y 152, 154
 DUVAL : 1 Y 49
 DUVAL, Jean : 1 Y 49
 DUVAL, Pierre : 1 Y 49

E

école cellulaire : 1 Y 14
 école préparatoire : 1 Y 141, 151
 écrou arrêt : 2 Y 1-6, 33-73, 101, 108-123, 247-323
 écrou correction : 2 Y 74-94, 124-134, 402-446
 écrou dettier : 2 Y 99-100, 141, 377-386
 écrou justice : 2 Y 388-401
 écrou par mesure administrative : 2 Y 387
 écrou passager : 2 Y 95-96, 109, 135-137, 326-350
 écrou préventif : 2 Y 104-105
 écrou prévenu : 2 Y 135, 218-225, 245-246
 écrou provisoire : 2 Y 29-32, 109, 226-240
 écrou simple police : 2 Y 97-98, 139-140, 351-376
 église : 1 Y 16
 emploi du temps : 1 Y 178
 emprisonnement individuel : 1 Y 14
 encellulement : 1 Y 63
 enfant : 1 Y 29, 32, 146-149

engagement militaire : 1 Y 205-207
 enquête : 1 Y 2, 6, 57, 61, 66-68, 74, 82-86, 92, 208-222
 enseignement : 1 Y 98n, 179
 entrepreneur général : 1 Y 18-27, 29, 35-42, 47-52, 64n, 89n
 épidémie : 1 Y 185-187
 escorte : 1 Y 18-27
Espagne : 1 Y 174n
 ESPINASSY (D') : 1 Y 49
 état sanitaire : 1 Y 6, 185-187
Eure (dép.) : 1 Y 78-80, 166
Eure-et-Loir (dép.) : 1 Y 166
 évadé : 1 Y 24n
 évasion : 1 Y 68, 77, 97, 98n, 188-192, 196-201
 exécution capitale : 1 Y 70
 expulsion : 1 Y 97
 EYRIGNOUX : 1 Y 154
Eysses (Lot-et-Garonne) : 1 Y 78-80

F

- FABRE : 1 Y 152
FAGOT : 1 Y 49
FAGUET-DEVOOS (legs) : 1 Y 150
failli : voir écrou dettier
FAUCHEUX (instituteur) : 1 Y 49
FAUDOT : 1 Y 154
FAURE : 1 Y 154
FAYE : 1 Y 154
femme : 1 Y 6, 15n — 2 Y 23, 189-190, 204
FERTÉ (legs) : 1 Y 150
FEYT : 1 Y 49, 154
fille : 1 Y 81-82, 83n — 2 Y 23
Finistère (dép.) : 1 Y 166
FIQUENEL : 1 Y 152
- flagrant délit : 2 Y 227-240
FLEUREAU : 1 Y 154
fondateur : 1 Y 103-138
Fontevraud (Maine-et-Loire) : 1 Y 6, 208
FORTIN : 1 Y 152
FOUCHER (legs) : 1 Y 150
FOUCHER : 1 Y 152
FOUGÈRE : 1 Y 152, 154
Fouilleux (Seine-et-Oise) : 1 Y 81
FOUQUERAY : 1 Y 152
FOVAUD : 1 Y 49
frais d'entretien : 1 Y 82
FRANÇOIS : 1 Y 152
FUSY : 1 Y 154

G

- GADIOU : 1 Y 154
GALLAND : 1 Y 152
GALLAND, Baptiste : 1 Y 154
GALLAND, Raoul : 1 Y 152, 154
GAMAIN : 1 Y 154
GARBY : 1 Y 154
GARÇON, E. : 1 Y 140n
GARÇONNET : 1 Y 49
Gard (dép.) : 1 Y 166
garde nationale : 2 Y 324-325
GARDY : 1 Y 49
GARNIER, Adèle : 1 Y 49
GARNIER, Désiré : 1 Y 49
GAUSSÈRES : 1 Y 152
GAUTHIER : 1 Y 152
GAUTIER : 1 Y 49
GAY : 1 Y 154
GENTILS : 1 Y 49
GENTY : 1 Y 154
GERBÉ : 1 Y 154
- Gers (dép.) : 1 Y 166
GILE : 1 Y 152
GIRARDIN : 1 Y 49
GIRAUD, A. : 1 Y 177
GIRAUT, Alfred : 1 Y 154
GIRAUT, Désiré : 1 Y 154
GIROIRE : 1 Y 152
Gironde (dép.) : 1 Y 81, 166
gîte d'étape : 1 Y 6, 30
GODARD : 1 Y 152, 154
GOIVRIER : 1 Y 154
GOUBAND : 1 Y 154
GOUIN, A. : 1 Y 143
grâce : 1 Y 71, 208-222
GRANDMAISON : 1 Y 154
greffe : 2 Y 8-12, 149-165
GRENOUILLAULT : 1 Y 49
GRIVEAU : 1 Y 154
GROS : 1 Y 152
GUÉNÉE (legs) : 1 Y 150

GUÉRIN : 1 Y 49
 GUERTIN : 1 Y 152, 154
 GUICHARD : 1 Y 154
 GUILBAULT : 1 Y 154
 GUILICI : 1 Y 49

GUILLAUMAT : 1 Y 152
 GUILLON (aumônier) : 1 Y 49
 GUILLON : 1 Y 154
 GUY : 1 Y 154
 GUYMAS : 1 Y 154

H

HALLU (D') (legs) : 1 Y 150
 HAMELIN : 1 Y 152
 HAUDEBOUR : 1 Y 152
Haute-Marne (dép.) : 1 Y 78-80
Haute-Vienne (dép.) : 1 Y 81, 169
 HÉRAIL : 1 Y 49
 HÉRISSON : 1 Y 154
 HÉRON : 1 Y 49, 152
 homme (contrôle) : 2 Y 17-21, 102, 189-203
 hôpital : voir hospice, hospitalisation

hospice : 1 Y 6, 33n, 64
 hospice militaire : 1 Y 90
 hospitalisation : 1 Y 64-65, 185-193
 HOUDÉE : 1 Y 49
 HOUDIN : 1 Y 154
 HOURY : 1 Y 49
 HUET, Angèle : 1 Y 49
 HUET, Arthur : 1 Y 49
 HUSSON : 1 Y 49

I

Ille-et-Vilaine (dép.) : 1 Y 166
 IMBERT (directeur de la circonscription : 1 Y 49
 incident : 1 Y 97, 194-195
 indigent : 1 Y 6, 91
Indre (dép.) : 1 Y 38n, 166
 industrie privée : 1 Y 183
 inspection : 1 Y 6, 141

instituteur : 1 Y 42-52
 institution charitable : 1 Y 2
 instruction primaire : 1 Y 179
 insubordination : 1 Y 194
Isère (dép.) : 1 Y 166
Issoudun (Indre) : 1 Y 38n
Italie : 1 Y 174n

J

JAHOT (aumônier) : 1 Y 50
 JAMAIN : 1 Y 50
 JANVIER : 1 Y 152
 JATTEAU : 1 Y 50
 JEANNON : 1 Y 50
 JEANNON, Guislaine : 1 Y 50
 jeune : voir détenu(e)

jeune fille : 2 Y 23
 jeune garçon (contrôle) : 2 Y 17-21, 191-203
 JOGUET (aumônier) : 1 Y 154
 JOLLIVET : 1 Y 50
 JOLLY : 1 Y 50
 JOLY : 1 Y 152
 JOULHAN : 1 Y 152

K

KAUFFMANN, Agnès : 1 Y 50
KAUFFMANN, Hubert : 1 Y 50

KISTLER : 1 Y 50
KISTLER, André : 1 Y 50

L

La Briche (comm. de Rillé, Indre-et-Loire) : 1 Y 5
La Châtre (Indre) : 1 Y 38n
LA GROYE : voir Ménard de La Groye
La Petite France (journal) : 1 Y 141n
La Satyre de l'Ouest (journal) : 1 Y 62n
LACOMBE : 1 Y 50
LACROIX (directeur des prisons départementales) : 1 Y 50
LADOUS : 1 Y 50
LAFFARGUE : 1 Y 154
LAFON : 1 Y 154
LANDAIS : 1 Y 154
Landes (dép.) : 1 Y 167
Langeais (Indre-et-Loire) : 2 Y 101
LANGLOIS : 1 Y 154
LAPEYRE : 1 Y 50
LARDET (directeur) : 1 Y 154
LAUMÔNIER : 1 Y 154
LAURENT : 1 Y 152, 154
LAVILLE : 1 Y 50
Le Blanc (Indre) : 1 Y 38n
LE BLOUCH : 1 Y 50
Le Clos-Libert (comm. Sainte-Radegonde, Indre-et-Loire) : 1 Y 141n
LE GOFF (aumônier) : 1 Y 50
Le Journal d'Indre-et-Loire (journal) : 1 Y 141n
LE METAYER : 1 Y 62n
LE POITEVIN, A. : 1 Y 140n
Le Refuge (comm. Tours, Indre-et-Loire) : 1 Y 18-27, 32n, 83n, 87n, 93-97, 144n, 156-158, 174n, 179n, 208-222
LEBLANC : 1 Y 154
LEBOUCHET : 1 Y 50
LEBRETON : 1 Y 154
LECERF : 1 Y 154

LECLERC : 1 Y 50, 152, 154
LECOMTE, Aimé Joseph : 1 Y 50
LECOMTE, Henri : 1 Y 50
LEDUC : 1 Y 50
LEFORT : 1 Y 154
LEGAY (directeur de la circonscription pénitentiaire) : 1 Y 50
legs : 1 Y 150
LEMAIRE : 1 Y 50
LEMAY : 1 Y 154
LEMEZ : 1 Y 154
LEMOINE : 1 Y 152
LEROY : 1 Y 50
LERSOIS : 1 Y 50
Les Récollets (comm. Tours, Indre-et-Loire) : 1 Y 90
LESAGE : 1 Y 50
LETOURNEUR (legs) : 1 Y 150
libération : 1 Y 74-76, 83-88, 96, 98n, 180-182, 205-224 — 2 Y 24
Limoges (Haute-Vienne) : 1 Y 81
lingerie : 1 Y 17, 28-29, 38n
literie : 1 Y 28-29
Loches (Indre-et-Loire) : 1 Y 7, 13, 17, 38n, 42-52 — 2 Y 102-141
Loire-Inférieure (dép.) : 1 Y 167
Loiret (dép.) : 1 Y 167
Loir-et-Cher (dép.) : 1 Y 38n, 78-80, 167
LOISEAU : 1 Y 50, 154
LORENZO (directeur) : 1 Y 154
LORIAU : 1 Y 152, 154
Lot-et-Garonne (dép.) : 1 Y 78-80, 167
Lozère (dép.) : 1 Y 167
LUBIN : 1 Y 152, 154
LUCÉ : 1 Y 50

M

- MABILLEAU : 1 Y 155
 MACHET (legs) : 1 Y 150
 main d'œuvre : 1 Y 183
Maine-et-Loire (dép.) : 1 Y 167
 maison d'arrêt : 1 Y 18-29, 31, 35-38 — 2 Y 1-73, 101-123, 218-387
 maison de correction : 1 Y 18-29, 31, 35-38 — 2 Y 74-94, 124-134, 402-446
 maison de justice : 1 Y 18-29, 31, 35-38 — 2 Y 388-401
 Maison du gouvernement de Tours : 2 Y 218-227
 Maison du Refuge : voir *Le Refuge*
 Maison paternelle de Mettray : 1 Y 139, 140n, 195
 maladie vénérienne : 1 Y 26n
 MALINES : 1 Y 50
Manche (dép.) : 1 Y 167
 mandat de dépôt : 2 Y 241-246
 MANINET : 1 Y 50
 MARANT : 1 Y 152
 MARANT : 1 Y 155
 MARBOUTY : 1 Y 155
 MARCÉ (aumônier) : 1 Y 50
 MARCHANT : 1 Y 50
 MARCHÉS (aumônier) : 1 Y 50
 mariage : 1 Y 60
 marin : 1 Y 31 — 2 Y 22
 MARINIER : 1 Y 155
 MARNAG : 1 Y 50
Marne (dép.) : 1 Y 167
 MARSAUD : 1 Y 152
 MARTIN : 1 Y 155
 MASSATIC, Angéline : 1 Y 50
 MASSATIC, Raymond : 1 Y 50
 MATHIEU : 1 Y 50, 155
 MATHURIN : 1 Y 152
 MAUCLAIR : 1 Y 152, 155
 MAURICE : 1 Y 155
 MAUX, Louis : 1 Y 50
 MAUX, Mme : 1 Y 50
Mayenne (dép.) : 1 Y 167
 MAZOIN : 1 Y 155
 médecine : 1 Y 6
 MÈGES : 1 Y 50
 MEIGNAN : 1 Y 155
 MEISSONNIER : 1 Y 50
 MELOTEAU : 1 Y 50
 MÉNARD DE LA GROYE (legs) : 1 Y 150
 MÉNARD, Constant : 1 Y 50
 MÉNARD, Urbain : 1 Y 50
 mendicité : 1 Y 90-92
 MERCERAND : 1 Y 155
 MEROT : 1 Y 155
 MESLIN : 1 Y 50
 MESTRE (legs) : 1 Y 150
 MÉTHÉE : 1 Y 152
 MÉTIVIER : 1 Y 152
Mettray (Indre-et-Loire) : voir *Colonie agricole et pénitentiaire et Maison paternelle*
 MEUNIER : 1 Y 50
Meurthe-et-Moselle (dép.) : 1 Y 168
Meuse (dép.) : 1 Y 168
 MEXME : 1 Y 50
 MIALHES : 1 Y 155
 MICHaux : 1 Y 50
 MIGAULT : 1 Y 50
 MIGNON : 1 Y 50
 MIGNOT : 1 Y 50
 MILCENT : 1 Y 50
 militaire : 1 Y 6, 15n, 30-31, 62n, 90, 205-207, 208n — 2 Y 22, 138
 MILLET, Arthur : 1 Y 155
 MILLET, Auguste : 1 Y 155
 mineur : 1 Y 2, 33, 84n, 156-158
 mobilier : 1 Y 18-27, 35n, 38n
 MOINET, Henri : 1 Y 51
 MOINOT, Célestin : 1 Y 51
 MOLINIER : 1 Y 51

MONGARD : 1 Y 155
MONROUZEAU : 1 Y 51
Morbihan (dép.) : 1 Y 78-81, 168
MORON : 1 Y 51
mortalité : 1 Y 185-187
MOSCOVINO : 1 Y 51
Moselle (dép.) : 1 Y 168

MOULIADE : 1 Y 155
MOURIER : 1 Y 155
MOUSSUS : 1 Y 51
mouvement journalier : 2 Y 13-16, 102, 166-188
MULLET : 1 Y 51
mutinerie : 1 Y 68, 194

N

NERME, Alexandre : 1 Y 155
NERME, Louis-Ferdinand : 1 Y 155
NICOD, Henri : 1 Y 51
NICOD, Zélie : 1 Y 51
NIVAUT : 1 Y 152
NIVEL : 1 Y 155

NOBLOT : 1 Y 155
NOCQUET : 1 Y 51
NOËL : 1 Y 51
NONNET : 1 Y 155
Nord (dép.) : 1 Y 168

O

Œuvre adoptive de la région du Centre : 1 Y 2n
Oise (dép.) : 1 Y 168
OLIVIER : 1 Y 51
OLLIVIER : 1 Y 152, 155

Oran (Algérie) : 1 Y 154
oratoire : 1 Y 140
organiste : 1 Y 43n
Orne (dép.) : 1 Y 168
Oswald (Bas-Rhin) : 1 Y 154

P

PACHOT : 1 Y 155
PAILLEAUX, Eugénie : 1 Y 51
PAILLEAUX, Pierre : 1 Y 51
PAIN : 1 Y 155
pain : 1 Y 17
PALUOS : 1 Y 51
PARADE : 1 Y 155
Paris : 1 Y 5, 140n
Pas-de-Calais (dép.) : 1 Y 168
passager : voir écrou passager

patronage : 1 Y 88, 140n
PAVIOT : 1 Y 155
PAYELLE : 1 Y 51
peine disciplinaire : 1 Y 69, 194
PÉRINEAU : 1 Y 152
PERRIN : 1 Y 51, 155
personnel : 1 Y 17-27, 43-52, 89, 98n, 141, 151-155 — 2 Y 147-148
PETITJEU : 1 Y 155
PEYRAMAURE : 1 Y 152

PIANELLI : 1 Y 155
 PICQUÉ : 1 Y 155
 PIERRE : 1 Y 51
 PIETRI : 1 Y 51
 PINELLI : 1 Y 51
 PINGUET : 1 Y 155
 PINOTEAU : 1 Y 152
 PIRON : 1 Y 51
 placement : 1 Y 78-81, 83-86, 94n, 96, 98n, 156-173, 180-182, 188-192
 plainte : 1 Y 58, 141
 PLANTEGENET (directeur de la circonscription pénitentiaire) : 1 Y 51
 PLISSON (aumônier) : 1 Y 51
 POIRIER : 1 Y 155
 POIRIER, Auguste : 1 Y 51
 POIRIER, Raymond : 1 Y 51
 population carcérale : 1 Y 53-87 — 2 Y 1-6, 8-141
 PORQUIER (directeur de la circonscription pénitentiaire) : 1 Y 51
 PORTIER (legs) : 1 Y 150
 POTET : 1 Y 51

POULIN : 1 Y 155
 PRÉPOIGNOT : 1 Y 155
 prêtre : 1 Y 140n, 152
 préventif : voir écrou préventif
 prévenu : 2 Y 135, 227-240, 326-350, 388-391
 PRIEUR : 1 Y 152
 prison : 1 Y 6, 32
 prison d'Amboise : 2 Y 1-6
 prison de Chinon : 1 Y 7, 15, 17, 23n, 38n, 47-52 — 2 Y 7-100
 prison de Loches : 1 Y 7, 13, 17, 38n, 47-52 — 2 Y 102-141
 prison de Tours : 1 Y 5-12, 14-17, 23n, 35n, 36n, 38n, 43n, 47-55, 59, 202-204 — 2 Y 142-446
 prisonnier : 1 Y 6, 16
 propagande pacifiste : 1 Y 62n
 prostituée : 1 Y 6
 provisoire : voir écrou provisoire
 PROVOST (aumônier) : 1 Y 155
 punition : 1 Y 196-200
 pupille : 1 Y 5, 34, 98n, 156-158
Puy-de-Dôme (dép.) : 1 Y 168

Q

quartier de femmes : 1 Y 6, 15n
 QUILICI : 1 Y 51

QUINCARLET (aumônier) : 1 Y 51

R

RABIER : 1 Y 52
 RAGOIS : 1 Y 52
 RAGUENET : 1 Y 52
 RAINÉ : 1 Y 155
 rapport : 1 Y 6, 65-66, 70, 72, 77, 83-86, 89, 93n, 141, 179, 185-187
 RATHUY : 1 Y 52
 REBOUSSIN : 1 Y 152, 155
 récidiviste : 1 Y 73

réclamation : 1 Y 57-58
 RECORD : 1 Y 52
 réduction de peine : 1 Y 71
 régime alimentaire : 1 Y 178
 régime cellulaire : 1 Y 6
 régime disciplinaire : 1 Y 98n
 REGNIER : 1 Y 52
 réhabilitation : 1 Y 72
 relégation : 1 Y 73

RÉMAUD : 1 Y 155	ROBIN, Jean-Baptiste : 1 Y 155
RÉMON (aumônier) : 1 Y 52	ROBIN, Joseph-Auguste : 1 Y 155
RÉMOND : 1 Y 155	ROBIN, Louis : 1 Y 52
RENARD : 1 Y 152, 155	ROBIN, Marcelle : 1 Y 52
RENAULT : 1 Y 52	ROBIN, Ortance : 1 Y 52
RENÉ : 1 Y 155	ROCHER : 1 Y 155
RENOU (aumônier) : 1 Y 52	ROCHERIE : 1 Y 155
RENTY : 1 Y 152	ROCHERY : 1 Y 152
RENOIZÉ : 1 Y 155	ROGUES : 1 Y 155
requête : 1 Y 57-58	<i>Romorantin (Loir-et-Cher)</i> : 1 Y 38n
RÉTIF, Georges : 1 Y 155	ROQUES : 1 Y 152
RÉTIF, Henri : 1 Y 155	ROULVIN : 1 Y 155
RÉTIF, Théodore : 1 Y 155	ROUMY : 1 Y 155
Rhône (dép.) : 1 Y 168	ROUSSE : 1 Y 155
RICHARD : 1 Y 52	ROUSSELOT : 1 Y 52
RICHER : 1 Y 155	ROUVEIROLE : 1 Y 155
RICORDEAU : 1 Y 152	ROY : 1 Y 155
RIGOT : 1 Y 155	ROYER (legs) : 1 Y 150
<i>Rillé (Indre-et-Loire)</i> : 1 Y 5	RUESCHE : 1 Y 52
ROBERT : 1 Y 52, 155	RUET (aumônier) : 1 Y 52
ROBIN : 1 Y 152	RUTARD (aumônier) : 1 Y 52
ROBIN, Ernest : 1 Y 52	

S

<i>Saint-Amand (Cher)</i> : 1 Y 38n	secours : 1 Y 88
SAINT-ANDRÉ (DE) (pasteur-aumônier) : 1 Y 52	<i>Seine (dép.)</i> : 1 Y 168
<i>Saint-Anne-d'Auray (Morbihan)</i> : 1 Y 81	<i>Seine-et-Marne (dép.)</i> : 1 Y 169
<i>Sainte-Foy (Dordogne)</i> : 1 Y 78-80	<i>Seine-et-Oise (dép.)</i> : 1 Y 81, 169
<i>Sainte-Madeleine de Limoges (Haute-Vienne)</i> : 1 Y 81	<i>Seine-Inférieure (dép.)</i> : 1 Y 169
<i>Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire)</i> : 1 Y 2n	séparation de l'Eglise et de l'Etat : 1 Y 62n
<i>Saint-Hilaire (Vienne)</i> : 1 Y 78-80	SERREAU : 1 Y 155
<i>Saint-Maurice (Loir-et-Cher)</i> : 1 Y 78-80	SÉTIER (legs) : 1 Y 150
salubrité : 1 Y 6	SICARD : 1 Y 52
<i>Sancerre (Cher)</i> : 1 Y 38n	SICRE : 1 Y 52
santé : 1 Y 140n	SIMON : 1 Y 155
<i>Sarthe (dép.)</i> : 1 Y 168	simple police : voir écrou simple police
SCHNEIDER (legs) : 1 Y 150	SINGER (legs) : 1 Y 150
	société charitable : 1 Y 211n

Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable : 1 Y 5
 Société tourangelle d'assistance par le travail et le patronage des prisonniers libérés : 1 Y 88
Somme (dép.) : 1 Y 81, 169
 SOREAU : 1 Y 155

SORNAS : 1 Y 155
 SOUCHU : 1 Y 52
 SOURIAU (legs) : 1 Y 150
 statistique : 1 Y 4, 53-55, 89
 suicide : 1 Y 66, 185-187

T

TAILLIARD : 1 Y 52
 TALOIS : 1 Y 155
Tarn-et-Garonne (dép.) : 1 Y 169
 TAUREAU : 1 Y 52
 TERPERAU : 1 Y 155
 TESSIER : 1 Y 155
 TÉTELIN, M. : 1 Y 52
 TÉTELIN, Mme : 1 Y 52
 THÉVENAS : 1 Y 52
 THIENNET : 1 Y 152
 THOMASSIN (legs) : 1 Y 150
 TIXIER : 1 Y 155

Tours (Indre-et-Loire) : 1 Y 5-12, 14-17, 18n, 23n, 35n, 36n, 38n, 43n, 47-55, 59, 88, 202-204 — 2 Y 142-446
 transférement : 1 Y 94, 98n, 148, 156-173, 202-204
 transfert : 1 Y 6, 78-81
 travail : 1 Y 40-41, 88, 180-183
 TRÉMONT (legs) : 1 Y 150
 TRÉMOULET : 1 Y 52
 tribunal pour enfant : 1 Y 205
 TROUVÉ : 1 Y 152
 TRUMELLE : 1 Y 52
 TUFFEAU : 1 Y 155

U — V

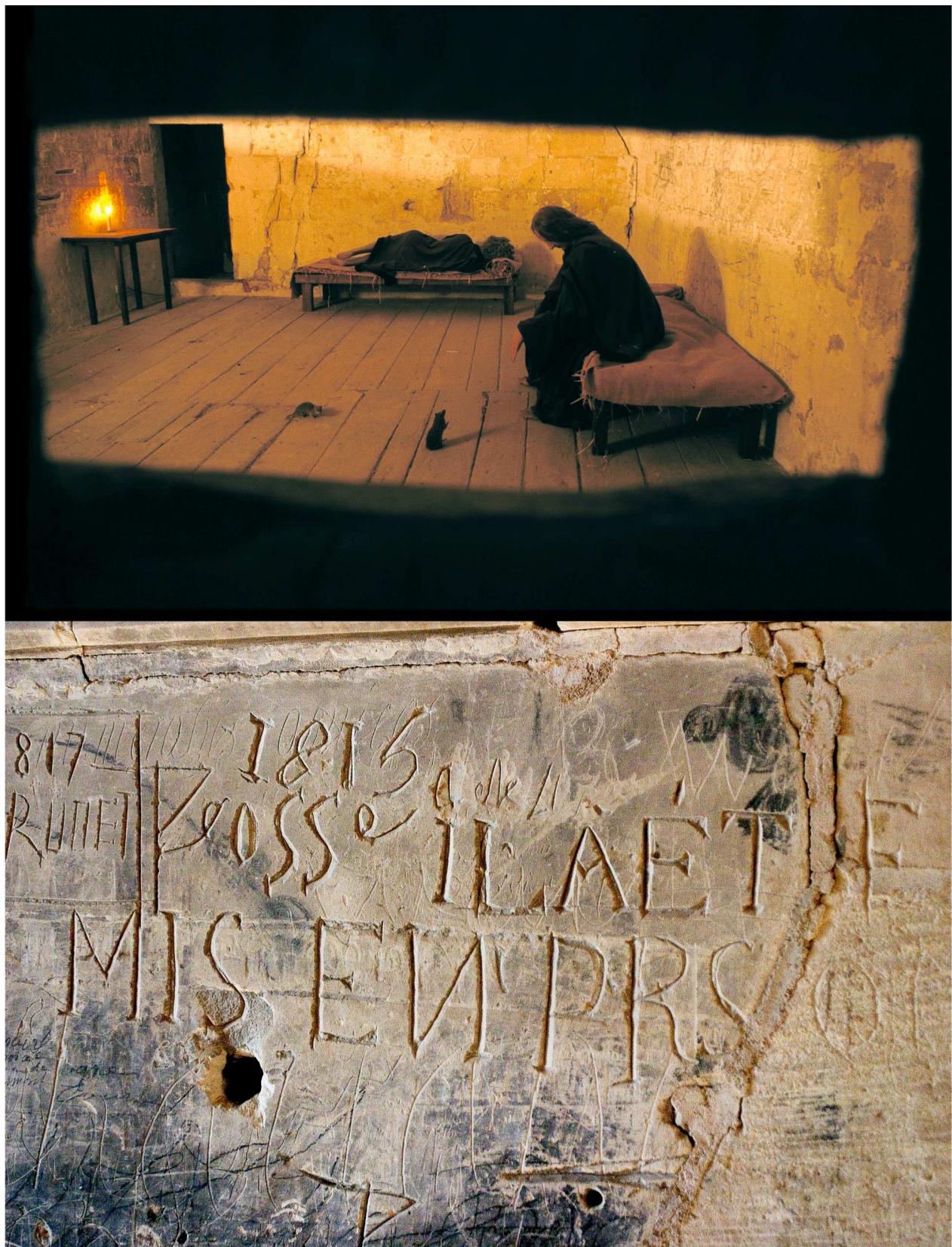
U.S.A. : 1 Y 174n
Val d'Yèvre (Cher) : 1 Y 78-80
 VALETTE, Jean : 1 Y 52
 VALETTE, Marie : 1 Y 52
 VALLE : 1 Y 52
 VALLET : 1 Y 152
 VALLON : 1 Y 152
 VAUCELLE (aumônier) : 1 Y 52
 VAUPLANE : 1 Y 152
 VÉNAULT : 1 Y 52
Vendée (dép.) : 1 Y 169
Vendôme (Loir-et-Cher) : 1 Y 38n
 VENEAULT : 1 Y 52

VERDIER (legs) : 1 Y 150
 VEYSSET : 1 Y 36n
Vienne (dép.) : 1 Y 78-80, 169
 VIGNON : 1 Y 155
 VILLIERS : 1 Y 52
 VILLIERS, René : 1 Y 52
 VINCENT : 1 Y 155
 VINOT : 1 Y 52
 visite : 1 Y 60, 62, 176
 vivres : 1 Y 39
Vosges (dép.) : 1 Y 169
 VOY : 1 Y 152, 155
 VRILLON : 1 Y 155

Y — Z

Yonne (dép.) : 1 Y 169

ZILLIOX : 1 Y 152



Reconstitution d'une cellule du XIX^e siècle de la prison de Loches, photographie, 2005
(© Conseil Général d'Indre-et-Loire)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration de la couverture

Construction d'une prison pour le département d'Indre-et-Loire, concours de 1913, 3^e prix, projet « Pourquoi pas » de l'architecte Pépin, détail du plan des façades latérale et principale (A.D.I.L., V/7/2/36).



Vue du pénitencier de Tours (boulevard Béranger), gravures, s.d. (A.D.I.L., 8 Fi 313 et 8 Fi 329).	p. 11
Maison d'arrêt de Loches, plan de masse et dessin, 1831 (A.D.I.L., 4 N 99).	p. 17
Maison d'arrêt et de justice de Tours, projet des bâtiments à construire sur l'emplacement de Saint-Julien, à l'angle de la place et de la rue Royale : palais de Justice, prison et gendarmerie, plan de masse rez-de-chaussée (A.D.I.L., V/7/1/72).	p. 28
Chambre de dépôt de la commune de Parçay-Meslay, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 33
Graffitis relevés à la prison de Loches, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 41
Maison d'arrêt de Chinon, avis d'adjudication des travaux, 1859 (A.D.I.L. 4 N 97).	p. 50
Vue de la maison d'arrêt de Tours (rue Henri-Martin). 1972 (A.D.I.L., fonds Arsicaud).	p. 62
Prison de Tours située boulevard Béranger, démolition, photographie, 1937 (coll. particulière).	p. 79
Correspondance entre un gardien de la prison de Tours et une détenue, 1884 (A.D.I.L., 1 Y 51).	p. 86 – 87
Le Refuge de Tours, carte postale, s.d. (coll. particulière). Le Refuge de Tours, actuel temple maçonnique du Grand Orient de France, rue Georges Courteline, Tours, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 94

<i>L'Assiette au beurre</i> , novembre 1904, caricature.	p. 95
Lettre d'un colon de Mettray à sa sœur et à ses parents, 1912 (A.D.I.L., 1 Y 204).	p. 105
Graffitis relevés à la prison de Loches, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 119
Déplacement à pied des prisonniers de la prison de Tours, rue Henri-Martin, au Palais de Justice, place Jean-Jaurès, <i>La Dépêche du Centre</i> , 22 septembre 1935. Carcan de la prison de Loches, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 127
Construction d'une prison pour le département d'Indre-et-Loire, concours de 1913, 2 ^e prix, projet « Une tête, deux yeux » de l'architecte Pépin, détail d'une perspective (A.D.I.L., V/7/2/25).	p. 132 – 133
Manuscrits de Lucien Morisset, prisonnier à la Maison d'arrêt de Tours (A.D.I.L., 2 U 612).	p. 145
Ecrou d'Auguste Blanqui, extrait du registre de la Maison d'arrêt de Tours (A.D.I.L., 2 Y 409).	p. 152
Avis d'évasion d'un colon de Mettray, 1907 (A.D.I.L., 1 Y 197).	p. 163 – 164
Projet d'établissement des tribunaux de la gendarmerie et des prisons de la ville de Tours sur l'emplacement de Saint-Julien (rue Royale), coupe et élévation (A.D.I.L., V/7/1/59).	p. 177
Reconstitution d'une cellule du XIX ^e siècle de la prison de Loches (actuellement au château de Loches, propriété du Conseil général d'Indre-et-Loire). Graffiti relevé à la prison de Loches, photographie, 2005 (© Conseil Général d'Indre-et-Loire, Christophe Rimbault).	p. 193

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, contexte historique	p. 7
Présentation des fonds	p. 27
Bibliographie	p. 35
Sources complémentaires	p. 47
Plan de classement détaillé	p. 69

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

1 Y Fonds de la préfecture	p. 77
2 Y Fonds des établissements pénitentiaires	p. 113

ANNEXES

Chronologie des lois, règlements et circulaires	p. 137
Glossaire	p. 143
Circonscriptions pénitentiaires	p. 147
Répartition des chambres et dépôts de sûreté	p. 149
Entreprise générale des services économiques et des travaux industriels des maisons d'arrêt, de justice et de correction et des chambres ou dépôts de sûreté du département	p. 151
Travaux proposés aux détenus des prisons du département	p. 153

Tableau des renseignements figurant sur les registres d'écrou	p. 157
Tableau de concordance	p. 159
Tableau méthodique des mots matières	p. 171
Tableau géographique des noms de lieux cités dans l'index général	p. 175
Index général	p. 179
Table des illustrations	p. 195



Détail de l'illustration de la 4^e de couverture

Achevé d'imprimé en janvier 2006
par Conseil général d'Indre-et-Loire,
département imprimerie-reprographie

Conception graphique et mise en page :
Josette BOISSOT, Georges-François POTTIER, Christophe RAIMBAULT

ISBN 2-86037-015-3